

105794

ANNUAIRE

DU

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE,

Pour l'Année 1869,

IMPRIMÉ

Sur Documents officiels, et avec l'approbation de
l'Administration supérieure.



QUIMPER,

Alphonse CAEN dit LION, imprimeur de la Préfecture.

—
1869.

Janvier. — 1869.

Les jours croissent de 31 minutes le matin et 32 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	vendredi.	Circoncision.	7 h. 56	4 h. 12
2	samedi.	s. Odillon, abbé	7 56	4 13
3	dimanche.	ste. Geneviève.	7 56	4 14
4	lundi.	s. Pierre-Thom.	7 56	4 15
5	mardi.	s. Siméon styli.	7 55	4 16
6	mercredi.	L'ÉPIPHANIE.	7 55	4 17
7	jeudi.	s. Jean Calybit.	7 55	4 18
8	vendredi.	s. Maur, abbé.	7 55	4 20
9	samedi.	s. Julien, mart.	7 54	4 21
10	dimanche.	s. Guillaume.	7 54	4 22
11	lundi.	ste. Hortense.	7 53	4 24
12	mardi.	s. Benoît.	7 53	4 25
13	mercredi.	s. Honorat.	7 52	4 26
14	jeudi.	s. Hilaire, év.	7 52	4 28
15	vendredi.	s. Paul, ermite.	7 51	4 29
16	samedi.	s. Marcel, pape.	7 50	4 31
17	dimanche.	s. Antoine, ab.	7 49	4 32
18	lundi.	Chaire s. Pierre.	7 48	4 33
19	mardi.	s. Canut, mart.	7 47	4 35
20	mercredi.	s. Sébastien, m.	7 47	4 36
21	jeudi.	ste. Agnès, vier.	7 46	4 38
22	vendredi.	s. Vincent, mar.	7 44	4 40
23	samedi.	s. Raymond.	7 44	4 41
24	dimanche.	<i>Septuagésime.</i>	7 43	4 43
25	lundi.	s. Charlemagne.	7 41	4 44
26	mardi.	s. Alfred.	7 40	4 46
27	mercredi.	st Jean Chrisost.	7 39	4 47
28	jeudi.	s. François de sal.	7 38	4 49
29	vendredi.	ste. Martine, v.	7 37	4 51
30	samedi.	s. Pierre Nolasq.	7 35	4 53
31	dimanche.	<i>Sexagésime.</i>	7 34	4 54

Dernier quart. le 5; nouvelle lune le 12.

Premier quart. le 21; pleine lune le 28;

Février.

Les jours croissent de 65 minutes le matin et 67 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	lundi.	s. Ignace, évê.	7 h.33	4 h.56
2	mardi.	PURIFICATION.	7 32	4 57
3	mercredi.	s. Blaise, évêq.	7 31	4 59
4	jeudi.	s. André Corsin	7 29	5 1
5	vendredi.	s. Vaast.	7 27	5 2
6	samedi.	ste. Dorothee.	7 25	5 4
7	dimanche.	<i>Quinquagésime.</i>	7 24	5 6
8	lundi.	s. Romuald.	7 22	5 7
9	mardi.	s. Jean de Math.	7 21	5 9
10	mercredi.	<i>Les Cendres.</i>	7 19	5 11
11	jeudi.	ste. Apoline, v.	7 17	5 12
12	vendredi.	ste. Scolastique.	7 16	5 14
13	samedi.	s. Thimotee, év.	7 14	5 15
14	dimanche.	<i>Quadragesime.</i>	7 12	5 17
15	lundi.	s. Euchèr.	7 11	5 19
16	mardi.	s. Guillaume, d.	7 9	5 20
17	mercredi.	<i>Quatre-Temps.</i>	7 7	5 22
18	jeudi.	s. Blaise, évê.	7 5	5 24
19	vendredi.	s. martinien.	7 4	5 25
20	samedi.	ste Marguerite.	7. 2	5 27
21	dimanche.	<i>Reminiscere.</i>	7 0	5 29
22	lundi.	s. Siméon, évê.	6 58	5 30
23	mardi.	s. Matthias.	6 56	5 32
24	mercredi.	s. Porphyre, év.	6 54	5 33
25	jeudi.	s. pierre damien	6 52	5 35
26	vendredi.	s. Valentin.	6 50	5 37
27	samedi.	s. Casimir.	6 48	5 38
28	dimanche.	<i>Oculi.</i>	6 46	5 40

Dernier quart. le 3; Nouvelle lune le 11.
Premier quart. le 19; Pleine lune le 26.

Mars.

Les jours croissent de 55 min. le matin et 54 m. le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	lundi.	s. Césaire.	6 h.44	5 h.42
2	mardi.	ste. Pulchérie.	6 42	5 43
3	mercredi.	s. Thomas d'Aq.	6 40	5 45
4	jeudi.	<i>mi-carême.</i>	6 38	5 46
5	vendredi.	ste Françoise, v.	6 36	5 48
6	samedi.	s. Ludger, év.	6 34	5 49
7	dimanche.	<i>Latare</i>	6 32	5 51
8	lundi.	ste. Honorine.	6 30	5 52
9	mardi.	ste. Eudoe, m.	6 28	5 54
10	mercredi.	s. Jean L'aum.	6 26	5 56
11	jeudi.	ste Bathilde.	6 24	5 57
12	vendredi.	s. Longin, mart.	6 22	5 59
13	samedi.	<i>La Passion.</i>	6 20	6 0
14	dimanche.	s. Guénolé.	6 16	6 2
15	lundi.	s. Vatrice.	6 15	6 3
16	mardi.	ste Julienne, v.	6 14	6 5
17	mercredi.	s. Joseph.	6 12	6 6
18	jeudi.	s. Alexandre.	6 10	6 8
19	vendredi.	s. Victorien.	6 8	6 9
20	samedi.	<i>Les Rameaux.</i>	6 6	6 11
21	dimanche.	s. Benoît, ab.	5 3	6 12
22	lundi.	s. Gilbert.	5 1	6 14
23	mardi.	s. Gabriel.	5 59	6 15
24	mercredi.	s. Lubin.	5 57	6 17
25	jeudi.	ANNONCIATION.	5 55	6 18
26	vendredi.	<i>Vendredi saint.</i>	5 53	6 20
27	samedi.	ste Balbin.	5 51	6 21
28	dimanche.	PAQUES	5 48	6 23
29	lundi.	s. Zachari, p.	5 46	6 24
30	mardi.	s. Jean Climaque.	5 44	6 26
31	mercredi.	s. Athanase, év.	5 42	6 27

Dernier quart. le 5; Nouvelle lune le 13;
Premier quart. le 21; Pleine lune le 27.

Avril.

Les jours croissent de 50 minutes le matin et 50 le soir.

JOURS DU MOIS.	NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	jeudi.	s. Pierre, mart.	5h. 39 6h. 29
2	vendredi.	s. Vincent ferr.	5 38 6 30
3	samedi.	s. François de p.	5 36 6 32
4	dimanche.	<i>Quasimodo.</i>	5 34 6 33
5	lundi.	s. Aybert, erm.	5 32 6 35
6	mardi.	s. Prudent.	5 30 6 36
7	mercredi.	s. Gaultier.	5 28 6 38
8	jeudi.	ste. Vautrude, v.	5 26 6 39
9	vendredi.	ste Marie égypt.	5 24 6 41
10	samedi.	s. Macaire.	5 22 6 42
11	dimanche.	s. Léon.	5 20 6 44
12	lundi.	s. Jules.	5 18 6 45
13	mardi.	st Poulhan.	5 16 6 47
14	mercredi.	s. Nicolas la ro.	5 14 6 48
15	jeudi.	ste. Herménégild.	5 12 6 49
16	vendredi.	s. Pierre gonsal.	5 10 6 51
17	samedi.	s. Paterne.	5 8 6 52
18	dimanche.	s. Joachim, ser.	5 6 6 54
19	lundi.	ste. Beuve, vier.	5 4 6 55
20	mardi.	s. Anselme, ar.	5 2 6 57
21	mercredi.	ste Opportune.	5 0 6 58
22	jeudi.	ste. Agnès, relig.	4 58 7 0
23	vendredi.	s. Marc, <i>abstin.</i>	4 56 7 1
24	samedi.	s. Sotere, pape.	4 54 7 3
25	dimanche.	s. Marcellin, p.	4 53 7 4
26	lundi.	ste. Zite, vierg.	4 51 7 6
27	mardi.	s. Platon, abbé.	4 49 7 7
28	mercredi.	s. Phil., s. Jacq.	4 47 7 9
29	jeudi.	s. Romain, rel.	4 45 7 10
30	vendredi.	s. Male, ermite.	4 44 7 11

Dernier quart. le 3; Nouvelle lune le 12.
Premier quart. le 19; Pleine lune le 26.

Mai.

Les jours croissent de 39 minutes le matin et 39 le soir.

JOURS DU MOIS.	NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	samedi.	s. Ronan, év.	4h. 42 7h. 13
2	dimanche.	s. Pamphilo, m.	4 40 7 14
3	lundi.	<i>Rogations.</i>	4 39 7 16
4	mardi.	ste. Monique, v.	4 37 7 17
5	mercredi.	ste. Léduvine.	4 35 7 19
6	jeudi.	ASCENSION.	4 34 7 20
7	vendredi.	<i>S. Jean P. L.</i>	4 32 7 21
8	samedi.	s. Georges, m.	4 31 7 23
9	dimanche.	s. Pie, pape.	4 29 7 24
10	lundi.	s. Stanislas,	4 28 7 26
11	mardi.	s. Désiré év.	4 26 7 27
12	mercredi.	s. Antoine, év.	4 25 7 28
13	jeudi.	Oct. Ascension.	4 23 7 30
14	vendredi.	s. Mayeux, ab.	4 22 7 31
15	samedi.	<i>Quatre-temps.</i>	4 20 7 32
16	dimanche.	PENTECOTE.	4 19 7 34
17	lundi.	s. Isidore.	4 18 7 35
18	mardi.	s. Ubald, évêq.	4 17 7 36
19	mercredi.	s. Félix de gant.	4 16 7 38
20	jeudi.	s. Bernadin.	4 14 7 39
21	vendredi.	s. Yves.	4 13 7 40
22	samedi.	s. Pierre célest.	4 12 7 41
23	dimanche.	LA TRINITÉ.	4 11 7 42
24	lundi.	st Hospice.	4 10 7 43
25	mardi.	s. Beuvon, of.	4 9 7 44
26	mercredi.	s. Guibert.	4 8 7 45
27	jeudi.	LA FÊTE-DIEU.	4 7 7 46
28	vendredi.	ste. Magdeleine.	4 6 7 47
29	samedi.	s. Urbain.	4 5 7 48
30	dimanche.	s. Philippe de N.	4 4 7 50
31	lundi.	s. Jean silenc.	4 3 7 51

Dernier quart. le 3; Nouvelle lune le 11.
Premier quart. le 18; Pleine lune le 25.

Juin.

Les jours croissent de 6 minutes le matin et 14 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	mardi.	ste. Fébronic, m.	4h. 3	7 52
2	mercredi.	ste. Édiltrude, v.	4 2	7 53
3	jeudi.	ste Emilie.	4 2	7 54
4	vendredi.	s. Mamert, év.	4 1	7 55
5	samedi.	ste Clotilde.	4 1	7 56
6	dimanche.	<i>Oct. Fête-Dieu.</i>	4 0	7 56
7	lundi.	s. Siméon de tr.	4 0	7 57
8	mardi.	s. Norbert, év.	3 59	7 58
9	mercredi.	s. Médard, év.	3 59	7 58
10	jeudi.	ss. Prim et Fél.	3 59	8 59
11	vendredi.	ste. Cather de s.	2 58	8 0
12	samedi.	ste Marguerite.	3 58	8 0
13	dimanche.	s. Cather. de sien.	3 58	8 1
14	lundi.	s. Gilbert, s. Hub.	3 58	8 2
15	mardi.	s. Barnabé, ap.	3 58	8 3
16	mercredi.	s. Antoine de p.	3 58	8 3
17	jeudi.	s. Basile, év.	3 58	8 3
18	vendredi.	s. Ladislav, roi.	3 58	8 4
19	samedi.	s. Avit, abbé.	3 58	8 4
20	dimanche.	s. Louis gonsal.	3 58	8 4
21	lundi.	s. Taraise, évêq.	3 58	8 5
22	mardi.	ss. Jean et Paul.	3 58	8 5
23	mercredi.	s. Irénée.	3 59	8 5
24	jeudi.	s. Jean-Baptiste.	3 59	8 5
25	vendredi.	s. Léon, pape.	3 59	8 5
26	samedi.	s. Paul, évêque.	3 59	8 5
27	dimanche.	s. Vital, mart.	4 0	8 5
28	lundi.	s. Ernest.	4 0	8 5
29	mardi.	ss. Pierre et Paul	4 1	8 5
30	mercredi.	s. Evariste.	4 2	8 6

Dernier quart. le 2 ; Nouvelle lune le 10 ;
Premier quart. le 17 ; Pleine lune le 24.

Juillet.

Les jours diminuent de 28 minutes le matin et 28 le soir.

JOURS DU MOIS		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	jeudi.	s. Thibault, er.	4 h. 2	8 h. 5
2	vendredi.	Visit. de N. D.	4 3	8 4
3	samedi.	s. Germain, év.	4 3	8 4
4	dimanche.	ste Sophie.	4 4	8 4
5	lundi.	s. Pierre de lux.	4 5	8 3
6	mardi.	s. Goar, prêtre.	4 5	8 3
7	mercredi.	s. Guillebaud.	4 6	8 2
8	jeudi.	ste. Elisabeth, v.	4 7	8 2
9	vendredi.	ste. Victoire.	4 8	8 1
10	samedi.	7 Frères martyrs.	4 9	8 1
11	dimanche.	s. Pie, pape.	4 10	8 0
12	lundi.	s. Jean galbert.	4 11	7 59
13	mardi.	s. Anaclet, pape.	4 12	7 58
14	mercredi.	s. Bonaventur.	4 13	7 58
15	jeudi.	s. Henri, emp.	4 14	7 57
16	vendredi.	N. D. des Carmes.	4 15	7 56
17	samedi.	s. Alexis.	4 16	7 55
18	dimanche.	s. Vincent de p.	4 17	7 54
19	lundi.	ste Marguerite.	4 18	7 53
20	mardi.	s. Praxède, v.	4 19	7 52
21	mercredi.	s. Apollinaire.	4 20	7 51
22	jeudi.	ste. Magdeleine.	4 21	7 50
23	vendredi.	ste. Christine.	4 23	7 49
24	samedi.	s. Jacques, ap.	4 24	7 48
25	dimanche.	s. Pantaléon.	4 25	7 46
26	lundi.	ste. Anne.	4 26	7 45
27	mardi.	s. Nazaire.	4 28	7 44
28	mercredi.	s. Jean colomb.	4 29	7 43
29	jeudi.	ste. Marthe, v.	4 30	7 41
30	vendredi.	s. Germain, év.	4 32	7 40
31	samedi.	s. Ignace, jès.	4 33	7 38

Dernier quart. le 2 ; Nouvelle lune le 9 ;
Pr. q. le 16 ; Pleine lune le 23 ; D. q. le 31.

Août.

Les jours diminuent de 47 minutes le matin et 48 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	dimanche.	s. Gérard, ab.	4h.34	7h.37
2	lundi.	s. Gilles, abbé.	4 35	7 36
3	mardi.	ste. Cunégonde.	4 37	7 34
4	mercredi.	s. Dominique.	4 38	7 33
5	jeudi.	N. D. des neiges.	4 40	7 31
6	vendredi.	Transfiguration.	4 41	7 29
7	samedi.	s. Alphonse, p.	4 42	7 28
8	dimanche.	s. Cyriaque.	4 44	7 26
9	lundi.	s. Romain, m.	4 45	7 24
10	mardi.	s. Laurent, m.	4 46	7 23
11	mercredi.	ste. Suzanne, v.	4 48	7 21
12	jeudi.	ste. Claire.	4 49	7 19
13	vendredi.	ste Anastas e.	4 51	7 18
14	samedi.	<i>Vigile jeune.</i>	4 52	7 16
15	dimanche.	ASSOMPTION.	4 53	7 14
16	lundi.	s. Hyacinthe.	4 55	7 12
17	mardi.	s. Roch, confes.	4 56	7 11
18	mercredi.	s. Joachim.	4 58	7 9
19	jeudi.	s. Louis, évêque.	4 59	7 7
20	vendredi.	s. Bernard, ab.	5 0	7 5
21	samedi.	s. Eusebe, pr.	5 2	7 3
22	dimanche.	ste Claire, de m.	5 3	7 1
23	lundi.	s. Philippe.	5 5	6 59
24	mardi.	s. Louis, roi.	5 6	6 57
25	mercredi.	s. Barthélémy.	5 8	6 55
26	jeudi.	s. Zéphirin, p.	5 9	6 53
27	vendredi.	s. Césaire, év.	5 10	6 51
28	samedi.	s. Augustin, év.	5 11	6 49
29	dimanche.	s. Fiacre.	5 13	6 47
30	lundi.	ste. Rose, vierge.	5 15	6 45
31	mardi.	s. Raimond.	5 16	6 43

Nouvelle lune le 7; Premier quart. le 14.
Pleine lune le 22; Dernier quart. le 30;

Septembre.

Les jours diminuent de 51 m. le matin et 51 m. le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	mercredi.	s. Mammas, m.	5 17	6 40
2	jeudi.	s. Etienne, roi.	5 19	6 39
3	vendredi.	s. Méry, abbé.	5 20	6 37
4	samedi.	s. Laurent, jus.	5 22	6 35
5	dimanche.	s. Bortin, abbé.	5 23	6 33
6	lundi.	s. Maurille, évê.	5 25	6 31
7	mardi.	s. Elzéar.	5 26	6 29
8	mercredi.	NATIVITÉ N. D.	5 27	6 27
9	jeudi.	s. Faucas, mar.	5 29	6 25
10	vendredi.	s. Nicolas Tolen	5 30	6 23
11	samedi.	s. Patient, évê.	5 32	6 21
12	dimanche.	s. Guy.	5 33	6 18
13	lundi.	s. Achard, abbé.	5 34	6 16
14	mardi.	Lambert.	5 36	6 14
15	mercredi.	<i>Quatre temps.</i>	5 37	6 12
16	jeudi.	ste Hildegarde.	5 39	6 10
17	vendredi.	s. Thomas.	5 40	6 8
18	samedi.	s. Eustache, m.	5 42	6 6
19	dimanche.	s. Mathieu, apô.	5 43	6 4
20	lundi.	ste. Ursule, v.	5 44	6 2
21	mardi.	s. Maurice, m.	5 46	5 59
22	mercredi.	ste Thègle, vier.	5 47	5 57
23	jeudi.	s. Gérard, évê.	5 49	5 55
24	vendredi.	s. Firmin, évê.	5 50	5 53
25	samedi.	s. Cyp. et Just.	5 52	5 51
26	dimanche.	s. Com et Dam.	5 53	5 49
27	lundi.	s. Vencelas, m.	5 55	5 47
28	mardi.	s. Michel, arch.	5 56	5 44
29	mercredi.	s. Jérôme, doc.	5 57	5 42
30	jeudi.	Exaltation ste. c.	5 59	5 40

Nouvelle lune le 6; Premier quart. le 12.
Pleine lune le 20; Dernier quart. le 28;

Octobre.

Les jours diminuent de 52 minutes le matin et 52 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	vendredi.	s. Rémy, arch.	6h. 0	5h.38
2	samedi.	ss. Angès gard.	6 2	5 36
3	dimanche.	s. François d'ass.	6 3	5 34
4	lundi.	ste Aure.	6 5	5 32
5	mardi.	s. placide, m.	6 6	5 30
6	mercredi.	s. Bruno.	6 8	5 28
7	jeudi.	s. Louis bertran.	6 9	5 26
8	vendredi.	ste Brigitte, v.	6 11	5 24
9	samedi.	s. Denis, m.	6 12	5 22
10	dimanche.	s. François bor.	6 14	5 20
11	lundi.	s. Nicaïse, m.	6 15	5 18
12	mardi.	ste. Thérèse, v.	6 17	5 15
13	mercredi.	s. Édouard.	6 18	5 13
14	jeudi.	s. Caliste, pape.	6 20	5 11
15	vendredi.	s. Gal, ab.	6 21	5 9
16	samedi.	ste. Hedvige, v.	6 23	5 7
17	dimanche.	s. Luc, évang.	6 25	5 5
18	lundi.	s. pierre, d'alc.	6 26	5 4
19	mardi.	s. Caprès, m.	6 28	5 2
20	mercredi.	s. Hilarion, ab.	6 29	5 0
21	jeudi.	s. Godefroy.	6 31	5 58
22	vendredi.	s. Florent, év.	6 32	4 56
23	samedi.	s. Séverin, év.	6 34	4 54
24	dimanche.	s. Magloire, év.	6 35	4 52
25	lundi.	ss Crépin et crép.	6 37	4 51
26	mardi.	s. Évariste, p.	6 39	4 49
27	mercredi.	s. pierre pascat.	6 40	4 47
28	jeudi.	ss. Simon et Jud.	6 42	4 45
29	vendredi.	ste. Ernilinde.	6 43	4 44
30	samedi.	ste Pélagie.	6 45	4 42
31	dimanche.	<i>Vigile et jeune.</i>	6 47	4 40

Nouvelle lune le 5 ; Premier quart. le 12 ;
Pleine lune le 20 ; Dernier quart. le 28.

Novembre.

Les jours diminuent de 40 minutes le matin et 39 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	lundi.	TOUSSAINT.	6h.48	4h.38
2	mardi.	<i>Les Morts.</i>	6 50	4 37
3	mercredi.	s. Guinal, abbé.	6 51	4 35
4	jeudi.	s. Charles bor.	6 53	4 34
5	vendredi.	s. Marcien, er.	6 55	4 32
6	samedi.	s. Léonard, er.	6 56	4 31
7	dimanche.	s. Hambon.	6 58	4 30
8	lundi.	s. André avellin.	7 0	4 28
9	mardi.	s. Martin, év.	7 1	4 26
10	mercredi.	<i>Dédicace s. Cor</i>	7 3	4 25
11	jeudi.	s. Saturnin, m.	7 4	4 23
12	vendredi.	s. André, ap.	7 6	4 22
13	samedi.	s. Stanislas.	7 7	4 21
14	dimanche.	s. Malo, év.	7 9	4 20
15	lundi.	ste EUGÉNIE.	7 11	4 18
16	mardi.	s. Grégoire th.	7 12	4 17
17	mercredi.	s. Martin, pape.	7 14	4 16
18	jeudi.	s. Edmond, arch.	7 15	4 15
19	vendredi.	ste Elisabeth, v.	7 17	4 14
20	samedi.	s. Félix de valois.	7 18	4 13
21	dimanche.	Présentation.	7 20	4 12
22	lundi.	ste Cécile, v.	7 21	4 11
23	mardi.	s. Clément, pape.	7 23	4 10
24	mercredi.	s. Jean de la cr.	7 24	4 9
25	jeudi.	ste. Catherine, v.	7 26	4 8
26	vendredi.	ste Geneviève.	7 27	4 7
27	samedi.	s. Franc. Xavier.	7 29	4 7
28	dimanche.	s. Maxime	7 30	4 6
29	lundi.	<i>L'Avent.</i>	7 31	4 5
30	mardi.	ss. Innocens.	7 32	4 5

Nouvelle lune le 3 ; Premier quart. le 11 ;
Pleine lune le 19 ; Dernier quart. le 26.

Décembre.

Les jours diminuent de 10 minutes le matin et 2 le soir.

JOURS DU MOIS.		NOMS DES SAINTS.	Lever du Soleil.	Coucher du Soleil.
1	mercredi.	s. Brice, év.	7h. 34	4h. 4
2	jeudi.	ste. Barbe, v.	7 35	4 4
3	vendredi.	s. Nicolas, év.	7 37	4 3
4	samedi.	s. Eloi, év.	7 38	4 3
5	dimanche.	ste Léocadie.	7 39	4 2
6	lundi.	s. Ambroise, év	7 40	4 2
7	mardi.	s. Spiridion, év.	7 41	4 2
8	mercredi.	CONCEPTION.	7 42	4 2
9	jeudi.	s. pierre chrisos.	7 43	4 1
10	venredi.	s. Sabas, abbé.	7 44	4 1
11	samedi.	s. Tual, év.	7 45	4 1
12	dimanche.	St. Corentin.	7 46	4 1
13	lundi.	s. Spiridion, év.	7 47	4 1
14	mardi.	ste. Luce, v.	7 48	4 1
15	mercredi.	quatre-temps.	7 49	4 1
16	jeudi.	s. Eusèbe, év.	7 50	4 2
17	vendredi.	s. Jean capistr.	7 51	4 2
18	samedi.	s. Julien, sab	7 51	4 2
19	dimanche.	s. Damase, pape.	7 52	4 2
20	lundi.	ste. Elizabeth, v.	7 53	4 3
21	mardi.	s. Malachi, év.	7 53	4 3
22	mercredi.	s. Thomas, ap.	7 54	4 4
23	jeudi.	s. Servule.	7 54	4 4
24	vendredi.	Pygile jeune.	7 55	4 5
25	samedi.	NOEL.	7 55	4 5
26	dimanche.	s. Etienne, m.	7 55	4 6
27	lundi.	s. Jean évang.	7 55	4 7
28	mardi.	s. Thomas, mar.	7 56	4 7
29	mercredi.	s. Othon.	7 56	4 8
30	jeudi.	s. Théodore.	7 56	4 9
31	vendredi.	s. Sylvestre.	7 56	4 11

Nouvelle lune le 3 ; Premier quart. le 10 ;
Pléine lune le 18. Dernier quart. le 26.

EMPIRE FRANÇAIS.

NAPOLÉON III (CHARLES-LOUIS), proclamé Empereur des Français, le 2 décembre 1852, né à Paris, le 20 avril 1808, du mariage de LOUIS-NAPOLÉON, roi de Hollande, et de HORTENSE-EUGÉNIE, reine de Hollande, marié le 29 janvier 1853, à

EUGÉNIE (Marié DE GUZMAN), Comtesse de Téba, Impératrice des Français, née le 5 mai 1826.

De ce Mariage :

NAPOLÉON-EUGÈNE-LOUIS-JEAN-JOSEPH, Prince Impérial, né le 16 mars 1856.

PRINCIPALES PUISSANCES ÉTRANGÈRES.

Autriche. — FRANÇOIS-JOSEPH I^{er} (Charles), né le 18 août 1830, empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, le 2 décembre 1848.

Belgique. — LÉOPOLD II (Louis-Philippe-Marie-Victor), né le 9 avril 1835, proclamé roi des Belges, le 17 décembre 1865, succède à son père Léopold I^{er}.

Etats-Romains. — PIE IX (Mastai Feretti), né à Sinigaglia, le 13 mai 1792 ; élu pape à Rome, le 16 juin 1846, couronné le 21.

Grande-Bretagne. — VICTORIA I^{re} (Alexandrine), née le 24 mai 1819, fille de feu Edouard-Auguste, duc de Kent, frère des feus rois Georges IV et Guillaume IV ; succède à ce dernier, le 20 juin 1837.

Prusse. — GUILLAUME I^{er} (Frédéric-Louis), succède à son frère Frédéric-Guillaume IV, le 2 janvier 1861.

Russie. — ALEXANDRE II (Nicolaïevitch), né le 29 avril 1818, succède à son père l'empereur Nicolas I^{er}, le 2 mars 1855.

Italie. — VICTOR-EMMANUEL II (Marie-Albert-Eugène-Ferdinand-Thomas), né le 14 mars 1820, succède à son père, le 23 mars 1849.

Portugal. — Dom Luis I^{er}, né le 31 octobre 1838, succède à son frère Dom Pedro, le 11 novembre 1861.

Pays-Bas. — GUILLAUME III, né le 19 février 1817, succède à son père, le 42 mai 1849.

Suède et Norwège. — CHARLES XV (Louis-Eugène), né le 3 mai 1826, succède à son père le roi Oscar I^{er}, le 8 juillet 1859.

Danemark. — CHRISTIAN IX, né le 8 avril 1818, succède au roi Frédéric VII, le 15 novembre 1863.

Turquie. — ABDUL-AZIZ-KHAN, né le 9 février 1830, succède à son frère, le 25 juin 1861.

Grèce. — GEORGES I^{er}, né le 24 décembre 1845, roi des Hellènes, le 27 juin 1863.

MINISTRES SECRÉTAIRES D'ÉTAT.

Leurs Excellences :

E. ROUHER (G. ✱), sénateur, ministre d'Etat ;

BAROCHE (G. ✱), sénateur, membre du Conseil privé, Garde des Sceaux, ministre de la Justice et des Cultes ;

Le maréchal VAILLANT (G. ✱), sénateur, grand maréchal du Palais, membre du Conseil privé, ministre de la Maison de l'Empereur et des Beaux-Arts ;

MAGNE, (G. ✱) sénateur, membre du Conseil privé, ministre des Finances ;

Le maréchal NIEL (G. ✱), sénateur, ministre de la Guerre ;

Le marquis de MOUSTIER (G. ✱), ministre des Affaires étrangères ;

L'amiral RIGAULT DE GENOUILLY (G. ✱), sénateur, ministre de la Marine et des Colonies ;

PINARD (O. ✱), ministre de l'Intérieur ;

DURUY, (C. ✱) ministre de l'Instruction publique ;

DE FORCADE, LA ROQUETTE (G. O. ✱), ministre de l'Agriculture, du Commerce et des Travaux publics ;

VUITRY (G. O. ✱), ministre Présidant le Conseil d'Etat.

NOTICE DU DÉPARTEMENT.

Limites. — Le département du Finistère est compris entre les 47° degré 42 minutes et 48° degré 46 minutes de latitude, et entre les 5° degré 42 minutes et 7° degré 28 minutes de longitude à l'ouest du méridien de l'Observatoire de Paris. Il est limité : au sud et à l'ouest, par l'Océan, au nord, par la Manche, à l'est, par les départements des Côtes-du-Nord et du Morbihan.

Etendue et superficie. — La plus grande longueur du département, de l'ouest à l'est, entre la pointe occidentale de l'île d'Ouessant et le petit hameau de End-Meur (3,500^m nord-est du Guerlesquin) est de 124 kilomètres (81 lieues).

Sa largeur, du nord au sud, entre l'île de Batz et les îles de Glénan, est de 122 kilomètres (30 lieues et demie).

La longueur développée du littoral atteint 485 kilomètres (121 lieues et demie).

La superficie du département est de 672,171 hectares, ce qui correspond à 6,721,710,000 mètres carrés.

Orographie. — Le département du Finistère est un pays montagneux et très-accidenté, le sol y est extrêmement inégal et coupé d'espace en espace par des montagnes assez peu élevées, mais remarquables par la rapidité de leur élévation et l'aspérité de leur forme, le traversant au nord et au sud. Elles sont désignées sous le nom de Montagnes d'Arrez et de Montagnes Noires. Les Montagnes d'Arrez se dirigent de l'est-nord-est vers l'ouest-sud-ouest. Elles atteignent une élévation de 400 mètres à la chapelle Saint-Michel, près Brasparts et se maintiennent à 380 mètres pendant plusieurs lieues. Les Montagnes Noires ont une direction générale est-ouest ; leur hauteur peut être évaluée, au maximum, à 350 mètres.

Hydrographie. — Les principales rivières sont, parmi celles qui se jettent dans la Manche, le Douron, le Dossen, la Penzé, l'Aberwrac'h, l'Aberbenoit, et parmi celles dont les eaux se rendent à l'Océan, l'Aberildut, l'Elorn, l'Aulne, le Goyen, l'Od et, l'Aven et la Laita, formée de la réunion de l'Issole et de l'Ellé.

Un trait caractéristique des rivières du Finistère, est la largeur et surtout la profondeur de leur lit jusqu'à plusieurs lieues dans l'intérieur des terres. Cette particularité leur permet de transmettre l'action de la marée à une assez grande distance de leur embouchure, et c'est elle qui a donné naissance à cette série de petits

ports méditerranéens si favorables à l'importation et à l'exportation des denrées du petit cabotage. Indépendamment des ports de Roscoff, de Portsall, du Conquet, de Camaret, de Douarnenez, de Concarneau, qui sont assis au bord même de la mer, le département du Finistère compte un grand nombre de ports intérieurs dont les principaux sont : Morlaix, l'Aberwrach, Brest, Landerneau, le Faou, le Port-Launay, Audierne, Pont-Croix, Pont-l'Abbé, Quimper, Pont-Aven et Quimperlé.

Climat. — Généralement humide. Cependant l'air est vif et bon. Pas de chaleurs excessives en été ni de froids rigoureux en hiver. C'est l'automne qui est la saison la plus agréable. Peu de neige, mais pluies fréquentes. Les vents dominants sont le nord-ouest, l'ouest et le sud-ouest.

Voies de communication. — Le département est traversé par deux chemins de fer (de Paris à Brest et de Nantes à Landerneau), par cinq routes impériales d'une longueur de 421,242 mètres; quatorze routes départementales, d'une longueur de 1,141,000 mètres, et quatre-vingt-quatre chemins d'intérêt commun, partie à l'étude.

Une section du canal de Nantes à Brest traverse l'arrondissement de Châteaulin et passe à ou près Carhaix, Châteauneuf, Châteaulin et le Port-Launay.

Agriculture. — Le département produit des céréales, notamment du froment et du seigle en quantité plus que suffisante pour la nourriture des habitants; on y cultive aussi beaucoup d'avoine et de sarrasin; quantité de pommes de terre et de légumes, qui forment presque la seule nourriture des cultivateurs. Culture en grand des panais, des choux et des oignons; chanvre et lin; point de vigne, mais des plantations de pommiers, produisant année moyenne 86,244 hectolitres de cidre; bon pâturage; quelques forêts; élève en grand des chevaux de trait; bêtes à cornes, de petite taille, mais robustes et d'une bonne qualité laitière; éducation des abeilles. Le département possède une ferme-école à Trévarez, commune de Saint-Goazec; un externat agricole annexé à l'école d'irrigation et de drainage du Lézardeau, près Quimperlé et une chaire d'agriculture avec ferme d'application à Kermahonne, près Quimper. Ce dernier cours est suivi, chaque année, par près de 100 élèves de l'école des Lîkes.

Minéralogie. — Mines de fer, de houille, de zinc, mines de plomb argentifère de Poullaouen et du Huelgoat (aujourd'hui abandonnées).

Carrières de granit, de porphyre, de serpentine, de quartz, de belles pierres de taille; carrières d'ardoises d'excellente qualité, à

Pleyben, Châteaulin, Châteauneuf et Saint-Ségat; argile de faïence; pierres à aiguiser les faulx.

Commerce et industrie. — Manufactures de toiles à voiles et de toile blanche, occupant plus de 1500 ouvriers; fabrique d'objets d'équipements militaires; fabriques de soude de varech, de produits chimiques, savon vert, huile de lin, chandelles, bougies stéariques; corderies, faïenceries, papeteries, tanneries considérables; manufactures de papiers peints; manufacture impériale des tabacs occupant 1,100 à 1,200 ouvriers; usines à gaz; minoteries, etc.; carrières d'ardoises, occupant plus de 600 ouvriers et produisant annuellement 4,360,000 ardoises; — 450 foires environ se tiennent annuellement dans le département; les principaux objets de transaction consistent en beurre, grains, bestiaux, chevaux, toile, cire et miel. — Le relevé du mouvement de la navigation donne, en 1867, pour tous les ports du département, 11,850 navires à l'entrée et 11,643 navires à la sortie; l'importation et l'exportation réunies présentent un total de 413,403 tonneaux de marchandises; 2,459 navires ont, en outre, relâché, pendant la même année, dans les ports du département. — Pêche de la sardine, employant, chaque année, de 1,200 à 1,400 bateaux montés par plus de 6,000 hommes; cette pêche se fait surtout à Douarnenez et à Concarneau; son produit en sardines et en huile est évalué, année moyenne, à près de deux millions de francs. — La pêche du poisson frais, des huîtres, des crustacés et des amendements marins emploie plus de 4,000 bateaux montés par plus de 1,700 hommes et donne un produit évalué à 3,500,000 francs.

Divisions administratives. — Le département du Finistère forme le diocèse de Quimper et Léon (suffragant de Rennes); il fait partie de la 16^e division militaire (Rennes), et du 5^e corps d'armée (Tours); il ressort de la Cour impériale de Rennes; de l'Académie de Rennes; de la 5^e légion de gendarmerie (chef-lieu Rennes); du 2^e arrondissement maritime (Brest); de la 12^e inspection des Ponts et Chaussées; de la 23^e conservation des forêts (Rennes); de l'arrondissement minéralogique de Rennes; de la 1^{re} région agricole (nord-ouest). — Il comprend 5 arrondissement, 43 cantons, 56 perceptions, 285 communes et 662,485 habitants.

Monuments historiques. — Notre-Dame du Folgoët; cathédrale de Quimper; ancienne cathédrale et clocher du Créis-Ker à Saint-Pol-de-Léon; église Sainte-Croix de Quimperlé; église et calvaire de Pleyben; église de Loctudy; église de Loc-Ronan Coat-Névet; chapelle de Saint-Herbot, près de Loqueffret; église de Lambader, près Plouvorn; église de Pont-Croix; église de Saint Jean du Doigt; église de Penmarc'h; chapelle de Daoulas.

Contributions. — Revenu public en 1867 :

Contributions directes.	4,657,200 fr.
Contributions indirectes.	9,853,303
Enregistrement et domaines. . . .	3,770,206
Douanes.	883,030
Postes	467,400
Télégraphie privée	70,001

Total 19,701,140 fr.

BIOGRAPHIE.

Le Finistère est la patrie des amiraux *Lamotte-Piquet, de Kersaint, de Kerguelen, Cosmao, Emeriau, de Linois*; de l'illustre commandant de la SURVEILLANTE, du *Couëdic*; du général *Moreau*; du célèbre *Corret de Latour-d'Auvergne*, premier grenadier de France; du lieutenant-général *d'Aboville*.

Il compte parmi ses illustrations :

Le jurisconsulte *Eguiner Barron*;

Le docteur *Laënnec*;

Le chanoine *Moreau*, auteur de l'Histoire de la Ligue en Bretagne;

Le missionnaire *Le Nobletz*;

Albert Le Grand, auteur de la Vie des Saints de Bretagne;

Les Pères *Hardouin, Bougeant, André et Le Guillou*;

L'historien *Dom Morice*;

Le critique *Fréron*;

L'abbé *Bérardier*, député du clergé à l'Assemblée constituante;

L'abbé *Royou*, célèbre journaliste;

L'ingénieur *Choquet de Lindu*; *Morvan*, poète et littérateur;

L'historien *Royou*.

Députés du département au Corps Législatif.

Quimper et Quimperlé. . .	MM. le Comte du COUËDIC (O. ✱).
Brest.	CONSEIL (O. ✱).
Morlaix	L. DEIN (✱).
Châteaulin	BOIS-VIEL (✱).

TABEAU DES PRÉFETS

Qui se sont succédé dans le Finistère depuis la création des Préfectures.

NOMS DES PRÉFETS.	DATE de leur nomination.	DATE de leur installation.
MM.		
DIDELOT.	4 avril 1800	4 mai 1800
RUHLER.	23 janvier 1801	10 mars 1801
MIOLLIS.	17 avril 1805	3 mai 1805
BOUVIER-DUMOLARD.	12 février 1810	27 février 1815
Baron ABRIAL.	12 mars 1813	19 avril 1813
Comte DE SAINT-LUC.	10 juin 1814	22 juin 1814
CHAZAL.	30 mars 1815	27 avril 1815
DE CINTRÉ.	14 juillet 1815	28 juillet 1815
Comte d'ARROS.	10 février 1819	1 ^{er} mars 1819
DES ROTOURS, baron DE CHAULIEU.	19 juillet 1820	12 août 1820
Marquis DE FORESTA.	2 janvier 1823	2 mars 1823
Comte DE CASTELLANE.	1 ^{er} sept. 1824	16 octob. 1824
LE BASTARD DE KERGUÏF- FINEC, Membre du Conseil gé- néral, a rempli les fonctions de Préfet du 5 au 25 août 1830.		
ROUILLÉ D'ORFEUIL.	12 août 1830	25 août 1830
BILLIARD.	30 nov. 1830	18 janv. 1831
PELLENC.	14 mai 1831	28 mai 1831
LEPASQUIER.	8 juin 1832	17 juin 1832
MERCIER.	21 sept. 1834	16 octob. 1834
Baron BOULLÉ.	21 octob. 1836	décemb. 1836
TASSEL.	Commissaires du Gou- vernement provisoire.	3 mars 1848
MORHÉRY.	14 mars 1848	14 mars 1848
LE PÊCHEUR-BERTRAND.	2 juin 1848	11 juin 1848
BRISOT-THIVARS.	11 octob. 1848	19 octob. 1848
B. DEVÈS.	11 mai 1850	22 mai 185
Baron CH. RICHARD.	13 déc. 1851	17 déc. 1851
BOBY DE LA CHAPELLE.	12 mars 1868	1 ^{er} avril 1868

ADMINISTRATIONS CIVILES

et Services qui s'y rattachent.

PRÉFECTURE.

M. BOBY de la CHAPELLE, (C. *), Préfet.

M. FLEURET (*), Secrétaire général.

CONSEIL DE PRÉFECTURE.

MM. PAGÈS, vice-président.

MM. JAUBERT.

Ch. RABOT (*, O. A.).

DE LAMBERTERIE.

Secrétaire-Greffier.

M. COZIC, sous-chef de la 3^{me} Division.

BUREAUX DE LA PRÉFECTURE.

CABINET DU PRÉFET.

M. BARON DU TAY, Chef.

Attributions:

Distribution des dépêches.

Feuilles de rappel.

Affaires confidentielles et réservées.

Police politique.

Presse. — Journaux et écrits périodiques. — Annonces judiciaires. — Notes communiquées. — Publications.

Personnel administratif. — Sous-Préfets, Conseillers de Préfecture, Congés, Délégations.

Maires et Adjoint. — Nominations, Démissions, Suspensions, Révocations.

Commissaires de police. — Nominations, Révocations.

Administrations financières. — Personnel; Nomination de surnuméraires; Trésoriers-Payeurs généraux et Receveurs particuliers des finances; Percepteurs et percepteurs surnuméraires; Nominations; Congés; Prestation de serment.

Postes. — Personnel; Nominations.

Télégraphie. — Personnel; Nominations.

Fêtes et Cérémonies publiques. — Convocations. — Préséances. *Corps législatif.* — Election des Députés.

Conseil général et Conseils d'arrondissement. — Elections. — Convocations. — Nomination des Présidents et Secrétaires. — Publication de procès-verbaux.

Conseils municipaux. — Elections. — Suspension, Dissolution.

Légion d'honneur et Médailles militaires.

Belles actions. — Demandes de récompenses. — Prix Montyon.

Débts de tabacs. Nomination des titulaires.

1^{re} DIVISION.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET AFFAIRES MILITAIRES.

MM. MORCRETTE, Chef.

RICHARD, Sous-Chef.

Attributions:

Police générale, spéciale et administrative. — Surveillance légale des condamnés libérés. — Individus signalés. — Passeports à l'étranger. — Passeports d'indigents et secours de route — Moyens de transport. — Etrangers réfugiés. — Recherches dans l'intérêt des familles. — Police des cafés, cabarets et lieux publics. — Police des mœurs. — Imprimerie et librairie. — Dépôt légal. Colportage — Théâtres, spectacles forains, saltimbanques, etc. — Loteries. — Emigration. — Passage en Algérie. — Transit d'armes et vente de poudres. — Exhumations et transport de corps.

Police municipale et rurale. — Examen des arrêtés des Maires.

Police de la Chasse. — Ouverture et clôture. — Délivrance des permis. — Officiers de l'ouvèterie. — Battues. — Primes pour la destruction des animaux nuisibles.

Police de la Pêche. — Exécution des règlements. — Personnel. — Surveillance. — Amendes et frais de justice.

Police sanitaire. — Santé publique. — Epidémies. — Conseils d'hygiène. — Service sanitaire maritime. — Salubrité publique. — Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes. — Logements insalubres.

Police médicale. — Exercice de la médecine. — Cours d'accouchement. — Vaccine. — Inspection des pharmacies. — Remèdes secrets.

Police des Substances. — Mercuriales. — Taxe du pain. — Boulangerie. — Boucherie. — Commerce des grains. — Situation

et produit des récoltes. — Surveillance et police des marchés. — Création de foires et de marchés.

Agriculture. — Chambres consultatives. — Associations et Comices agricoles. — Concours régionaux. — Enseignement agricole. — Ferme-École. — Ecole du Lézardeau. — Chaire d'Agriculture. — Crédit foncier. — Drainage. — Irrigations. — Défrichements. — Engrais et Amendements. — Elève du cheval. — Dépôts et stations d'étalons impériaux. — Etalons approuvés et autorisés. — Sociétés hippiques. — Courses de chevaux. — Primes et encouragements aux races chevaline, bovine, ovine et porcine. — Concours d'animaux de boucherie. — Epizooties. — Ecoles et artistes vétérinaires.

Secours pour pertes résultant de sinistres et évènements malheureux: — Incendies, Grêle, épizootie, naufrages, etc

Secours aux colons réfugiés de Saint-Pierre et de St-Domingue.

Commerce et Industrie. — Tribunaux de commerce. — Chambres de commerce — Conseils de Prud'hommes. — Bourses. — Agents consulaires. — Courtiers maritimes. — Agents de change. — Ecole supérieure du commerce. — Exportations et importations. — Compagnies d'assurances. — Société linière. — Brevets d'invention. — Exposition des produits de l'industrie. — Apprentissage industriel. — Travail des enfants dans les manufactures. — Livrets d'ouvriers. — Ecoles impériales d'arts et métiers. — Ecole des arts et manufactures. — Manufactures de l'Etat.

Poids et Mesures. — Personnel. — Vérification périodique. — Matrices et rôles — Surveillance du service. — Matériel des bureaux.

Douanes et Contributions indirectes. — Impôt sur le sel. — Approvisionnements en franchise. — Réclamations diverses dans l'intérêt du commerce. — Marques d'or et d'argent: Service de la garantie.

Postes. — Service général. — Transport des dépêches. — Franchises. — Création de bureaux.

Prisons et établissements pénitentiaires. — Personnel. — Commissions de surveillance. — Adjudications diverses. — Loyer des prisons et maisons de dépôt. — Régime et discipline intérieurs. — Produit du travail. — Pécule. — Vestiaire — Couchage. — Service religieux. — Transfèrement des condamnés. — Travail annuel des grâces. — Jeunes détenus envoyés dans les colonies pénitentiaires. — Détenus militaires et marins.

Statistique générale de France. — Statistique agricole et industrielle: questionnaire, commissions cantonales. — Mouvement et dénombrement de la population.

Etat civil. — Confection des registres et des tables décennales. —

Transmission des actes. — Naturalisation. — Admission des étrangers au domicile.

Pensions civiles. — Pensionnaires de l'Etat. — Désignation des médecins assermentés.

Listes électorales. — Formation et révision annuelle.

Liste du Jury. — Formation annuelle et convocation des jurés.

Tableau des distances légales.

Annuaire du département. — Publication et distribution.

Recueil des Actes administratifs. — Impression et distribution.

Archives départementales, communales et hospitalières. — Personnel. — Commission de surveillance. — Service général. — Autorisations de recherches. — Publication de l'inventaire-sommaire. — Versements opérés par les diverses administrations au dépôt départemental.

Bibliothèques administratives. — Abonnements divers. — Achats d'ouvrages. — Rédaction des catalogues. — Publications administratives.

Encouragements aux sciences, aux lettres et aux arts. — Musées. — Bibliothèques. — Sociétés savantes. — Souscriptions pour érection de monuments — Recherches archéologiques.

Instruction publique. — Conseil départemental. — Inspection académique. — Lycées et collèges communaux. — Collation des bourses — Enseignement secondaire spécial. — Instruction primaire. — Personnel de l'inspection. — Commission d'examen. — Délégués cantonaux. — Ecole normale. — Ecoles publiques. — Personnel des instituteurs et des institutrices. — Encouragements et secours. — Salles d'asile. — Ouvroirs. — Secours pour maisons d'école. — Comptabilité de l'instruction primaire. — Ecoles primaires privées.

Affaires militaires. — Recrutement de l'armée: opérations diverses qui s'y rattachent. — Réserve. — Garde nationale mobile. — Congés. — Casernement. — Gîtes d'Etapes et Garnisons. — Police militaire. — Recherche des déserteurs — Notification des jugements militaires. — Convois — Vivres et fourrages. — Fabrication et dépôt d'armes. — Anciens militaires: secours viagers.

Garde nationale. — Organisation. — Service et armement. — Sapeurs-pompiers.

Remonte de la cavalerie. — Achats de chevaux. — Placement de chevaux de l'armée chez les cultivateurs.

Gendarmerie. — Formation et emplacement des brigades. — Casernement.

Ecole Polytechnique. — *Ecole spéciale militaire.* — *Ecole navale.* — *Ecole forestière.* — *Ecole de Saumur.* — *Prytanée im-*

périal militaire : — Conditions d'admission. — Inscription des candidats. — Demandes de bourses et trousseaux.

Marine. — Affaires diverses. — Inscription maritime. — Pêche maritime. — Invalides. — Créanciers et débiteurs de la marine. — Régates. — Sociétés de sauvetage des naufragés. — Epaves.

Légalisation des signatures des maires et autres fonctionnaires de l'ordre administratif.

2^e DIVISION.

TRAVAUX PUBLICS ET DOMAINES.

MM. MADURON, Chef.

BOSCHET, Sous-Chef.

Attributions :

Service général des Ponts et Chaussées. — Personnel des Ingénieurs et Conducteurs. — Nomination des Agents secondaires, Cantonniers et Eclusiers. — Congés. — Chemins de fer — Routes impériales et départementales. — Ports maritimes de commerce. — Phares et Fanaux. — Navigation intérieure et Canalisation. — Classements, Déclassements et Rectifications de voies de communication. — Travaux neufs et d'entretien ; Instruction des projets. — Adjudications. — Contentieux. — Domaine des Routes, Quais et Chemins de halage. — Alignements et Autorisation de rebâtir et de réparer. — Elagage. — Ponts à péage. — Bacs et Bateaux.

Service des Chemins vicinaux. — Personnel des Agents-Voyers et Cantonniers : Concours, Nominations. — Chemins de grande et de petite communication et d'intérêt commun. — Classements, Déclassements et Rectifications. — Travaux ; Adjudications. — Alignements. — Elagages. — Contentieux. — Ressources vicinales. — Répartition des Fonds départementaux. — Prestations. — Emploi. — Réclamations des Prestataires ; Instructions, Pourvois. — Chemins ruraux. — Plans d'alignement des villes et des bourgs.

Police de la grande et de la petite Voirie, du Roulage et de la Navigation. — Poursuite des contraventions. — Répression des anticipations. — Inspection des Voitures publiques ; Autorisations de mettre en circulation.

Police des Eaux. — Moulins et Usines. — Règlements d'eau. Curage, élargissement et redressement des cours d'eau. — Barrages d'irrigations.

Mines et Carrières. — Surveillance et Police des Exploitations. — Répression des Contraventions. — Ecole des Mineurs de Saint-Etienne. — Agent-Voyer souterrain.

Machines à vapeur. — Etablissement et surveillance.

Télégraphie. — Service général, Travaux.

Bâtiments civils. — Construction, Réparation et Entretien des Edifices diocésains et des Edifices départementaux. — Nomination des Architectes du département et des arrondissements.

Loyers des Sous-Préfectures et des Tribunaux.

Mobiliers. — Acquisition et Entretien des Mobiliers de la Préfecture, des Sous-Préfectures, des Tribunaux, de l'Evêché, etc.

— Inventaires et Recolements. — Vente des Objets réformés.

Assurances des Edifices départementaux.

Servitudes militaires.

Poudrerie du Pont-de-Buis.

Expropriation pour cause d'utilité publique, en ce qui touche tous les travaux autres que ceux qui ont un caractère purement communal.

Tenue du Répertoire des Actes soumis à l'enregistrement.

Domaine et Enregistrement. — Personnel ; Création de bureaux ; Lais et Relais de mer ; Vente et Location de biens domaniaux ; Vente de Produits divers ; Remise et Remboursement de Rentes ; Domanialité maritime ; Etablissement de Parcs à huîtres et de Réservoirs à Poissons.

Forêts — Vente de Bois et Coupes annuelles. — Constructions et Servitudes tolérées. — Location de la chasse. — Autorisations.

3^e DIVISION.

ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE, COMMUNALE ET HOSPITALIÈRE.

MM. RABOT, ALPHONSE, Chef.

GLÉMAREC et COZIC, Sous-Chefs.

Attributions :

Comptabilité générale. — Inspection des Finances. — Tenue des Registres de comptabilité. — Mandatement des dépenses et Contrôle des pièces justificatives. — Contrôle des versements effectués aux Recettes des Finances ; Enregistrement et visa des Récépissés. — Surveillance des Caisses publiques ; Vérification et clôture des écritures au 31 décembre. — Rente sur l'Etat ; Inscriptions départementales.

Comptabilité départementale. — Formation du Budget départe-

mental. — Délégations. — Mandatement des Dépenses. — Compte départemental. — Produits éventuels. — Emprunts et Impositions extraordinaires. — Contributions des Propriétés départementales.

Emploi du Fonds de l'Abonnement. — Traitement des Employés et Gens de service de la Préfecture. — Caisse des retraites. — Fournitures de bureaux; Impressions au compte de l'abonnement.

Contributions directes. — Répartement et Sous-Répartement des contingents. — Arrêtés et émission des Rôles généraux et spéciaux. — Nomination des Répartiteurs — Réclamations des Contribuables : Instruction, pourvois. — Etat de Cotes irrécouvrables et indûment imposées, Ordonnances et Décharges. — Réimpositions. — Compte d'emploi du Fonds de non-valeurs. — Poursuites, Contraintes. — Contribution des Biens de main-morte.

Cadastré. — Personnel, Travaux, Comptabilité. — Circonscriptions territoriales.

Biens et revenus communaux. — Acquisitions, Aliénations; Echange; Location, Entretien. — Coupe de bois. — Rentes sur l'Etat et sur particuliers; Liquidation des Rentes foncières et anciennes redevances. — Dons et legs. — Terres vaines et vagues; Partages et Cantonnements entre communes ou avec des particuliers. — Octrois municipaux; Création, Révision des Tarifs. — Droits de Place, de Mesurage, de Pesage et de Jaugeage dans les Halles, Foires et Marchés. — Taxe des Chiens. — Amendes de police. — Emprunts et Impositions extraordinaires.

Fonctionnaires municipaux. — Receveurs municipaux. — Receveurs des Etablissements de bienfaisance. — Employés des Octrois. — Gardes champêtres. — Nomination et Révocation. — Gardes particuliers.

Travaux communaux. — Construction et Réparation des maisons communes, Maisons d'école, Collèges, Salles d'asile, Hospices et Hôpitaux, Eglises, Presbytères, Cimetières, Halles, Abattoires, etc. — Demandes de Secours. — Comité des travaux communaux.

Comptabilité communale et hospitalière. — Règlement des Budgets. — Crédits supplémentaires. — Examen des Comptes administratifs. — Cotisations municipales. — Comptes rendus par les Receveurs municipaux et les Receveurs des Etablissements de bienfaisance; Suite à donner aux injonctions, Pourvois.

Etablissements charitables. — Hospices et Hôpitaux. — Bureaux de bienfaisance. — Personnel des Commissions administratives. — Acquisitions, Aliénations et Echanges; Legs et Donations. — Demandes de Secours.

Institutions de prévoyance et d'assistance. — Sociétés de Secours mutuels; Caisse de Retraite pour la vieillesse; Société de Charité maternelle; Crèches. — Assistance judiciaire — Organisation de Secours médicaux pour les malades indigents des campagnes. — Mendicité; Police; Extinction.

Dépôt d'Aliénés. — Personnel. — Commission de surveillance; Réunions et délibérations. — Malades; Admissions et sorties. — Régime intérieur; Service médical. — Fixation des Contingents du département, des Communes et des Familles.

Enfants trouvés. — Placement dans les Hospices dépositaires. — Surveillance et Inspection des enfants et des Nourrices. — Dépenses. — Fixation des Contingents communaux.

Sourds-Muets, Aveugles. — Admission dans les Etablissements spéciaux du département.

Monts-de-Piété. — Caisses d'Epargne.

Cultes. — Etablissement de Cures et Succursales. — Institution de Vicariats. — Bourses au grand Séminaire. — Secours aux anciens Prêtres et Religieuses.

Fabriques des paroisses. — Organisation des Conseils. — Constructions, Acquisitions, Aliénations, Echanges. — Rentes sur l'Etat et sur particuliers. — Legs et Donations. — Erection de chapelles en chapelle de secours.

Communautés religieuses. — Fondations. — Acquisitions. — Aliénations, Legs et Donations.

Contentieux des Communes, des Etablissements de Bienfaisance et des Fabriques. — Autorisation d'ester en Justice.

Les Bureaux de la Préfecture ouvrent tous les jours, en toute saison, les jours fériés exceptés, à neuf heures du matin, et ferment à quatre heures du soir.

MM. les Fonctionnaires publics ont entrée dans les bureaux tous les jours, de midi à trois heures.

Le public n'y est admis que les mercredi et samedi de midi à trois heures. Il est en outre reçu, tous les jours et à toute heure, à la Division du Secrétariat général, pour la délivrance et les visas des Passeports et les légalisations, et à la Division de l'administration départementale et communale pour le visa des récépissés délivrés par Comptables du Trésor.

Toutes autres entrées doivent être demandées, par écrit, à M. le Secrétaire général.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

M. LE MEN, Archiviste, Inspecteur des Archives communales et hospitalières du Département.

Classement et conservation des Archives. — Communication des titres sans déplacement. — Délivrance des extraits ou expéditions.

Commission des Archives Départementales.

MM. NOUET, président.

MM. DE JACQUELOT.

L'abbé DU MARHALLACH

A. DE BLOIS, secrétaire

Extrait du Règlement général des Archives départementales, en date du 6 mars 1843.

Communication et expéditions des Pièces.

Art. 11. — Les communications des pièces aux particuliers auront lieu sans frais et sans déplacement, et seulement au bureau, en présence de l'Archiviste ou d'un employé.

En règle générale, on ne doit communiquer à chaque personne qu'un dossier à la fois.

Il ne sera perçu aucun droit pour la recherche des pièces.

Art. 15. — Les demandes de recherches par les particuliers seront motivées et inscrites sur les bulletins qui devront être tout préparés. Les parties y porteront leurs noms, qualités et domicile, et les signeront. L'autorisation donnée, s'il y a lieu, par le Secrétaire général, sera inscrite au bas de chaque bulletin.

Art. 16. — Les pièces d'un intérêt privé seront communiquées seulement aux personnes qui justifieront qu'elles ont qualité pour en prendre connaissance. Le refus d'autorisation sera donné par écrit.

Art. 17. — La communication des documents personnels ou de famille, ne pourra être accordée que sur l'autorisation du Préfet.

Art. 24. — Les expéditions ou extraits de pièces déposées aux Archives ne sont délivrés au public, par l'Archiviste, que sur demande écrite et d'après l'autorisation du Secrétaire général. Ce dernier a seul qualité pour les signer. L'Archiviste aura soin, au préalable, de les viser pour collation. Les expéditions seront marquées du timbre de la Préfecture. Les frais et droits de délivrance fixés conformément à la loi seront relatés en marge.

CONSEIL GÉNÉRAL.

CANTONS.

NOMS DES CONSEILLERS.

Arrondissement de Quimper.

	MM.
Briec.	GUÉGUEN, adjoint-maire à Briec.
Concarneau.	Le Comte DE CHAUVEAU, propriétaire à Beuzec-Queng.
Douarnenez.	HALNA DU FRÉTAY, maire de Ploaré.
Fouesnant.	V. ROUSSIN, propriétaire à Plomelin.
Plogastel-St-Germain	Le Comte DE CARNÉ (*), Membre de l'Académie française, Quimper.
Pont Croix.	HIGNARD (*), maire de Pont-Croix.
Pont-l'Abbé.	DE PASCAL, maire de Plomeur.
Quimper.	GUYOT (*), avoué à Quimper.
Rosporden.	LE ROUXEAU DE ROSENGOAT, maire d'El-liant.

Arrondissement de Brest.

Brest, 1 ^{er} canton. . . .	Le Vice-Amiral Comte BOUET-WILLAUMEZ (G. O. *), sénateur.
Brest, 2 ^e canton. . . .	LE TESSIER DE LAUNAY (*), ingénieur civil, maire de Guilers.
Brest, 3 ^e canton	TRITSCHLER (*), ingénieur civil à Brest.
Daoulas.	GOUBIN, maire de Plougastel-Daoulas.
Landerneau.	BONAMY (*), ancien procureur imp. à Brest.
Lannilis.	MORVAN (*), maire de Lannilis.
Lesneven.	LE MOINE, juge de paix à Plabennec.
Ile d'Ouessant	CONSEIL, (O. *), dép. au Corps lég. à Brest.
Plabennec.	Le Contre-Amiral LAUD (G. O. *), propriétaire à Bohars.
Ploudalmézeau.	CAROF, juge de paix à Ploudalmézeau.
Ploudiry.	BOUCHER (*), maire de Ploudiry.
Saint-Renan.	DE KERSAISON DE PENNENDREFF (C. *), capitaine de vaisseau en retraite à Brest.

CANTONS.	NOMS DES CONSEILLERS.
<i>Arrondissement de Morlaix.</i>	
	MM.
Landivisiau.	ABGRALL, propriétaire, maire de Lampaul.
Lanneur.	Le Vicomte DE KERSAUXON, propriétaire à Plouézoc'h.
Morlaix.	BIENVENUE, avoué à Morlaix.
Plouescat.	DEIN (*), député au Corps législatif, à Morlaix.
Plouigneau.	Le Cte DE GUERNISAC, maire de Plouigneau
Plouzévéde.	TANGUY, notaire à Berven, en Plouzévéde.
Saint-Pol-de-Léon.	HUON DE KERMADEC, maire de Saint-Pol.
Saint-Thégonnec.	Le Marquis BARBIER DE LESCOET, propriétaire à Pleybert-Christ.
Sizun.	BOUCHER, juge de paix à Sizun.
Taulé.	QUÉINEC, juge de paix à Taulé

<i>Arrondissement de Châteaulin.</i>	
Carhaix.	GAUBERT, notaire à Carhaix.
Châteaulin.	LACOSTE (*), prés. honor. à Châteaulin.
Châteauneuf.	BERNARD, médecin à Châteauneuf.
Crozon.	E. BOIS-VIEL (*), député au Corps législatif, à Quimper.
Le Faou.	DE POMPERY (*), agriculteur à Rosnoën.
Huelgoat.	Le DUFF DE MÉSONAN, (G. O. *), sénateur, maire d'Audierne.
Pleyben.	Le BRETON (Max.), maire de Pleyben.

<i>Arrondissement de Quimper.</i>	
Arzano.	DE KEROULLAN, propriétaire à Arzano.
Bannalec.	CHARDON, maire de Bannalec.
Pont-Aven.	GUYHO (O. *), cons. à la Cour de Cassat.
Quimperlé.	Le Cte DU COUÉDIC (O. *), maire de Quimperlé, député au Corps législatif.
Scaër.	F. MONJARET DE KERJÉGU (*), Président du Tribunal de commerce de Brest.

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

CANTONS	NOMS DES CONSEILLERS.
<i>Arrondissement de Quimper.</i>	
	MM.
Briec.	BOZEC, maire de Briec.
Concarneau.	GUILLOU (*), pilote à Concarneau.
Douarnenez.	GOUZIL, maire de Pouldergat.
Fouesnant.	LECAIN, maire de Gouesnach.
Plogastel-St-Germain.	VIER, juge de paix à Fouesnant.
Pont Croix.	DE LÉCLUSE-TRÉVOËDAL, négociant, adjoint-maire à Audierne.
Pont-l'Abbé.	PAISANT, maire de Pont-l'Abbé.
Quimper.	VEISSEYRE (*), maire de Quimper.
Rosporden.	COTTEN, adjoint-maire à Elliant.

<i>Arrondissement de Brest.</i>	
Brest, 1 ^{er} canton.	DUBREUIL (*), maire de Saint-Marc.
Brest, 2 ^e canton.	GUÉZENNEC, négociant à Lambézellec.
Brest, 3 ^e canton.	DESTRAIS (*), capitaine d'artillerie en retraite à Brest.
Daoulas.	E. VILLIERS (*), adjoint-maire à Brest.
Landerneau.	BAZIN, Jules, négociant à Landerneau.
Lannilis.	DE POULPIQUET, maire de Plouguerneau.
Lesneven.	PILVEN, maire de Guissény.
Ouessant.	MALGORN, propriétaire à Ouessant.
Plabennec.	PIDOUX (*), juge de paix à Brest.
Ploudalmézeau.	GUILLARD, maire de Ploudalmézeau.
Ploudiry.	GUÉGUEN, maire de La Martyre.
Saint-Renan.	Le VESSEL, juge de paix à Saint-Renan.

<i>Arrondissement de Châteaulin.</i>	
Carhaix.	Le FOLLÉZOU, notaire à Carhaix.
Châteaulin.	CHAUVEL, maire de Châteaulin.
Idem.	BALCON, maire de Plomodiern.
Châteauneuf.	Le ROUX, propriétaire à Trégouvez.
Crozon.	LOUBOUTIN, maire de Crozon.
Le Faou.	CHARUEL, maire du Faou.

CANTONS.	NOMS DES CONSEILLERS.
----------	-----------------------

Suite de l'arrondissement de Châteaulin.

	MM.
Huelgoat.	FÉGEAN, juge de paix à Huelgoat.
Pleyben.	DERRIEN, propriétaire à Lennon.
Idem.	LE GUYADER, maire de Brasparts.

Arrondissement de Morlaix.

Landivisiau.	QUÉINEC, cultivateur à Landivisiau.
Lanmeur.	MAHÉ, maire de Plougasnou.
Morlaix.	TILLY (*), maire de Morlaix.
Plouescat.	CABON DE MÉSORMEL, maire de Plouescat.
Plouigneau.	CAMUS, cultivateur à Botsorhel.
Plouzévédé.	Le Cte AUDREN DE KERDREL, propriétaire à Plouvorn.
Saint-Pol-de-Léon. . .	JÉGOU DU LAZ, propriétaire à Saint-Pol-de-Léon.
Saint-Thégonnec. . .	BRETON, Alain, adjoint-maire, à Saint-Thégonnec.
Sizun.	EUZEN, cultivateur à Sizun.
Taulé.	DE GRAINVILLE, maire de Henvic.

Arrondissement de Quimperlé.

Arzano.	JÉGO, propriétaire à Arzano.
Bannalec.	LANCIEN, cultivateur à Melgven.
Idem.	LE PUSTOC'H, cultivateur à Bannalec.
Pont-Aven.	LE CLERC DE FRESNE (*), capitaine de frégate en retraite à Moëlan.
Idem.	DE SOLMINIAC, propriétaire à Riec.
Quimperlé.	GOULVEN, cultivateur à Clohars-Carnoët.
Idem.	AUDRAN, notaire à Quimperlé.
Scaër.	OLLIVIER, juge de paix à Scaër.
Idem.	DANIEL, notaire à Querrien.

SOUS-PRÉFECTURES ET MAIRIES
DU DÉPARTEMENT.

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

COMPRENANT

62 COMMUNES.

Cet arrondissement est composé de neuf cantons : Brieç, Concarneau, Douarnenez, Fouesnant, Plogastel-Saint-Germain, Pont-Croix, Pont-l'Abbé, Quimper et Ros-porden.

Population. 130,973 habitants.
Superficie. 139,436 h. 79 a. 03 c.

NOTA. — Dans le tableau ci-après, les noms de MM. les Curés sont imprimés en caractères gras.

Les astérisques indiquent les trèves ou succursales.

TABEAU PAR CANTON DES COMMUNES

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Briec. — 2 Communes.</i>		
Briec.	Bozec.	Guéguen; Hémon.
Landrévarzec.		Croissant, adj. spécial
Landudal.		
Langolen.	Péron	Barre
<i>Concarneau. — 4 Communes.</i>		
Beuzec-Conq.	Le Crane	Le Cran.
Concarneau	Lemarchadour.	Rabot, Frolo.
Lanriec.	Cotten.	Glémarec
Trégunc	N.	Le Sellin, Gourmelen
<i>Douarnenez. — 6 Communes.</i>		
Douarnenez	Magne.	Celton, Jézéquel.
Guengat	Chuto	Bidon
Ploaré	Halna du Frétay.	Le Moan
Le Juch.		
Plogonnec	Louboutin.	Le Berre, Le Quéau.
Pouldergat.	Gouzil.	Quideau
Poullan	Treutzel	LeMarchand, Castree
Tréboul.		
<i>Fouesnant. — 6 Communes.</i>		
Clohars-Fouesnant.	Clorennec	Quemper de Lanascot
Fouesnant	Parquer	Carrer, Merrien
La Forêt		
Gouesnach	Lecain.	Cosquerie
Perguet.	Friant	Le Clinche
Pleuven	Hélias	Clorennec
Saint-Evarzec	Kerliézec-Royou.	Lebreton
<i>Plogastel-St-Germain. — 10 Communes.</i>		
Guiler	Burel	Queffurus
Landudec	Hénaff.	Guéguen
Peumerit.	Voquer	L'Helgoualch
Plogastel-St-Germ.	Le Batard.	Lehénaff.

DE L'ARRONDISSEMENT DE QUIMPER.

CÉRÉS et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en Hectares	Pop.	BUREAUX de Poste.
— 6,666 Habitants. — Superficie 12,183 h. 26 a. 44 c.				
Marzin.	Faucon-Dumont.	10491	5726	Briec.
Louarn.	"	"	"	—
Le Boul'h.	"	"	"	—
Rogé.	Castel.	1692	910	—
— 10,170 Habitants. — Superficie 9,179 h. 08 a. 04 c..				
Le Grand.	"	2884	1735	Concarneau.
Hugot.	Frère Damasius.	416	3555	—
Celton.	"	4111	1342	—
Moguen.	Lelouarn.	5066	3538	—
— 18,003 Habitants. — Superficie 17,104 h. 36 a. 80 c.				
"	Lair.	69	5134	Douarnenez.
Messenger.	Beullier.	2270	1205	Quimper.
Boga.	Jan.	2717	2451	Douarnenez.
Gourvez.	"	"	"	—
Pennarun.	Bocquené.	5413	2944	—
Fromentin.	Sœur St-Alphonse.	2995	2353	—
Hameury.	Boëté.	3637	3616	—
Salaun.	"	"	"	—
— 7,536 Habitants. — Superficie 12,967 h. 29 a. 13 c.				
Le Gouézec.	Gauthier.	1301	669	Fouesnant
Leguillou.	Rogé.	5071	3442	—
Coroller.	"	"	"	—
Floch.	Mlle Lesper.	1707	829	—
Rospars.	"	1053	705	—
Boisseau.	"	1369	736	—
Horrellou.	Mlle Kerliézec-Royou	2464	1155	—
— 16,571 Habitants. — Superficie 22,809 h. 88 a. 08 c.				
Le Coat.	"	1125	602	Plog-St.-G.
Suignard.	Quer.	2056	1047	—
Lessard.	Arhan.	1983	1370	—
Cornec.	Berriet.	2950	1769	—

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Suite du canton de</i>		
Plonéis.	Lefloch.	Cornec.
Plonéour.	Daniel.	Bergot, Guichaoua.
Plovan.	Kerouédan.	Nicolas.
Plozévet.	Le Berre.	Bolzer, Quéré.
Pouldreuzic.	Guichaoua.	Simon.
Lababan.		
Tréogat.	Voquer.	Hascoët.
<i>Pont-Croix. — 12 Communes.</i>		
Audierne.	De Mésonan (G.O. ✱)	De Lécuse-Trévoédal
Beuzec-Cap-Sizun.	Riou.	Le Bouis.
Cléden-Cap-Sizun.	Donnart.	Poulhazan.
Esquibien.	Le Dréau.	Masson.
Goulien.	Donnart.	Lebars.
Mahalon.	Bjhan.	Savina.
Meilars.	Souben.	N.
Plogoff.	Yvenou.	Marchand.
Plouhinec.	Colin.	Pichavant, Piriou.
Pont-Croix.	Hignard (✱).	Le Bris-Durest.
Primelin.	Poulhazan.	Dagorn.
Seins (Ile de).	L. Guilcher.	Porsmoguer.
<i>Pont-l'Abbé, — 11 Communes.</i>		
Combrit.	Biger.	Mavic.
Loctudy.	N.	Péron.
Penmarch.	Courtois.	Guiziou.
Plobannalec.	Lc Guirriec.	Cossec.
Plomeur.	De Pascal.	Volant, Le Drézen.
Pont-l'Abbé.	Paisant.	Moyzan, N.
St-Jean-Trolimon.	Le Garrec.	Tanneau.
Trefflagat.	Le Lec.	Riou.
Tréguennec.	Legarrec.	Balouin.
Trémec.	Le Roux.	Quiniou.
Tudy (Ile).	Le Pemp.	Kerest.

DE QUIMPER (Suite).

CURÉS et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en Hectares	Pop.	BUREAUX de Poste.
<i>Plogastel-Saint-Germain.</i>				
Le Goff.	Mathieu.	3169	1323	Quimper.
Hingant.	Rolland.	4850	3308	Pont-l'Abbé.
Bourdet.	Bolzer.	1618	1389	Plogast-S.-G.
Clévarec.	Sr. Marie de la Mis.	2725	3384	Pont-Croix.
Kerlan.	Ledu.	1678	1790	Plogastel.
Kersaudy.	»	»	»	—
Charles.	»	751	589	—
<i>— 22,024 Habitants. — Superficie 17,701 h. 41 a. 49 c.</i>				
Joncourt.	Rolland.	287	1805	Audierne.
Coulm.	Bourvon.	3468	2219	Pont-l'Abbé.
Nicol.	Gueguénial.	4898	2388	Audierne.
Stanguennec.	Gloaguen.	1541	2074	—
Floc'hlay.	Laurent.	1279	1115	—
L'Helgoualch.	»	2139	1373	Pont-Croix.
Mazéas.	Cohenner.	1467	1068	—
Le Cam.	Sr Marie de S. Pie V.	1167	1090	Audierne.
Le Doaré.	Bonnard.	2805	3736	Pont-Croix.
Yvenat.	Bouhellec.	774	2442	—
Guéguen.	Broudin.	872	1490	Audierne.
Lozac'h.	Sr. St-Tugdual.	»	654	—
<i>— 19,315 Habitants. — Superficie 16,491 h. 79 a. 13 c.</i>				
Tilly.	Sœur Alix.	2332	1836	Pont-l'Abbé.
Kerjean.	Le Tanter.	1263	1910	—
Pouliquen.	Beauvais.	1638	2227	—
Le Michel.	Sœur Ste-Elysée.	1781	1979	—
Combote.	Le Folcalvez.	3212	2956	—
Jartel.	Frère Florent.	4817	4526	—
Laurent.	Caradec.	1468	1102	—
Cuillandre.	Salaun.	811	885	—
Paillart.	»	660	591	—
Jézégou.	Guillou.	166	731	—
Cotonéa.	Sr. Marie-Athanase.	38	572	—

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Quimper. — 7 communes.</i>		
Ergué-Armel. . . .	Guillard (O*) . . .	Droal
Ergué-Gabéric . . .	Le Roux	Le Corre
Kerfeunteun	N	Danion, Guézennec.
Penhars	Thomas	Lecœur
Plomelin	Daniel	Cloarec
Pluguffan	Larhant	Pernès
Quimper	Veisseyre (*). . . .	Chauvel (*), Hémery
* Saint-Mathieu . . .		
* Locmaria.		
<i>Rosporden. — 4 communes.</i>		
Élliant	Le Rouxeau de Ro- sencoat	Cotten, Jaouen . . .
Rosporden	Prévost	Billette
Saint-Yvi	Guiffant	Lahuec
Tourch.	Guyader	Carnot

DE QUIMPER (*Fin*).

CURÉS et Desservant.	Instituteurs.	Superficie en Hectares	Pop.	BUREAU de Poste.
<i>— 23,930 Habitants. — Superficie 18,224 h. 83 a. 64 c.</i>				
Romégou.	Sicot.	3462	2058	Quimper.
Jézéquel.	Le Roux.	3988	2286	—
Bolloré.	»	3215	2811	—
Le Grand.	Sœur Béatrix. . . .	1538	1117	—
Le Brun.	Briand	2608	1500	—
Morvan.	Sœur St-Stanislas. .	3209	1626	—
Lamarque.	Frère Corébe	202	12532	—
de Penfeunteyo . . .	Frère Agathonique..	«	«	—
Bertevas.	«	«	«	—
<i>— 6,458 Habitants. — Superficie 12,774 h. 83 a. 09 c.</i>				
Guizouarn.	Petit.	7030	2984	Rosporden.
Bernard.	Campion.	1070	1284	—
Guiffan.	«	2703	1360	—
Garou.	Kernéis.	1969	830	—

ARRONDISSEMENT DE BREST.

Cet Arrondissement est composé de **83 Communes** formant
12 Cantons.

Brest (3 cantons), Daoulas, Ile d'Ouessant, Landerneau,
Lannilis, Lesneven, Plabennec, Ploudalmézeau, Ploudiry
et Saint-Renan.

Population. 230,316 habitants
Superficie 141,442 h. 88 a. 71 c.

ONFROY DE BRÉVILLE (*), Sous-Préfet.

*NOTA. — Dans le tableau ci-après, les noms de MM. les
Curés sont imprimés en caractères gras.*

Les astérisques indiquent les trèves ou succursales.

TABEAU PAR CANTON DES COMMUNES.

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Brest. (1^{er} canton). — 1 commune</i>		
Brest.	Kerros (✱)	Troude (O ✱), Hesse (O ✱), Gérodiad (✱), Villiers (✱)
* N.-D. du Carmel.		
<i>Brest (2^e canton). — 6 communes.</i>		
Brest.	"	"
* Saint-Martin.	"	"
Bohars.	Prével.	Kervennic.
Gouesnou.	Treut.	Le Guen.
Guilers.	Le Tessier de Launay (✱).	Ségalen.
Lambézellec.	Michel Morand (✱).	Le Norment, Goy.
Saint-Marc.	Dubreuil (✱).	Garzuel.
<i>Brest (3^e canton). — 2 communes.</i>		
Brest (côté de R.).	"	Le Guen.
St-Pierre-Quilbign.	Pochard.	Lars, Quémeneur.
<i>Daoulas. — 10 communes</i>		
Daoulas.	Danguy des Déserts.	Le Bourg.
Hanvec.	Saliou.	Malégol, Le Borgue.
Hôpital-Camfrout.	Bourhis.	Le Cam.
Irvillac.	Billant.	Morvan, Marhic.
Logonna-Daoulas.	Le Hir.	J.-F. Salaün.
Loperhet.	Goubin (✱).	Mauguëroux.
Plougastel-Daoulas.	Goubin, René.	Nicole, Calvez.
Rumengol.	Luguern.	Goasguen.
Saint-Eloy.	Morvan.	Hascoët.
Saint-Urbain.	Jan.	Billand.
<i>Landerneau — 9 communes.</i>		
Dirinon.	De Lesguern, Francis.	Le Bot.
Guipavas.	Riou-Kerangal.	Goret, Colin.
La Forest.	Jézéquel.	Morvan.
Landerneau.	Terriot.	N., N.
Pencran.	De Lesguern, Charles.	Rolland.
Plouédern.	Pouliguen.	Creff.
Saint-Divy.	Lemeur.	Le Roux.

DE L'ARRONDISSEMENT DE BREST.

CURÉS et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en Hectares	Pop.	BUREAUX de Poste.
<i>— 30,036 Habitants. (*)</i>				
Mercier.	Caroff, Uzel, Billon.	"	30036	Brest.
Cozanet.	Gandon, f. Justinien.	"	"	—
<i>— 37,834 Habitants. — Superficie 5,906 h. 60 a. 65 c.</i>				
"	"	"	19,576	Brest.
Berthou.	Laurent.	"	"	—
Chouffear.	"	558	950	—
Monot.	Jézéquel.	1016	1479	—
Creven Kerverson.	Chauvé.	1898	1803	—
Mengant.	Gourmelon, Broquin.	2069	12216	—
Cocaign.	Balay.	363	1310	—
<i>— 36,358 Habitants (**). — Superficie 1,708 h. 08 a. 02 c.</i>				
Quéinec.	Kergorlay.	"	30235	Brest.
Keriel.	Boucher. f. Népomucène.	1708	6123	—
<i>— 19,859 Habitants. — Superficie 22,326 h. 85 a. 87 c.</i>				
Robic.	Philippot.	166	1315	Daoulas.
Craéc.	Paul.	5948	3350	Le Faou.
Pavec.	"	1076	956	Daoulas.
Le Roux.	Jean.	3433	2620	—
Le Bars.	Labrousse.	1331	1827	—
L'Hostis.	Brélivet, Louis.	2031	1415	—
Lelouet.	Créac'h, Frédéric.	4682	6282	—
Treguer.	Labitte.	858	541	Le Faou.
Lecam.	Postic, Yves.	1241	490	—
Fénoux.	"	1556	1063	Landerneau.
<i>— 20,540 Habitants. — Superficie 16,184 h. 26 a. 11 c.</i>				
Le Traon.	Douenne.	3301	1711	Landerneau
L'Hostis.	Tanguy.	5021	6453	Guipavas.
Lesneur.	"	920	602	Landerneau.
Séré.	Maupin.	1337	7853	—
Daniellou.	Le Houez.	897	614	—
Diquélou.	Dalidec.	1961	1445	—
Postec.	Frère Alexis.	352	670	—

(*) Superficie totale de Brest, 582 h. 07 a. 71 c.

(**) Population totale de Brest, 79,847 habitants.

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Suite du canton.</i>		
Saint-Thonan.	Du Beaudiez	Berthou.
Trémaouézan.	Frémont.	Roudant.
<i>Lannilis. — 5 Communes.</i>		
Guissény.	Pilven.	Chever, Le Gac.
Landéda.	Silvestre.	Guiziou.
Lannilis.	Morvan (*)	Le Dreff, Bergot.
Plouguerneau.	De Poulpique.	Simier, Cabon.
Saint-Frégant.	Le Breton.	Léost.
<i>Lesneven. — 10 Communes.</i>		
Goulven.	Morvan.	Traon.
Kerlouan.	Uguen.	Prigent, Lagadec.
Kernouës.	Inizan.	Ollivier.
Le Folgoët.	Le Rest.	Guennoc.
Lesneven.	Hardy.	Plainfossé, Miorcec de Kerdanel
Ploudaniel.	Moysan.	Kerlidou, Barbier.
Plouider.	Tanguy.	Parc, Loacc.
Plounéour-Trez.	Falhu.	Cabon, Jacq.
Saint-Méen.	Abaléa.	Le Roux.
Trégarantec.	Lichou.	Le Vern.
<i>Ouessant. — 1 Commune.</i>		
Ouessant.	Belain-Lamotte.	Colin.
<i>Plabennec. — 12 Communes.</i>		
Bourg-Blanc.	Crozon.	Tournellec.
Coat-Méal.	Floc'h.	Bleunven.
Guipronvel.	Salaun.	Goachet.
Kernilis.	Landuré.	Lavanant.
Kersaint-Plabennec.	Morvan.	Kerjean.
Lanarvilly.	De Kermenguy.	Salaun.
Le Drénec.	Jacopin.	Jestin.
Loc-Brévalaire.	Guével.	Kerboul.
Milizac.	Fagon.	Mailloux.
Plabennec.	Moal, (*)	Leguillou, Lamour.
Plouvien.	Treguer.	Laot, Le Guen.
Tréouergat.	Conq.	Lescop.

DE BREST (Suite).

CURÉS et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en Hectares	Pop.	BUREAUX de Poste
<i>de Landerneau.</i>				
Le Cam.	"	1060	635	Landerneau.
Quideau.	"	830	552	—
<i>— 15,391 Habitants. — Superficie 11,360 h. 58 a. 89 c.</i>				
Gourc'hant.	Carliou.	2647	3014	Lesneven.
Cohanec.	Troadec.	1105	2159	Lannilis.
Abgrall.	Guéguen.	2490	3318	—
Marc.	l'abbé Nédélec.	4344	6033	—
Jamet.	"	772	867	Lesneven.
<i>— 18,930 Habitants. — Superficie 15,359 h. 58 a. 97 c.</i>				
Rohel.	Quéguiner.	638	850	Lesneven.
Le Bloas.	Goujeon.	1779	3158	—
Nicolas.	"	777	627	—
La Haye.	Frère Théodore.	911	859	—
Kervennic.	Le Grel, f. Nicolas.	492	2759	—
Brénéol.	Chossec.	4609	3274	—
Pierre.	Gac, Ambroise.	3097	3188	—
Rivoal.	Tanguy.	1578	2915	—
Quéau.	Gourliou.	908	727	—
Uguen.	Paul.	506	573	—
<i>— 2,368 Habitants. — Superficie 1,558 h. 14 a. 39 c.</i>				
Picard.	Frère Chef.	1558	2368	Le Conquet.
<i>— 13,808 Habitants. — Superficie 20,618 h. 24 a. 57 c.</i>				
Le Sann.	André.	2830	1824	Plabennec.
Le Sévere.	"	43	206	Lannilis.
Kerné.	"	839	426	Saint-Renan.
Cabon.	Le Roy.	1004	916	Lesneven.
Kerjean.	"	1288	777	Guipavas.
Ruellou.	"	589	540	Lesneven.
Banabès.	Raguénès.	884	652	Plabennec.
Lebihan.	"	165	236	Lesneven.
Le Lann.	Sœur Eudoxie.	3736	1755	Saint-Renan.
Quéinec.	Frère Nicandre.	5274	3571	Plabennec.
Cocaign.	Charles.	3870	2607	—
Héliès.	"	610	298	Saint-Renan.

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Ploudalmézeau. — 12 Communes.</i>		
Brêles.	Larvor.	Raguènes.
Lampaul-Plouarzel.	Colleau.	Floch.
Lampaul-Ploudal.	Le Dreff.	Gelebart.
Landunvez.	Levec.	Brezel.
Lanildut.	Le Duff.	Jacob.
Larret.	Mingant.	Mingant.
Ploudalmézeau.	Guillard.	Terrom, Cabon.
Plouguin.	L'Hostis.	Déniel.
Plourin.	Jestin.	Dreff.
Porspoder.	Le Gall.	Jacob.
Saint-Pabu.	Gourvennec.	Bizien.
Tréglonou.	Lavanant.	Lefourn.
<i>Ploudiry. — 7 Communes.</i>		
La Martyre.	Guéguen.	Inizan.
Lanneufret.	Mével.	Kerdoncuff.
La Roche.	De La Villasse.	Miossec.
Le Tréhou.	Fichou.	Martin.
Loc-Eguiner.	Pencréac'h.	Goarnisson.
Ploudiry.	Boucher.	Rohel.
Tréflévenez.	Bouroulec.	Cariou.
<i>Saint-Renan. — 10 Communes.</i>		
Lanrivoaré.	Quémeneur.	Lilès.
Le Conquet.	Podeur.	Jézéquel.
Loc-Maria.	De Kervasdoué.	Malaboux.
Ile-Molène.	Cam.	Piton.
Plouarzel.	Richard.	Le Bras.
Plougonvein.	Quéré.	Michel.
Ploumoguier.	Poullaouec.	Clôatre.
Lambert.	"	"
Plouzané.	Larreur.	Le Gac.
Saint-Renan.	Jacotot.	Delagarde.
Trébabu.	Kerébel.	Le Hir.

DE BREST (Fin).

CURÉS et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en hectares	Pop.	BUREAUX de Poste.
<i>— 15,463 Habitants. — Superficie 16.259 h. 37 a. 71 c.</i>				
Bervas.	Tanguy.	1406	894	Saint-Renan.
Lesaut.	Maguères.	406	780	—
Colin.	"	635	845	Ploudalméz.
Corre.	Prigent.	1440	1756	—
Moniou.	"	429	391	Saint-Renan.
"	"	281	160	Ploudalméz.
Le Mestre.	Le Bris.	2400	3253	—
Tréguer.	Chapalain.	2568	2234	—
Le Gall.	Chamain.	4098	1381	—
Le Roux.	Broustail.	1013	1960	—
Le Meur.	Riou.	994	1256	—
Bécam.	Lagathu.	585	553	Lannilis.
<i>— 6,251 Habitants. — Superficie 10.082 h. 47 a. 44 c.</i>				
Delaunay.	"	1800	996	Landerneau.
Gourmelon.	"	224	236	—
Le Moign.	Cornec.	901	1006	—
Pennors.	Roudaut.	2279	1213	—
Plantec.	Masson.	1190	816	Landivisiau.
Roudaut.	Berthelot.	2721	1487	Landerneau.
H. Guéguen.	Steff.	965	497	—
<i>— 13,478 Habitants. — Superficie 19.676 h. 58 a. 38 c.</i>				
Danzé.	Queffurus.	1568	740	Saint-Renan.
Gras.	Crenn.	515	1367	Le Conquet.
Le Bihan.	Kervella.	2315	1258	Saint-Renan.
Querné.	Cuillandre.	"	532	Le Conquet.
Siou.	Séité.	4288	2373	Saint-Renan.
Quémeneur.	Tanguy.	1868	1408	Le Conquet.
Le Hir.	Dantec.	4283	1987	Saint-Renan.
Saillour.	"	"	"	—
Corre.	Favennec.	4215	2240	—
Le Gall.	Colin.	182	1277	—
Salaun.	Roger.	436	296	Le Conquet.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN.

Cet Arrondissement est composé de 60 Communes formant
7 Cantons.

Châteaulin, Carhaix, Châteauneuf, Crozon, Le Faou,
Huelgoat et Pleyben.

Population. 108,877 habitants.

Superficie 183,563 h. 88 a. 39 c.

M. ESTERHAZY, Sous-Préfet.

NOTA.— Dans le tableau ci-après, les noms de MM. les
Curés sont imprimés en caractères gras.

Les astérisques indiquent les trèves ou succursales.

TABEAU PAR CANTON DES COMMUNES

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Carhaix. — 9 communes.</i>		
Carhaix	Révault	Blavon-Duchesne
Clédén-Poher	Leroux	Kerspern
Kergloff	Le Meür	Hourman
Motreff	Poulizac	Le Corre
Plouguer	Le Dœuf	Postollec
Plounévezel	Montfort	Bellec
Poullaouen	Moysan	Philippe, Le Gall
Saint-Hernin	Bilhorary	Rivoal
Spézet	Ruppe	Quintin, Cochenne
<i>Châteaulin. — 12 communes.</i>		
Cast	Le Menn	Le Quéau
Châteaulin	Chauvel	Guermeur, Le Quéau
Dinéault	Denniélou	Le Moal
Locronan	Forestier	Lancien
Ploéven	Gourlan	Euzen
Plomodiern	Balcon	Thomas, Le Duff
Plonévez-Porzay	Le Gac	Cornic, Le Roux
Port-Launay	Marzin	Gaonach
Quéménéven	Hervieu	Le Menn
Saint-Coulitz	Avan	Quintin
Saint-Nic	Guéguénat	Larour
Saint-Ségal	Tirilly	Vigouroux
<i>Châteauneuf. — 10 communes.</i>		
Châteauneuf	Bernard	Le Roux, Bernard, P.
Collorec	Le Borgne	Cravec
Coray	Guyonvarc'h	Mévellec
Landealeu	Jaffré	Le Louarn
Laz	Merrien	Rospars
Leuhan	Séhédic	Floch
Plonévez-du-Faou	Le Guen	Le Page, Auffret
Saint-Goazec	Monjaret de Kerje- gu (O. ✱)	Le Clerch
Saint-Thois	L. Rospars	Rospars, fils
Trégourez	Quintin	Le Roy

DE L'ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN.

CURÉS et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en hectares.	Pop.	BUREAUX de Poste.
<i>— 15,989 habitants. — Superficie 28,743 h. 27 a. 74 c.</i>				
Enu	Follet	245	2365	Carhaix.
Floch	Sœur Saint-Denis	2983	1520	—
Deschamps du Césis.	Hamon	2493	1245	—
Colléter	»	2132	1118	—
Le Troadec	Le Bihan	2334	927	—
Boléat	»	2425	988	—
Caroff	Querneau	7135	3380	—
Péron	Rivoalen	2929	1456	—
Le Grand	Frère Carantec	6063	2990	Châteauneuf.
<i>19,244 Habitants. — Superficie 29,472 h. 93 a. 41 c.</i>				
Larvor	Duedal	3765	1851	Châteaulin.
Greignou	Quéré	2017	3259	—
Le Berre	Le Moigne	4761	4706	—
Pondaven	Dame Geslin	329	638	—
Trividie	»	1311	690	—
Goardon	Bosséne	4582	2648	—
Postic	Rosec	4582	2653	—
Salaun	Jouanet	191	1329	Port-Launay.
Rolland	Rolland	2822	1453	Châteaulin.
Auffret	»	1100	578	—
Le Pape	»	1811	1080	Crozon.
Dilasser	Frère Timothée	2096	1359	Port-Launay.
<i>— 18,201 Habitants — Superficie 34,874 h. 15 a. 44 c.</i>				
Naissant	Kerdavid	4193	3008	Châteauneuf.
Caradec	Diouren	2839	1325	—
Conan	Le Romancer	3135	2139	Coray.
Suignard	»	3032	1227	Châteauneuf.
Marec	Le Floch	3428	1250	—
Cabioc'h	Le Phuez	3274	1533	Coray.
Bourhis	Sœur Saint-Firmin	8065	4047	Châteauneuf.
Le Berre	»	3337	1230	—
Guillerm	Laurent	1794	1187	—
Nédélec	Thébault	1772	1187	Coray.

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Crozon. — 7 communes.</i>		
Argol.....	Rividik.....	Gourmelen.....
Camaret.....	Dorso.....	Lucas.....
Crozon.....	Louboutin.....	Noël, Peillet.....
* Lanvéoc.....	".....	Gaonac'h, adj. spéc.
Landévennec.....	Le Stum.....	Baron.....
Roscanvel.....	Stéphan.....	Le Moal.....
Telgruc.....	Mignon.....	Baron.....
Trégarvan.....	Moré.....	Lagadec.....
<i>Le Faou. — 5 communes.</i>		
Le Faou.....	Charuel.....	Le Tulle.....
Logonna-Quimerch.....	Caër.....	Le Gall.....
Lopérec.....	Favennec.....	Rolland.....
Quimerch.....	Caër.....	Le Gall.....
Rosnoen.....	De Pompery.....	Sizun.....
<i>Huelgoat. — 8 communes.</i>		
Berrien.....	Le Gac.....	Guyomarc'h.....
Bolazec.....	Rospars.....	Dinahet.....
Botmeur.....	Martin.....	Jézéquel.....
Huelgoat.....	Le Citol.....	Le Gall.....
La Feuillée.....	Meunier.....	Barazer.....
Locmaria.....	Collober.....	Guenver.....
Plouyé.....	Nédélec.....	Goujon.....
Scrignac.....	Le Maître.....	Le Masson, Gourvil.....
<i>Pleyben. — 9 communes.</i>		
Brasparts.....	Kerguelen.....	Cariou, J., Cariou, F.
* Saint-Rivoal.....	".....	Mével, adjoint spéc.
Edern.....	Stervinou.....	Pennanrun.....
Gouézec.....	Briand.....	Le Roy.....
Lannédern.....	Queffelec.....	Favennec.....
Le Cloître.....	Berthéléme.....	Kerdévez.....
Lennon.....	Le Menn.....	Derrien.....
Loqueffret.....	Furic.....	Derrien.....
* Brennilis.....	".....	Ménez, adjoints spécial
Lothey.....	Bouzard.....	Séac'h.....
Pleyben.....	Le Breton.....	Odeyé, Auffret.....

DE CHATEAULIN (Fin).

Curés et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en Hectares	Pop.	BUREAUX de Poste.
<i>— 16,640 Habitants. — Superficie 20,309 h. 03 a. 58 c.</i>				
Garol.....	Parc.....	3172	1383	Crozon.
Coreuff.....	Siou.....	447	1258	Camaret.
Le Quéré.	Frère Guillaume.....	10729	8946	Crozon,
Montfort.....	Berthelemé.....	"	"	—
Guiffant.....	Riou.....	4383	1023	—
Roignant.....	Fagon.....	772	1057	—
Montfort.....	Corre.....	2228	2440	—
Mahé.....	".....	974	533	—
<i>— 7,236 Habitants. — Superficie 11,332 h. 46 a. 86 c.</i>				
Plassart.	Lestir.....	275	1271	Le Faou,
Postec.....	".....	446	262	—
Madec.....	Cozie.....	3988	2016	—
Kerivel.....	Ropars.....	3241	1849	—
Nédélec.....	".....	3381	1838	—
<i>— 13,143 Habitants. — Superficie 26,274 h. 43 a. 83 c.</i>				
Sibiril.....	Guéguen.....	5660	2100	Huelgoat.
Lojou.....	".....	1747	819	Callac.
Boustouler.....	".....	1654	796	La Feuillée.
Le Bras.	Toullec.....	1486	1277	Huelgoat.
Le Gac.....	Denez.....	3155	2063	La Feuillée.
Castel.....	".....	1719	914	Huelgoat.
Gouez.....	Thépaut.....	3756	2071	—
Morvan.....	Doholleau.....	7094	3103	—
<i>— 18,424 Habitants. — Superficie 32,557 h. 57 a. 53 c.</i>				
Tanguy.....	Lazennec.....	6257	2958	Brasparts.
Poulliquen.....	".....	"	"	—
Arhan.....	Jaouen.....	3997	1973	Briec.
Péron.....	Le Fustec.....	3064	2075	Pleyben.
Joiner.....	".....	1236	616	Brasparts.
Cloarec.....	Le Faucheur.....	2045	1102	Pleyben.
Louarn.....	Douenne.....	2277	1512	—
Podour.....	".....	4799	1920	Brasparts.
* Castrec.....	".....	"	"	—
Cloarec.....	".....	1326	979	Pleyben.
Caugant.....	Turlucher.....	7553	5289	—

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX.

Cet Arrondissement est composé de 59 Communes formant
10 Cantons.

Morlaix, Landivisiau, Lanmeur, Plouescat, Plouigneau,
Plouzévédé, Saint-Pol-de-Léon, Sizun, Taulé et Saint-
Thégonnec.

Population. 143,102 habitants
Superficie 132,381 h. 43 a. 02 c.

L. DE WATRIGANT, Sous-Préfet.

NOTA. — Dans le tableau ci-après, les noms de MM. les
Curés sont imprimés en caractères gras.

Les astérisques indiquent les trèves ou succursales.

TABLEAU PAR CANTON DES COMMUNES

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Landivisiau. — 7 Communes</i>		
Bodilis.....	Quintric.....	Richou.....
Guimiliau.....	Caroff.....	Eléouët.....
Lampaul.....	Abgrall.....	Abhervé-Guéguen...
Landivisiau.....	Le Saint.....	Cozanet, Gourmelon.
Plougourvest.....	Caër.....	Le Goff.....
Plounéventer.....	Soubigou.....	Prigent.....
* Saint-Derrien.....	".....	Mesguen, adj. spéc..
Saint-Servais.....	Kerdoneuff.....	Bodériou.....
<i>Lanmeur. — 8 Communes.</i>		
Garlan.....	Le Bras.....	Fournis.....
Guimaéc.....	Guillou.....	Thomas.....
Lanmeur.....	Vte du Dresnay ..	Silliau, Le Lay.....
Locquirec.....	Briquin.....	Pohen.....
Plouégat-Guerrand.	Swiney.....	Brigant.....
Plouézoch.....	Mézer.....	Morvan.....
Plougasnou.....	Mahé.....	Lavallou, Barazer..
St-Jean-du-Doigt..	Tallégar.....	Masson.....
<i>Morlaix. — 5 Communes.</i>		
Morlaix.....	Tilly (*).....	Boyer, Le Gac.....
* Saint-Melaine...	".....	".....
Ploujean.....	Steun.....	Gaouyer, Mahé.....
Plourin.....	Buanecc.....	Lozac'h, Martin.....
St-Martin-des-Ch..	Priser.....	F. Tanguy.....
Sainte-Sève.....	De Saint-Prix.....	Souëtre.....
<i>Plouescat. — 5 Communes.</i>		
Lanhouarneau.....	Berrhou.....	Le Saint.....
Plouescat.....	Cabon de Mésormel.	Le Dault, Grall.....
Plougar.....	Coquil.....	Ollivier.....
Plounévez-Lochrist	Inizan.....	Grall, Guillaume...
Tréfléz.....	Le Goff.....	Roudaut.....

DE L'ARRONDISSEMENT DE MORLAIX.

CURÉS et Desservant.	Instituteurs.	Superficie en Hectares	Pop.	BUREAU de Poste.
<i>— 13,867 Habitants. — Superficie 13,472 h. 63 a. 10 c.</i>				
Castel.....	Troadec.....	2268	1808	Landivisiau.
Sévézen.....	Kervella.....	1121	1625	—
Tréguier.....	Tanguy.....	1748	2423	—
Sibiril	Lazennec.....	1642	3211	—
Cosden.....	Saout.....	1407	1205	—
Kerbirou.....	Mesmeur, René.....	4254	2877	—
Cren.....	".....	"	"	—
Le Bloas.....	Féat.....	1029	723	—
<i>— 15,795 Habitants. — Superficie 15,139 h. 51 a. 27 c.</i>				
Bernard.....	Saillour.....	1334	1080	Morlaix.
Rosec.....	Godec.....	4874	1822	Lanmeur.
Clech	Potin.....	2647	2772	—
Bihan-Poudec.....	Bellanger.....	595	1234	—
Larvor.....	Daniélou.....	1729	1859	—
Le Déroff.....	Nédélec.....	1581	1702	Morlaix.
Prigent.....	Roué.....	3396	3868	Lanmeur.
Plantec.....	Léon.....	1980	1458	—
<i>— 22,267 Habitants. — Superficie 9,291 h. 50 a. 08 c.</i>				
Gloarec	Rohan.....	373	14046	Morlaix.
* Londin.....	".....	"	"	—
Rolland.....	Caroff.....	2090	2910	—
Quidelleur.....	Le Cabon.....	4266	3218	—
Guéguénou.....	Le Gall.....	1562	1396	—
Kerbaul.....	Stéphan.....	998	697	—
<i>— 11,447 Habitants. — Superficie 10,534 h. 38 a. 75 c.</i>				
Léon.....	Herry.....	1310	1292	Lesneven,
Tanguy	Guirriec.....	1473	3176	Plouescat.
Lhostis.....	Cleuziou.....	1747	1217	Landivisiau.
Rolland.....	Berriet.....	4430	4359	Plouescat.
Le Roux.....	Madéléneau.....	1572	1403	—

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Plouigneau. — 7 Communes.</i>		
Botsorhel.	Comte de Guer David.	Camus.
Guerlesquin.	Callarec.	Troussel.
Lanéanou.	Dénis.	Le Scour.
Le Ponthou.	Jaouen.	Thomas.
Plouégat-Moysan.	Le Bihan.	Le Meur.
Plougouven.	De Roquefeuil.	Le Guinec, Le Roux.
* Saint-Eutrope.	"	"
Plouigneau.	Cte de Guernisac.	Roger, Kerlirzin.

Plouzévédé. — 6 Communes.

Cléder.	Rosec.	Pennors, Traon.
Plouvorn.	Couloigner.	Guillerm, Plantec.
Plouzévédé.	Caill.	Paugam.
Saint-Vougay.	Guénegan.	Rosec.
Tréflaouénan.	Floch.	Perrot.
Trézélidé.	Le Guen.	Méar.

Saint-Pôl-de-Léon. — 7 Communes.

Batz (Ile de).	Hulot.	Buors.
Mespaul.	Péron.	Le Roux.
Plouénan.	Le Rouge de Rusunan	Cadiou, O., Cadiou, C.
Plougoulim.	Roué.	Milin.
Roscoff.	Deschamps.	Creignou, Kermadec.
* Santec.	"	N.
Saint-Pôl.	Huon de Kermadec	De Kertanguy, du Penhoat
Sibiril.	De Lestang du Rusquec.	Méar.

Saint-Thégonnec. — 5 Communes.

Le Cloître.	Dilasser.	David.
Pleybert-Christ.	Joncour.	Lavalou, Pouliquen.
Plounéour-Ménez.	Henri.	Pouliquen, Poitevin.
Loc-Eguiner.	Guéguen.	Bourlès.
Saint-Thégonnec.	Caroff, Jean-Marie.	Breton, G., Breton, A.

DE MORLAIX (Suite).

Curés et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en Hectares	POP.	BUREAUX de Poste.
<i>— 15,646 Habitants. — Superficie 21,307 h. 17 a. 88 c.</i>				
Manchee.	Trividie.	2564	4685	Plouigneau.
Boutier.	Kervren.	2199	4817	—
Broch.	Coatalen.	1615	1021	—
Baron.	Bécam.	125	352	—
Favé.	Le Coulm.	1496	1372	—
Sibiliau.	Priol.	6932	4276	—
* Thomas.	"	"	"	—
L. Le Gac.	Masson.	6373	5123	—

12,266 Habitants. — Superficie 11,906 h. 46 a. 37 c.

Jézéquel.	Priol.	3726	4689	Saint-Pôl.
Hellard.	Frère Gildard.	3389	3256	Landivisiau.
Caroff.	Quéré.	2005	1925	—
Pouliquen.	Le Joly.	1509	1179	—
Mével.	Marchalant.	815	874	Saint-Pôl.
Déroff.	"	460	343	—

— 20,021 Habitants. — Superficie 11,292 h. 93 a. 54 c.

Le Saout.	Caradec.	307	1167	Roscoff.
E'Ollivier.	Le Got.	1148	1206	Saint-Pôl.
Le Bars.	Le Gac.	3064	2940	—
Le Mao.	Cloarec.	1837	2428	—
Morvan.	Broche.	1000	4070	Roscoff.
Le Gall.	"	"	"	—
S. Pouliquen.	Beauverger.	2787	6771	Saint-Pôl.
Le Dall.	Mével.	1146	1439	—

— 12,817 Habitants. — Superficie 17,547 h. 30 a. 81 c.

F. Quéynec.	Pille.	2847	1323	Morlaix.
Le Guen.	Le Bras.	4546	3468	St-Thégonnec
Kernéis.	Prouff.	5373	3076	—
* Le Jacq.	"	802	830	—
Bériet.	Frère Calixte.	4176	4050	—

ARRONDISSEMENT

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Sizun. — 4 communes.</i>		
Communa	Pouliquen.	Pouliquen A, Cabioch
Locmélar.	Le Bras	Pencréach.
Saint-Sauveur	Euzen	Herry.
Sizun	Le Bras	Sanquer, Rannou
* Saint-Cadou	»	Roux, adjoint spécial
<i>Taulé. — 5 communes.</i>		
Carantec	De Kergrist	Marzin
Guiclan	Quéinec	Bléas, Le Saint
Henvic	De Grainville	Priser
Locquénolé	Ropers	Scouarnec
Taulé	Mege	Jourdan, Brélivet

DE MORLAIX (*Fin*).

CURÉS et Desservants.	Instituteurs.	Superficie en Hectares	Pop.	BUREAUX de Poste.
<i>— 9,182 Habitants. — Superficie 12,690 h. 15 a. 04 c.</i>				
Floch.	Tanguy	3997	2660	Sizun.
Luslac.	Le Borgne.	1555	1142	Landivisiau.
Berthou	Pennec	1323	1505	Sizun.
Le Lez	Thébaud	5814	3875	—
Saout.	»	»	»	—
<i>— 9,794 Habitants. — Superficie 9,199 h. 36 a. 04 c.</i>				
Laot	Le Sann	907	1393	Morlaix.
Mazé.	Riouallan	4267	3571	St-Thégonnec
Pouliquen	Corréoc.	994	1421	Morlaix.
Le Corre	Richard	87	595	—
Perrot	Caroff	2942	2817	—

ARRONDISSEMENT DE QUIMPERLÉ.

Cet Arrondissement est composé de 21 Communes formant
5 Cantons.

Quimperlé, Arzano, Bannalec, Pont-Aven et Scaër.

Population. 49,517 habitants.
Superficie. 75,895 h. 91 a. 82 c.

M. DE LARIGAUDIE, Sous-Préfet

NOTA. — Dans le tableau ci-après, les noms de MM. les
Curés sont imprimés en caractères gras.

Les astérisques indiquent les trêves ou succursales.

TABLEAU PAR CANTON DES COMMUNES

COMMUNES.	MAIRES.	ADJOINTS.
<i>Arzano. — 4 communes.</i>		
Arzano	Mahé de Berdouaré.	Guyonvarch.
Guilligomarch	De Raismes	Guyonvarch
Locunolé	Gourlaouën	Kerhervé
Rédéné	Pénobert	Fichoux
<i>Bannalec. — 4 communes.</i>		
Bannalec	Chardon	Le Dez, Le Pustoc'h.
Kernével	Goret	Pezrès
Le Trévoux	Gourcuff	Le Talec
Melgven	Le Floch	Flatrès
<i>Pont-Aven. — 5 Communes.</i>		
Moëlan	Le Scoazze	Joliff, Le Porz.
Névez	Cadiou	Costiou
Nizon	De la Villemarqué.	Péron
Pont-Aven	David	Le Gall
Riec	De Mauduit	Boulic, Mestrie
<i>Quimperlé. — 5 communes.</i>		
Baye	Le Gall	Salieu
Clohars-Carnoët	De Mauduit du Plessix	Hervé, Le Dellieu.
Mellac	Le Boëdec	Tannic
Quimperlé	Cte du Couëdic (O. *)	Rousseau, D'Amphernet.
N.-D. de l'Assomp	"	"
Tréméven	N.	Even
<i>Scaër. — 3 communes.</i>		
Querrien	Le Flécher	Henri
Saint-Thurien	Le Bris	Guillemot
Scaër	Le Bihan	Rodallec, Louis.

DE L'ARRONDISSEMENT DE QUIMPERLÉ.

Curés et Desservant.	Instituteurs.	Superficie en Hectares	Pop.	BUREAU de Poste.
<i>5,368 Habitants. — Superficie 9,808 h. 18 a. 74 c.</i>				
Caradec.	Frère Emeraud.	3413	1877	Quimperlé.
Kerbrat	Normand.	2274	1103	—
Pellen.	N.	1670	1028	—
Caëric.	"	2449	1360	—
<i>— 10,331 Habitants. — Superficie 19,617 h. 89 a. 97 c.</i>				
Le Dréau.	Lescoat.	7752	4611	Bannalec.
Le Barre.	Kervarec.	4264	2047	Rosporden.
Gadon.	"	2081	1295	Bannalec.
Riou.	Castel.	5519	2378	Rosporden.
<i>— 12,424 Habitants. — Superficie 15,588 h. 74 a. 39 c.</i>				
Quéré.	Frère Rupert.	4784	4595	Quimperlé.
Bourhis	L'abbé Pluchon.	2536	3331	Pont-Aven.
Calvez	"	2784	1388	—
Golies.	Bernard.	183	1065	—
Balcon.	Frère Antoine.	5452	3155	—
<i>— 13,162 Habitants. — Superficie 11,572 h. 39 a. 16 c.</i>				
Lannou.	"	729	590	Quimperlé.
Drogou.	Mlle Guyot.	3481	3466	—
Penguilly	"	2636	1370	—
Mazé.	Elléouet; f. Judorien	3183	6863	—
Le Bihan.	"	"	"	—
Floch.	"	1541	873	—
<i>— 8,232 Habitants. — Superficie 19,308 h. 69 a. 56 c.</i>				
Le Bourhis.	Corre.	5408	2561	Quimperlé.
Rospabé.	"	2141	1200	Bannalec.
Billon.	Rodallec.	11738	4471	Scaër.

TABLEAU

des Evêques qui, depuis le Concordat, ont occupé le siège épiscopal de Quimper.

Claude ANDRÉ, nommé en 1802, se démit peu de temps après.
 Pierre-Vincent DOMBIDEAU DE CROUSEILLES, nommé en 1804, mort le 29 juin 1822.
 Jean-Marie-Dominique DE POULPIQUET DE BRESKANVEL, nommé en 1823, mort le 1^{er} mai 1840.
 Joseph-Marie GRAVERAN, nommé en 1840, mort le 1^{er} février 1855.

ORDRE ECCLÉSIASTIQUE.

Diocèse de Quimper et de Léon.

Monseigneur RENÉ-NICOLAS SERGENT (O. * O. L.), évêque de Quimper et de Léon, assistant au trône pontifical, né à Corbigny Nièvre, le 12 mai 1802, sacré à Paris le 20 mai 1855.

Vicaires généraux.

MM. Jégou, archidiacre de Cornouailles	} Agréés par le Gouvernement.
Évrard, archidiacre de Léon.	
De Lézéleuc de Kerouara, chanoine.	
Du Marchallac'h, chanoine honoraire.	
Chesnel, chanoine,	

Secrétaires de l'Evêché.

MM. Téphany, chanoine honoraire, secrétaire de l'évêché.	} pro-secrétaires.
Moëlo, chanoine honoraire	
Peyron, prêtre.	

Officialité diocésaine.

MM. Évrard, vicaire général, official.
 N.... vice-official.

Chanoines d'honneur.

NN. SS. Testard du Cosquer (*), archevêque de Port-au-Prince.
 De Goësbriand, évêque de Burlington.

Chanoines titulaires.

MM.	MM.
Quillien, doyen.	Alexandre.
Nédélec.	Lamarque, archiprêtre.
Delalande de Calan.	Chesnel.
Le Guen-Kernéison.	Pouliquen.
De Lézéleuc de Kerouara, théol.	

Chanoines honoraires.

MM.	MM.
Jégou, vicaire général.	Du Marchallac'h, vicaire général.
Évrard, vicaire général.	Silliau (*), aumônier du vaisseau-école.
Mazé, curé-archiprêtre de Quimperlé.	Le Vicomte de la Houssaye, missionnaire apostolique.
Le Guillou, curé de Saint-Justin-de-Levallois.	Delahaut, chanoine à Verdun.
Clerc, aumônier de l'hospice d'Enghien, à Paris.	Ménard, curé de Tauxigny, diocèse de Tours.
Mercier (*), curé-archiprêtre de Saint-Louis, à Brest.	Urbain, curé de Crux-la-Ville du diocèse de Nevers.
Pouliquen, curé-archiprêtre de Saint-Pol-de-Léon.	Sergent, curé de Vézelay (Sens).
Boussard, aumônier des Ursulines de Quimperlé.	Darras, du diocèse de Troyes.
Guizonarn, curé-doyen d'Elliant	Cloarec, archiprêtre de Saint-Mathieu de Morlaix.
Bucaille (*), aumônier de 1 ^{re} classe de la marine, en retraite à Brest.	Quéinec, doyen de Saint-Sauveur de Brest.
Cozanet, curé de Notre-Dame du Carmel, à Brest.	Téphany, secrétaire de l'évêché.
Clec'h, curé-doyen de Lanmeur.	Moëlo, pro-secrétaire de l'évêché
Jartel, curé-doyen de Pont-l'Abbé.	De Kermenguy, aumônier des Hospitalières de Cuburien.
Enu, curé-doyen de Carhaix.	Bourquard, aumônier du collège Rollin, à Paris.
L'Hostis, curé de Guipavas.	Péron, supérieur du Grand-Séminaire.

SÉMINAIRE DIOCESAIN.

M. PÉRON, chanoine honoraire, supérieur.

M. SALAUN, économiste.

MM.	MM.
Thaëron, professeur de dogme.	Traon, professeur d'écriture sainte.
Billon, professeur de morale.	Nicot, professeur de philosophie

Petit Séminaire de Pont-Croix.

M. F. POULIQUEN, chanoine honoraire, supérieur.

LE GUEN, économiste.

MM.	MM.
Fléiter, professeur de rhétorique.	Lannuzel, physique, chimie et astronomie.
Tanneau, prêtre, seconde.	David, algèbre et géométrie.
Barret, prêtre, troisième.	Durand, arithmétique.
Mauduit, prêtre, quatrième.	Bayec, professeur de dessin.
Bernard, cinquième.	Manière, musique et plain-chant
Janvier, sixième.	
Brélivet, septième.	<i>Maîtres d'études :</i>
Thomas, huitième.	Abgrall, Fily et Cêvaër.
Goarnisson, histoire et géographie.	

CLERGÉ PAROISSIAL

des Chefs-Lieux d'arrondissement.

Quimper. — Cathédrale St-Corentin.

MM. LAMARQUE, chanoine, curé-archiprêtre, missionnaire apostolique.
Le Coz, Jaouen et Berthelon, vicaires.

Saint-Mathieu.

MM. de Penfeuntengo de Kervéréguin, recteur.
Labrousse et Gadal, vicaires.

Locmaria.

M. Bertevas, recteur.

Brest. — Saint-Louis.

MM. MERCIER (✱), chanoine honoraire, curé-archiprêtre.	
Toulemont, vicaire.	MM. Jaouen, vicaire.
Cloarec, —	Keraudy, —
P. Cariou, —	Quénéudier, —
Cariou, —	Pennors, ch. du cimetière.

Saint-Sauveur.

M. QUÉINEC, curé-doyen.

MM. Collobert, Floch, Morgant, Corrigou et Duclos, vicaires.

Notre-Dame-du-Carmel.

M. COZANET, chanoine-honoraire, curé.

MM. Grall, vicaire.	MM. Bussereau, vicaire.
Yvenat, —	Kerandel, —
Mingant, —	

Morlaix. — Saint-Mathieu.

MM. CLOAREC, chanoine honoraire, curé-Archiprêtre.
Morel et Lamour, vicaires.

Saint-Melaine.

Londin, recteur.
Caquelard et Cosquer, vicaires.
Mescam, chapelain du cimetière.

Saint-Martin-des-Champs.

Guéguénou, missionnaire apostolique, recteur.
Arhan, Cornec et Suzeau, vicaires.

Châteaulin.

CREIGNOU, curé-archiprêtre.
Troussel et Le Hir, vicaires.

Quimperlé. — Sainte-Croix.

MM. Mazé, chanoine honoraire, curé-archiprêtre.
Marziou et Podeur, vicaires.

Notre-Dame de l'Assomption.

MM. Le Bihan, recteur; Rolland et Levézo, vicaires.

Maison de Retraite apostolique de Saint-Pôl-de-Léon.

M. Rozec, supérieur.

Aumôniers de la marine flottante.

MM. Muzy (*).	MM. Surieux (*).	MM. Millour.
Silliau (*).	Hains (*).	Hellard.
Lucas (*).	Collobert (*).	Guillerm.
Le Férec (*).	Cudennec.	Quillivic.
Lichou (*).	Bourayne.	Argoat.
Marzin.	Le Saout.	Cadiou.

Communautés religieuses.

Ursulines.

Quimper,	aumônier	MM. N.
Morlaix,	—	Cabon.
Quimperlé,	—	Boussard.
St-Pôl-de-Léon,	—	Dréo.
Carhaix,	—	Los.

Calvériennes.

Landerneau, aumônier, M. Kervennic.

Dames du Sacré-Cœur.

Quimper, M. Chesnel, aumônier

Dames de l'Adoration perpétuelle.

Quimper, aumônier, M. Coadou.
Brest. — M. Le Mell.

Carmélites.

Morlaix, aumônier, MM. Bergot.
Lambézellec, — Bériet.

Sœurs de Saint-Joseph de Cluny.

Brest, côté de Recouvrance, M. N...

Dames de la Retraite.

Lesneven, aumônier, MM. Le Guen.
Quimper, — Guillaume,
Quimperlé, — Le Nardou.
Brest, — Souben.

Dames de Saint Thomas de Villeneuve.

Brest, hôpital civil, aumônier, M. Graveran.
Morlaix, hôpital civil et militaire, aumônier, M. Guégan.
Landerneau, hôpital civil, aumônier, M. Le Roux.
Poul-ar-Bachet, aumônier, M. Bohec.

Sœurs de la Sagesse.

Brest, aumônier, N.
Brest, hôpital de la marine, aumôniers, MM. Collobert et Hellard.
Carhaix, aumônier, N.
Lesneven, hôpital civil, aumônier, M. Barvet.
Quimperlé, aumônier, M. Henry.

Sœurs de Saint-Augustin Hospitalières.

Cuburien, près Morlaix, aumônier, M. de Kermenguy.
Pont-l'Abbé, hôpital, aumônier, M. Derrien.

Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul.

Morlaix, aumônier, N...

Filles du Saint-Esprit ou Sœurs blanches.

Quimper, hôpital, aumônier, MM. Belbéoch.
Saint-Pôl, — Le Cann.
Châteaulin, — N...

Sœurs de la Providence, dites de Rullier.

Brest, aumônier, N...

Le Refuge.

Brest, aumônier, M. Isnard (*).
Morlaix, aumônier, M. Urvoy de Portzamparc.

Petites Sœurs des Pauvres.

Coat-ar-Guéven, près Brest, aumônier, M. N...

Sœurs de l'Immaculée-Conception.

Tréflex, Guissény, Lampaul, Clohars-Carnoët et Plounévez-Lochrist.

Dames de la Retraite de Lannion.

Plougasnou.

Religieuses de la Miséricorde.

Quimper, M. Baron.

Culte protestant.

M. CHABAL, Président du Consistoire, à Brest.

ORDRE JUDICIAIRE.

COUR IMPÉRIALE DE RENNES.

MM. AUCHER (O. ✱), PREMIER PRÉSIDENT.

BARDON (✱), PROCUREUR GÉNÉRAL.

Département du Finistère.

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER.

Tribunal de première instance.

MM.	MM.
LE GOËSBE DE BELLÉE, présid.	ROUMAIN DE LA TOUCHE, procu-
Lozach, vice-présid. honoraire.	reur impérial.
Turin, vice-président.	Charpentier, substitut.
Grivart, juge d'instruction.	Hamel, —
Claret, juge,	Cloarec (Aug.), greffier.
Faugeyroux, juge.	Morvan, commis-greffier.
De Lavaud, —	Ollivier, —
Nouët, —	Lazou, interprète de la langue
Guyot (✱), juge suppléant.	bretonne.

Jours d'audience.

Audiences civiles, le lundi et le mardi.	} à 14 heures.
— criées, le mercredi,	
— correctionnelles, mardi, jeudi et samedi,	

Justices de Paix.

CANTONS.	JUGES.	GREFFIERS.
Quimper	Alexandre	Soudry.
Briec	Saint-Cas	Le Goïc.
Concarneau	Leyer	Le Marchadour
Douarnenez	Béléguic	Magne.
Fouesnant	Viers	Planchais.
Plogastel-St-Germain	Delplanque	Le Bihan.
Pont-Croix	Dahéron	Boussard.
Pont-l'Abbé	Dasnier	Le Du.
Rosporden	Donval	Balcon.

Jours d'audience.

Quimper, vendredi et samedi, à 11 heures. — Briec, mardi et vendredi, à 10 h. — Concarneau, lundi et vendredi, à 11 heures. — Douarnenez, lundi, à 11 heures. — Fouesnant, jeudi et vendredi, à 11 heures. — Plogastel-Saint-Germain, lundi et vendredi, à 10 heures. — Pont-Croix, lundi et jeudi, à 11 heures. — Pont-l'Abbé, mardi et vendredi, à 9 heures. — Rosporden, jeudi, à 10 heures.

Avocats.

MM. Durest-Lebris, bâtonnier ; de Blois ; de Chamillard ; Ronarch ; Verchin, secrétaire.

Comité consultatif des communes, des hospices et des bureaux de bienfaisance de l'arrondissement.

MM. Guyot (✱), de Blois, Laplace.

Bureau d'assistance judiciaire.

MM. l'abbé du Marchallac'h,	MM. Ronarch, avocat.
président.	Ansquer, avoué.
Duplessix, receveur de	Hénon, notaire.
l'enregistrement.	Cloarec, greffier, secrét.

Avoués.

MM. Tassel, président.	MM. Gorvan, trésorier.
Guyot (✱)	Le Guillou, Louis,
Laplace.	Gouzil, secrétaire.
Ansquer, rapporteur.	Miossec.

Huissiers audienciers.

MM. Savina, Bigot, Barret, Guyonvarch, Mercier, à Quimper.

Huissiers ordinaires.

MM. Dandurand et Le Drenn, à Pont-l'Abbé ; Le Bihan-Penanros, à Douarnenez ; Le Foll, à Plogastel-Saint-Germain ; Belbéoc'h et Dupays, à Pont-Croix.

Notaires.

MM.

Lesneven, Le Quéau, Créac'headic, Pastol et Hénou, à Quimper ; Parquer, à Fouesnant ; Dubois, à Pleuven ; Damey, à Plogonnec ; Révalet et Le Clech à Douarnenez ; Kerhouch et Dandurand, à Brie ; Le Marchadour, à Concarneau ; Prouhet, à Trégunc ; Moreau et Bernard, à Audierne ; Durest-Lebris et Hénaff, à Pont-Croix ; Le Batard, à Plogastel-Saint-Germain ; Le Bail, à Plozévet ; Bergot, à Plonéour ; Voquer, à Peumerit ; Boucheron, à Poul-dreuzic ; Bargain, Déliou, Flamand, Ronarch et Mauduit, à Pont-l'Abbé ; Prévost, à Rosporden ; Le Rouxeau de Rosencoat, à Elliant.

Chambre de discipline des Notaires.

MM.

Damey, président.
Boucheron, syndic.
Flamant, rapporteur.

MM.

Lebris-Durest, trésorier.
Hénou, secrétaire.
Ronarch et Dandurand, membres

ARRONDISSEMENT DE BREST.

Tribunal de première instance.

MM. GOUIN (*), président.
d'Haucour, juge d'instruction.
Gardin de la Bourdonnaye,
juge.
Châtain, juge.
Le Guillou-Penanros, juge.
Joubert, Nicole, juges sup.

MM. LEGERARD DE LA DIRYAIS,
procureur impérial.
Philouze, substitut.
Allard, greffier.
Coguic, commis-greffier.
Le Pape, —

Jours d'audience.

Audience civile, mardi et jeudi,
— correctionnelle, vendredi et samedi,
— criées, mardi, } à 11 heures.

Justices de Paix.

CANTONS.	JUGES.	GREFFIERS.
Brest (1 ^{er} canton. . .	Pidoux (*).	Pasco.
— (2 ^e canton).	Beaufils.	Lostis.
— (3 ^e canton).	Cosmao.	Foll.
Daoulas.	Fouillard.	Legrand.
Ile d'Ouessant.	Joannot.	Malgorn.
Landerneau.	Coiron.	Brélivet.
Lannilis.	Billard.	Léziard.
Lesneven.	Vaumousse.	Menou.
Plabennec.	Lemoine.	Piron.
Ploudalmézeau.	Carof.	Rouquet.
Ploudiry.	Babo.	Kersaudy.
Saint-Renan.	Le Vessèl.	Provost.

Jours d'audience.

Brest, lundi, mardi, vendredi et samedi, à midi. — Daoulas, mercredi et jeudi, à dix heures. — Landerneau, mardi et vendredi, à dix heures. — Lannilis, mercredi et jeudi, à dix heures. — Lesneven, mardi et samedi, à dix heures. — Ouessant, lundi et jeudi, à dix heures. — Plabennec, samedi, à dix heures. — Ploudalmézeau, lundi et jeudi, à dix heures. — Ploudiry, mardi et vendredi, à dix heures. — Saint-Renan, lundi et samedi, à onze heures ; mardi, à sept heures.

Avocats.

MM. Miorcec de Kerdanet (Daniel) et Grée de Villeneuve, à Lesneven ; de Bourayne, Agie, Le Guen, L'Hostis, Kernévez, Caurant, Bigot d'Engente et Le Jeune, à Brest ; Daniel, à Landerneau. Stagiaire : Le Bescond de Coatpont.

Comité consultatif des Communes, des Hospices et des Bureaux de bienfaisance de l'arrondissement.

MM. de Bourayne, de Coatpont et Le Guen.

Bureau d'assistance judiciaire.

MM. Agie, président ; Le Guen, Allard, père, Salvagnac, Clérec. Allard, fils, secrétaire.

Avoués.

MM. Lejeune, Clérec, Lalla, Delobbeau, Nicolas, Joubert, Le Comte et Nicole.

Huissiers audienciers.

MM. Feillard, Bozec et Le Meur.

Huissiers ordinaires.

MM. Le Roux, à Landerneau; Bruban, à Daoulas; Casteignet, fils, à Lannilis; Le Lez, à Lesneven; Rihouay, à Saint-Renan; N..., à Plabennec; Gante, à Ploudalmézeau.

Notaires.

MM. Bellamy, Chayer, de Kersauson, Raillard, Le Jeune, Poul-laouec, Danguy des Déserts, Lamarque et Potel, à Brest;

MM. Rolland et Keraruel de Merey, à Lannilis; Bergot, à Guis-sen; Larreur, à Plounéour-Trez.

MM. Picaut, à Plougastel-Daoulas; Danguy des Déserts, à Daoulas; Le Floch, à Hanvec; Rolland, à Irillac.

MM. Robert, fils, Dubeaudiez, Boucher et Tranvouez, à Lander-neau; Kervern, à Guipavas.

MM. Dourfer, à Plabennec; Kerouanton, à Bourg-Blanc.

MM. Jacolot et Cheminant, à Saint-Renan; Pochard, au Con-quet.

MM. Pilven et Rivoal, à Ploudalmézeau; Billaut, à Porspoder.

MM. Bérthou, à Ploudiry; Guennoc, au Tréhou.

Chambre de discipline des Notaires.

MM.

Boucher, président.

Lamarque, syndic.

Robert, rapporteur.

MM.

Lejeune, secrétaire.

Dourfer, trésorier.

Keraruel de Merey et Le Saout, membres.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN.

Tribunal de première instance.

MM. LE CLAIR, président.

Lacoste (X), présid. hon.

Morainville, juge.

Thomazi, juge d'instruc-tion.

Fénigan, juge suppléant.

MM. PRÉTOR, procureur impérial.

Costard, substitut.

Gentrie, greffier.

Lamarre, commis greffier.

Audiences criées et commerciales, mardi, }
— civiles, mercredi, } à 11 heures.
— correctionnelles, jeudi, }

Justices de Paix.

CANTONS.	JUGES.	GREFFIERS.
Châteaulin.	Noury.	Gaudin.
Carhaix.	De Lézeleuc.	Kerédan.
Châteauneuf.	Séré.	Guéguen.
Crozon.	Le Menn.	Renoult.
Le Faou.	Lemenn.	N...
Huelgoat.	Fégéan.	Coquart.
Pleyben.	Richard.	Yveuat.

Jours d'audience.

Châteaulin, jeudi et vendredi, à onze heures. — Carhaix, mer-credi et vendredi, à dix heures. — Châteauneuf, jeudi et vendredi, à neuf heures. — Crozon, jeudi et samedi, à dix heures. — Le Faou, vendredi et samedi, à dix heures. — Huelgoat, jeudi et vendredi, à dix heures. — Pleyben, du 1^{er} avril au 30 septembre, mardi et samedi, à dix heures; du 1^{er} octobre au 31 mars, mardi et samedi, à onze heures.

Avocats.

MM. Kernévez, bâtonnier; Fénigan.

Avoués.

MM. Fénigan, Guermeur, Halléguen, Séré et Girault.

Comité consultatif des communes, des hospices et des bureaux de bienfaisance de l'arrondissement.

MM. Fénigan, Guermeur et Chauvel.

Huissiers.

MM. Launay et Guizien, à Châteaulin; Maisonneuve et Aguil-lard, à Châteauneuf; L'Helgoualch, à Carhaix; Le Citol, à Huel-goat; Le Taro, à Brasparts; Odeye, fils, à Pleyben; Jourdre, au Faou; Odeye, à Crozon.

Notaires.

MM. Le Marchadour et Grivart, à Châteaulin; Hervieu, à Quéménéven, Balcon, à Plomodiern.

MM. Révaux, Gaubert, Nédélec et Le Follézou, à Carhaix; Le Gall, à Poullaouen.

MM. Le Goff et Le Roux, à Châteauneuf; Guyonvarch, à Coray; Le Guern, à Plonévez-du-Faou.

MM. Peillet et Taburet, à Crozon; Crouan, à Telgruc.

MM. Chardon et Tranouez, au Faou; Le Taro, à Lopérec.

MM. Le Coz, à Huelgoat; Gourvil, à Scrignac.

MM. Le Breton et Corric, à Pleyben; Briand, à Gouézec; Le Guyader, à Braspartis.

Chambre de discipline des Notaires.

MM.

Le Breton, président.

Grivart, syndic,

Le Goff, rapporteur.

MM.

Hervieu, secrétaire.

Chardon, trésorier.

Nédélec et Tranouez, membres.

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX.

Tribunal de première instance.

MM.

D'AMPHERNET, président.

Cabrye, juge d'instruction.

Bazile, juge.

Collinet de la Salle, juge,

MM.

CAHEL (*), procureur impérial.

Fraboulet, substitut.

Bacquet, greffier

Guézennec, commis-greffier.

Jours d'audience.

Audiences civiles, mardi et vendredi,

— correctionnelles, jeudi,

} à 10 heures.

Justices de Paix.

CANTONS.	JUGES.	GRFFFIERS.
Morlaix.	Lozac'h.	N...
Landivisiau.	Le Garff.	Lescanff.
Lanmeur.	Guillou.	Le Cloarec.
Plouigneau.	Jamin.	Page.
Plouescat.	De Plöcsquellec.	Leyauanc.
Plouzévédé.	Chaudy.	Manach.
Saint-Pol-de-Léon.	Deschamps.	Chauvin.
Saint-Thégonnec.	Jaouen.	Joncourt.
Sizun.	Boucher.	Quéinnec.
Taulé.	Quéinnec.	Mescam.

Jours d'audience.

Morlaix, vendredi et samedi, à dix heures. — Landivisiau, mercredi, à dix heures. — Lanmeur, mardi et vendredi, à dix heures. — Plouigneau, mardi, à dix heures. — Plouescat, lundi et vendredi, à dix heures. — Plouzévédé, mardi et vendredi, à dix heures. — Saint-Pol, mardi, à dix heures. — Soint-Thégonnec, mardi et vendredi, à dix heures. — Sizun, jeudi, à dix heures. — Taulé, samedi, à dix heures.

Avocats.

MM. Daniellou, Auguste, Barazer-Lannurien (*), Le Bozec, fils, Bienvenue, fils aîné et Bienvenue, fils cadet. — Gourvil, stagiaire.

Bureau d'Assistance judiciaire.

MM. Barazer-Lannurien, président, Bienvenue, avoué, Guégot, ancien magistrat, Daniellou (A.), avocat, Meilhard, receveur de l'enregistrement, et Bacquet, secrétaire.

Avoués.

MM. Le Hir, Bienvenue, Dubois, Rihouay et Cloarec.

Huissiers.

MM. Arthur, Dourver et Primel-Cabic, à Morlaix; Silliau, à Landivisiau; Fouillard, à Lanmeur; Coguec, à Plouescat; Troussel, à Guerlesquin; Le Fers, à Saint-Pol-de-Léon; Le Breton, à Saint-Thégonnec; N..., à Sizun.

Notaires.

MM. Le Gac de Lansalut, de la Monneraye, Bouguen, Hervé et Le Bourgeois, à Morlaix.

MM. Quéinnec et Cozanet, à Landivisiau; Landouar, à Guimiliau.

MM. Savidan, à Lanmeur; Gratiot, à Plouézoch; Le Bourdonnec, à Plougasnou.

MM. Le Bourg, à Sizun; Lunven, à Commana.

MM. Le Comte, Thomas et Hervé du Penhoat, à Saint-Pol-de-Léon; Salaun, à Roscoff.

MM. Le Magne, à Plouigneau; Manchec, à Plougouven; Kero-men, à Botsorhel; Le Goff, à Guerlesquin.

MM. Trémintin et Le Dault, à Plouescat; Bodénès, à Plounévez-Lochrist; Le Barzic, à Lanhouarneau.

MM. Le Brozec, à Cléder; Tanguy, à Plouzévédé; Martin, à Plouvorn.

MM. Jagoury, à Penzès; Floch, à Guiclan.

MM. Piriou, à Saint-Thégonnec; Allain, à Pleybert-Christ; Lamendour, à Plounéour-Ménez.

Chambre de discipline des Notaires.

MM.
Landouar, président
Le Dault, syndic.
Martin, rapporteur.

MM.
Hervé de Penhoat, trésorier.
De la Mouneraye, secrétaire.
Bouguen et Le Bourg, membres.

ARRONDISSEMENT DE QUIMPERLÉ.

Tribunal de première instance.

MM.
BELLAMY, président.
Barbier, président honoraire.
Naintre, juge d'instruction.
Le Vaillant, juge.
Pierre, juge suppléant.

MM.
MOREL, procureur impérial.
Henry, substitut.
Lessard, greffier.
Evanno, commis-greffier.

Jours d'audience.

Audiences civiles et commerciales, lundi,
— correctionnelles, mardi,
— criées, mercredi, } à 11 heures.

Justices de Paix.

CANTONS.	JUGES.	GREFFIERS.
Quimperlé.. . . .	Fleuriot.	Perrot.
Arzano.	Buguel.	Henrio.
Bannalec.	Charuel.	Legrand
Pont-Aven.. . . .	Floch.. . . .	Chevassu.
Scaër.	Ollivier.. . . .	Grisol.

Jours d'audience.

Quimperlé, jeudi, vendredi et samedi, à dix heures. — Arzano, jeudi et samedi, à dix heures. — Bannalec, mercredi et samedi, à dix heures. — Pont-Aven, mercredi et samedi, à dix heures. — Scaër, mardi et samedi, à dix heures.

Avocats.

M. Bréart de Boisanger.

Avoués.

MM. Pierre, Lorans, Le Porz et Le Bleu.

Huissiers.

MM. Guyonvarch, Binet et Le Corré à Quimperlé; Corvec, à Pont-Aven; Le Pustoc'h, à Bannalec.

Notaires.

MM. Hervé, Kerihuel, Audran, Guyot de Salins et Traonouéz, à Quimperlé

MM. Mahé de Berdouaré, à Arzano; Le Romancer, à Guillegomarc'h.

MM. Chardon et Sinquin, jeune, à Bannalec; Prouhet, à Melven.

MM. Le Duigou, jeune, et Sinquin, aîné, à Scaër; Daniel, à Querrien.

MM. Le Duigou, aîné, et Pelletier, à Pont-Aven; Barbe, à Moëlan.

Bureau d'assistance judiciaire.

MM. Poirrier de Noisseville, président; Bréart de Boisanger, avocat; Pierre, avoué; Rousseau, ancien notaire; Jausions, receveur de l'enregistrement et Lessard, greffier, secrétaire.

Chambre de discipline des Notaires.

MM.
Le Pomancer, président.
Daniel, syndic
Le Duigou, aîné, rapporteur.

MM.
Audran, secrétaire.
Kerihuel, trésorier.
Prouhet et Sinquin, aîné, membres.

Commissaires de Police.

MM. Lehérisse, commissaire central à Brest; Trouttel, Sampic, Jeanneaux, Péric, commis. à Brest; Laurent, à Lambézellec;

Guillaume, à Quimper ; Lote, à Landivisiau ; Chrétien, à Landerneau ; Quémener, à Pont-l'Abbé ; Rayer, à Douarnenez ; Lacoste, à Morlaix ; Lamarque, à Saint-Pol ; Benoit, à Châteaulin ; Boulanger, à Carhaix ; Pavion, à Quimperlé ; Faudot, à Concarneau.

M. d'Amieu, baron de Beaufort, commissaire spécial de police des chemins de fer et du port Napoléon à Brest.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

ACADÉMIE DE RENNES.

MM. LEGAL (O. I.), Inspecteur d'Académie, à Quimper.
Pol (O. A.), commis d'inspection.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL de l'Instruction publique.

MM. Boby de la Chapelle (C. ✱), préfet du Finistère, président.
Mgr Sergent, (O. ✱ O. I.), évêque de Quimper, vice-président.
Legal (O. I.), inspecteur d'Académie.
L'abbé Jégou, vicaire général.
Chabal, président du Consistoire, à Brest.
Roumain de la Touche, procureur impérial à Quimper.
Le Goëcsbe de Bellée, président du Tribunal civil, à Quimper.
Guyot (✱),
De Pascal,
Bois-Viel (✱),
Roussin,
Le Quinquais (O. I.), inspecteur primaire, secrétaire du Conseil.

Membres
du Conseil général.

Instruction secondaire.

MEMBRES DU JURY

Chargé pendant l'année 1869, d'examiner les aspirants au Brevet de capacité pour l'Instruction secondaire dans le département du Finistère.

MM.	MM.
L'inspecteur d'Académie.	Le Révérend, régent au collège.
L'abbé Evrard, vicaire général.	Derennes —
L'abbé Chesnel.	Beaufils. —
Guyot (✱), conseiller général.	

Lycée impérial et Collèges communaux.

LYCÉE IMPÉRIAL DE BREST. — 505 ÉLÈVES.

Personnel.

MM.	MM.
Moulin (O. A.), proviseur.	Jamont, profes. de quatrième.
Bousicaux (O. A.), censeur.	Bonamy, profes. de cinquième.
Simon, aumônier.	Jacob, professeur de sixième.
Barué, économiste.	Koch, père (O. A.), professeur d'allemand.
Lamarre, commis d'économat.	Haution, professeur d'anglais.
Allanic (O. I.), prof. de logique.	Le Couturier, } classes
Dupuy, professeur d'histoire.	Bréhier, } élémentaires.
Belin, profes. de rhétorique.	Thomas et Boyer, directeurs de la classe primaire.
Fustec (O. I.), prof. de seconde.	Durand-Gassel, professeur de dessin graphique.
Bricon, profes. de troisième.	Coté, prof. de dessin d'imitation.
Le Sage, profes. de littérature.	Tonnot, professeur d'écriture.
Vitasse, professeur du cours préparatoire à l'école navale.	Penquer, médecin.
Combette, professeur du cours préparatoire à Saint-Cyr.	Pierret, doct.-médec., dentiste.
Jardin, professeur de mathématiques pures et appliquées.	Fustec, professeur de musique.
Gay,	Buat, profes. de gymnastique.
Guy, professeur de physique.	

Enseignement spécial.

Lettres : Prof. : MM. Anjot, Tonnot. Koch (O. A.), et Haution.
Sciences : Profes. : MM. Lamandé et Tonnot.

COLLÈGE DE QUIMPER. — 225 ÉLÈVES.

Personnel.

MM.	MM.
AYRAULT (O. A.), principal.	Villain, professeur de sixième.
L'abbé Le Guével, aumônier.	Kerviche, professeur de septième.
Lerévérend, prof. de philosophie.	Delamotte, prof. de huitième.
Malen (O. A.), prof. de rhétorique.	Gesland, professeur d'anglais.
Beaufils, prof. de physique.	Goy, professeur de dessin.
Mével, prof. de mathématiques.	Rubin, école préparatoire.
N..., professeur d'histoire.	Even, 3 ^e année
Dereennes (O. I.), professeur de	Grenot, 2 ^e — { Cours profes-
seconde.	Guégan 1 ^{re} — sionnel,
Lorthioir, prof. de troisième.	Guillon, enseignement primaire.
Simier (O. A.), prof. de quatrième.	Brousmiche et Poulain, maîtres
Guyonard, prof. de cinquième.	d'étude.

COLLÈGE DE SAINT-POL-DE-LÉON. — 320 ÉLÈVES.

Personnel.

MM.	MM.
L'abbé ANDRÉ, principal.	Torillec, professeur de septième.
Trézéguet (O. A.), 1 ^{er} professeur	L'abbé Rollaud, pr. de huitième.
de mathématiques.	Saillour et Le Roux, chargés du
L'abbé Le Moign, professeur de	cours spécial d'enseignement
physique.	primaire.
Audic, 2 ^e prof. de mathématiques	Le Riguier, ch. du cours élémen-
L'abbé Pichon, prof. d'histoire.	taire.
L'abbé P. Le Bihan, (O. A.), prof.	Le Bourcier, profess. de langues
de philosophie.	vivantes.
L'abbé Quidelleur, professeur de	Clerch, maître de dessin.
rhétorique.	Dreyer, maître de musique.
Le Bourcier (O. A.), professeur de	Morgant, surveillant général.
seconde.	Pouliquen,
L'abbé Kerbiriou, professeur de	Berthou,
troisième.	Poullaouec, } maîtres d'études.
Cocaign, prof. de quatrième.	Penndu,
Montfort, prof. de cinquième.	Géréec,
L'abbé Mével, prof. de sixième.	

COLLÈGE DE LESNEVEN. — 238 ÉLÈVES.

Personnel.

MM.	MM.
L'abbé COHANEC (O. A.), prin-	Cozanet, prof. de cinquième.
cipal.	L'abbé Péron, prof. de sixième.
L'abbé André, sous-principal.	L'abbé Derricn, professeur de
Tirhard, professeur de mathé-	septième.
matiques, première chaire.	L'abbé Le Bihan, professeur de
Desroches, professeur de mathé-	huitième.
matiques, deuxième chaire.	Tirhard, maître d'anglais.
Lesann, prof. de philosophie.	Desroches, maître de dessin.
Hervé, prof. de rhétorique.	Becker, maître de musique.
Herpe, professeur de seconde.	Kerdauid,
L'abbé Roull, prof. de troisième.	Pellen, } surveillants.
Du Saint-Père, professeur de	Salaun,
quatrième.	Reungoat.

COLLÈGE DE LANDERNEAU. — 80 ÉLÈVES.

Personnel..

MM.	MM.
IZENIC (O. A.), principal, prof.	Bahic, professeur des cours
de physique et de mathéma-	spéciaux.
tiques.	Péron, directeur de l'école pri-
Favé, professeur de sixième et	maire.
septième.	Le Dall, maître de dessin.
Broudin, prof. de huitième.	Ragannot, maître de musique.

COLLÈGE DE MORLAIX. — 180 ÉLÈVES.

Personnel.

MM.	MM.
L'abbé Roques (O. I.), principal.	Courcônais, prof. de troisième
L'abbé Letty, aumônier.	et quatrième.
Wyart, prof. de mathématiques.	Legagneur, prof. de cinquième.
Chabrier, professeur de physique	Allier, prof. de sixième.
et de chimie.	Quéré, prof. de septième et
Foucher, prof. de rhétorique	huitième.
et seconde.	Jenkins, professeur d'anglais.

Personnel du Collège de Morlaix (Fin).

MM.	MM.
Ollitraut et Desrochers, profes. de la 2 ^e année des cours spéciaux et chargés du cours de mathématiques.	Roque, premier maître de la classe préparatoire.
Ollitraut, prof. de 1 ^{re} an. des cours spéciaux, chargé du cours de dessin et de comptabilité.	Raunier, deuxième maître de la classe préparatoire.
	Allier, surveillant général.
	Dégany, maître d'études.
	Huc, —

INSTRUCTION PRIMAIRE.

ECOLE NORMALE PRIMAIRE DE RENNES.

M. BLÉAS (O. I.), Directeur.

Inspection primaire.

Brest, MM. Gautier.	Quimper, MM. Le Quinquis (O. I.)
Morlaix, Nédélec (O. I.)	Quimperlé, Musquin.
Châteaulin, Petibon.	

COMMISSION

Établie à Quimper pour l'examen des Aspirants et des Aspirantes au brevet de capacité.

MM.	MM.
L'Inspecteur d'Académie.	Nédélec (O. I.), inspecteur prim.
L'abbé Le Guen, chanoine titulaire.	Le Quinquis (O. I.), —
Nouët (O. A.), juge au tribunal civil.	Beaufils, professeur au collège.
	Malen, —

Nota. — M. WILLIAM, pasteur protestant, est appelé dans la Commission toutes les fois qu'il se présente un candidat de son culte.

DÉLÉGUÉS CANTONAUX.

Arrondissement de Quimper.

Briec.

MM. Bozec, maire de Briec; Marzin, curé; Guéguen, adjoint-maire de Briec.

Concarneau.

MM. Le Marchadour, maire de Concarneau; Ponsard (*), chef de bataillon en retraite à Concarneau; Leyer, juge de paix; Hugot, curé; Buzaré, receveur de l'enregistrement, en retraite, à Concarneau.

Douarnenez.

MM. Béléguic, juge de paix; Gouzil, maire de Pouldergat; Halna du Frétay, membre du Conseil général, maire de Ploaré; Le Guillou-Pénanros, négociant; Delécluse, Eugène, négociant; Quénérdu, négociant; Debon, négociant; Bernard, percepteur à Douarnenez.

Fouesnant.

MM. Parquer, maire de Fouesnant; Le Guillou, curé; Kerliézec-Royou, maire de Saint-Evarzec; le comte de Lauascol, propriétaire, à Clohars-Fouesnant.

Plogastel-Saint-Germain.

MM. Le Batard, maire de Plogastel; Cornec, curé de Plogastel; le comte de Carné (*), membre du Conseil général, à Plonéis; Le Floch, maire de Plonéis.

Pont-Croix.

MM. de Mésenan (G. O. *), sénateur, maire d'Audierne; Yvenat, curé; Dahéron, juge de paix; De Lécluse-Trévoëdal, membre du Conseil d'arrondissement, à Audierne; Hénaff, notaire, à Pont-Croix; Kerloch, médecin, à Pont-Croix.

Pont-l'Abbé.

MM. Dasnier, juge de paix; Jartel, curé; Paisant, maire de Pont-l'Abbé; de Pascal, maire de Plomeur; Pouliquen, recteur de Penmarc'h.

Quimper.

MM. Nouët (O. A.), juge au tribunal de première instance ; Veisseyre (*), maire de Quimper ; Lamarque, curé ; de Leis-sègues-Rozaven (*), ancien conseiller de préfecture ; Laplace, avoué à Quimper.

Rosporden.

MM. Donval, juge de paix ; Prévost, maire de Rosporden ; Guiffant, recteur de St-Yvi ; Guiffant, maire de Saint-Yvi ; Huon, marchand à Rosporden.

Arrondissement de Brest.

Brest (1^{er} Canton).

MM. Conseil (O. *), député au Corps législatif ; Pidoux, (*), juge de paix ; Cozanet, curé des Carmes ; Mercier (*), curé de Saint-Louis ; Anner (*), conseiller municipal à Brest ; Clérec, avoué ; Chouffeur, curé de Saint-Martin ; Villiers (*), adjoint au maire, à Brest.

Brest (2^e Canton).

MM. Michel Morand (*), maire de Lambézellec ; Le Tessier de Launay (*), maire de Guilers ; Bérubé, percepteur à Lambézellec ; Le Jeune, avoué ; Vaucel, docteur-médecin ; l'amiral Lavaud (G O *), membre du Conseil général à Bohars ; Trent, maire de Gouesnou ; Dubreuil (*) maire de Saint-Marc.

Brest (3^e canton).

MM. Cosmao, juge de paix ; Quéince, curé de Recouvrance ; Le Guen, adjoint au maire, à Brest.

Daoulas.

MM. Danguy des Déserts, maire de Daoulas ; Goubin, conseiller général, maire de Plougastel-Daoulas ; Fouillard, juge de paix ; Goubin (*), maire de Loperhet ; Tréguier, curé de Hanvec.

Landerneau.

MM. L'Hostis, curé de Guipavas ; Boucher, notaire ; Cloarec, propriétaire ; Robert, ancien notaire ; Bazin, conseiller d'arrondissement, à Landerneau.

Lannilis.

MM. Billard, juge de paix ; Morvan (*), maire de Lannilis ; Abgrall,

curé de Lannilis ; Pilven, maire de Guissény ; de Poulpiquet, conseiller d'arrondissement, maire de Plouguerneau.

Lesneven.

MM. Vaumousse, juge de paix ; Hardy, maire de Lesneven. Kervennic, curé ; Moysan, maire de Ploudaniel ; Rivoal, maire de Plounéour-Trez.

Ouessant.

MM. Picard, curé ; Malgorn, Paul, propriétaire à Ouessant.

Plabennec.

MM. Moal (*), maire de Plabennec ; Quéinec, curé ; de Kermenguy, maire de Lanarvilly ; Fagon, maire de Millizac ; Bigot-d'Engente, propriétaire au Drennec.

Ploudalmézeau.

MM. Caroff, juge de paix ; Guillard, maire ; Le Mestre, curé ; Le Roux, recteur de Porspoder ; Ménez, percepteur ; Rivoal, notaire à Ploudalmézeau.

Ploudiry.

MM. Babo, juge de paix ; Boucher (*), conseiller général, maire de Ploudiry ; Roudaut, curé de Ploudiry ; Delaunay, recteur de la Martyre.

Saint-Renan.

MM. Le Vessel, juge de paix ; Le Gall, curé de Saint-Renan ; Gras, recteur du Conquet ; De Miniac, ancien notaire à Saint-Renan.

Arrondissement de Châteaulin.

Carhaix.

MM. Enu, curé ; Ruppe, maire de Spézet ; Banéat, négociant à Carhaix ; Révault, maire de Carhaix ; Billioray, maire de Saint-Hernin.

Châteaulin.

MM. Chauvel, maire de Châteaulin ; Creignou, curé ; La-coste (*), conseiller général ; Fénigan, avoué à Châteaulin ; Marzin, maire de Port-Launay ; Balcon, maire de Plomodiern.

Châteauneuf.

MM. Séré, juge de paix ; Kermel, curé ; Bernard, maire de Châteauneuf.

Crozon.

MM. Le Menn, juge de paix; Louboutin, maire de Crozon; Le Quéré, curé; Mercier, propriétaire; Belbéoc'h, cultivateur; Tabet, notaire, à Crozon.

Le Faou.

MM. Charuel, maire du Faou; Plassart, curé; Quentel, ancien magistrat à Quimerc'h; Guillet, docteur-médecin au Faou.

Huelgoat.

MM. Fégéan, juge de paix; Collobert, maire de Locmaria-Berrien; Gourvil, notaire à Scrignac.

Pleyben.

Le Breton, maire de Pleyben, conseiller général; Le Menn, maire de Lennon.

Arrondissement de Morlaix.

Landivisiau.

MM. Abgrall, maire de Lampaul; Sibiril, curé; Le Saint, maire de Landivisiau; Cozanet, notaire à Landivisiau; Soubigou, maire de Plounéventer.

Landmeur.

MM. Clec'h, curé; le vicomte de Kersauson, conseiller général à Plouézoch; Huon de Kermadec, propriétaire à Plouézoch; Mahé, maire de Plougassnou.

Morlaix.

MM. Lozac'h, juge de paix; Cloarec, curé; Bienvenue, conseiller général, avoué à Morlaix; Cahel (*), procureur impérial; Le Hir, médecin à Morlaix; Tilly (*), maire de Morlaix.

Plouescat.

MM. De Plotsquellec, juge de paix; Cabon de Mésormel, maire de Plouescat; Tanguy, curé.

Plouigneau.

MM. Jamin, juge de paix; Le Gac, curé; le comte de Guernisac, maire de Plouigneau; de Roquefeuil, maire de Plougouven; le comte de Guerdavid, maire de Botsorhel.

Plouzévédé.

MM. Chaudy, juge de paix; Caroff, curé; de Kermenguy, propriétaire à Cléder; Tanguy, conseiller général à Berven; Caill, maire de Plouzévédé.

Saint-Pol-de-Léon.

MM. Deschamps, juge de paix; Pouliquen, curé; Huon de Kermadec, maire de Saint-Pol-de-Léon; de Lestang du Rusquec, maire de Sibiril; Roué, maire de Plougoulm.

Saint-Thégonnec.

MM. Jaouen, juge de paix; Bériet, curé; Carof, maire de Saint-Thégonnec; Henry, maire de Plounéour-Ménez.

Sizun.

MM. Boucher, juge de paix; Le Lez, curé; Rannou, propriétaire à Sizun; Euzen, conseiller d'arrondissement à Sizun; Pouliquen, maire de Commana; Le Bras, maire de Sizun.

Taulé.

MM. Quéinnec, juge de paix; Perrot, curé; de Kergrist, maire de Carantec; Quéinnec, maire de Guiclan.

Arrondissement de Quimperlé.

Arzano.

MM. Buguel, juge de paix; Caradec, curé; le comte de Four-nas, propriétaire à Arzano; Jégo, conseiller d'arrondissement.

Bannalec.

MM. Chardon, maire de Bannalec; Le Dréau, curé; Harscouët de Saint-George, propriétaire à Melgven.

Pont-Aven.

MM. Hersart de la Villemarqué, maire de Nizon; Goliès, recteur de Pont-Aven; Balcon, curé de Riec.

Quimperlé.

MM. Mazé, curé; Le Bihan, desservant de Saint-Michel; le comte du Couëdic (O. *), député au Corps législatif; Le Louédec, médecin; Poirrier de Noisseville, propriétaire à Quimperlé.

Scaër.

MM. Ollivier, juge de paix; Le Bihan, maire de Scaër; Monjaret de Kerjégou (*), conseiller général à Scaër.

PONTS ET CHAUSSEES.

SERVICE ORDINAIRE.

Ingénieurs.

MM. AUMAITRE (*), ingénieur en chef, à Quimper.
 Cahen, ingénieur ordinaire de l'arrondissement de l'Ouest, à Brest.
 Joly, ingénieur ordinaire de l'arrondissement du Sud, à Quimper.
 Considère, ingénieur ordinaire de l'arrondissement du Nord, à Morlaix.
 Tourbiez (*), Sous-Ingénieur, chargé de l'arrondissement du Centre, à Châteaulin.

Conducteurs embrigadés.

MM. Fournioux, Martin, Bellanger, Lamendour, Jacob et Le Troadec, à Quimper; Perennès, Francier, Crécy, Lemoult et Ménéreul à Morlaix; Poterel-Maisonnette, à Landerneau; Pochon, à Carhaix; Longrais, à Saint-Renan; Poulinarch, à Brest; Laurent, à Lesneven.

SERVICE MARITIME.

Ingénieurs.

MM. PLANCHAT (O. *), ingénieur en chef, à Brest.
 Fénoux, (*) ingénieur ordinaire, à id.
 Cahen, — id.
 Joly, — à Quimper.
 Considère, — à Morlaix.
 Tourbiez (*), sous-ingénieur, faisant fonctions d'ingénieur à Châteaulin.

Conducteurs.

MM. Lombard (*), Guinemand, Le Tendre, Delachienne, Philippe, Chatton, Goubaux, Le Taro, Bouillon, Dumesnil, Crouan, Geffroy et Fronoc, à Brest; Lefebvre et Guillet, à Morlaix; Lacroix, Tourbiez et Troadec, à Quimper; Lucas, à Crozon.

Capitaine de Port.

M. Coz, à Brest.

Lieutenant de port.

M. Morvan (*), à Morlaix.

Maîtres de Port.

MM. Thomasset et Collobert (*), à Brest; Rohan, à Quimper; Giffo, à Douarnenez; Keruzoré, au Conquet; Martin (*), à Morlaix; Provost, à Landerneau; Lateste, à Port-Launay; Salaun, à Audierne; Bideau (*), à Pont-l'Abbé; Janvier, à Concarneau; Le Dall de Kerangalet, à Camaret; Guillou, au Fret; Hermieu, à l'Aberwrach; Joanno, à Quimperlé; Guivarch, à Roscoff; Malgorn, à Ouessant; Charuel, à Pont-Aven; Stéphan, au Faou; Portanguen, à Locudy; Le Bos, à Pempoul; Coat, à Penzé.

Chemin de fer de Rennes à Brest

(2^e SECTION).

Ingénieurs.

MM. Planchat (O. *), ingénieur en chef, et Fénoux (*), ingénieur ordinaire à Brest.

Conducteur embrigadé.

M. Le Taro, Aristide, à Morlaix.

Comité consultatif institué à la Préfecture pour l'examen des Travaux communaux.

MM. Aumaitre (*), ingénieur en chef du département.
 Guyot (*), membre du Conseil général.
 Joly, ingénieur des ponts et chaussées.
 Loarer, agent-voyer en chef.
 Bigot (*), architecte du département.

ROUTES

IMPÉRIALES ET DÉPARTEMENTALES.

Routes Impériales.

- Routes.
No 12, de Paris à Brest, par Morlaix et Landerneau, 82,362 mètres.
164, d'Angers à Brest, par Carhaix et Landerneau, 65,176 mètres.
165, de Nantes à Audierne, avec embranchement sur Douarnenez, par Quimperlé, Quimper et Pont-Croix, 97,141 mètres.
169, de Lorient à Roscoff, par Carhaix, Morlaix et Saint-Pol, 81,652 mètres.
170, de Quimper à Lesneven et à la mer, par Châteaulin et Landerneau, 97,311 mètres.

Routes départementales.

- No 4, d'Hennebont à Lanvéoc, par Quimperlé, Concarneau et Quimper, 107,785 mètres.
2, de Lannion à Brest, par Morlaix, Saint-Pol-de-Léon et Lesneven, 72,774 mètres.
3, de Châteaulin à Guingamp, par Châteauneuf et Carhaix, 49,064 mètres.
4, du Passage de Plougastel au Conquet, par Guipavas, Gouesnou et Saint-Renan, 37,937 mètres.
5, de Quimper à Pont-l'Abbé, 18,399 mètres.
6, de Saint-Renan à Ploudalmézeau, Argenton et l'Aber-Ildut, 36,086 mètres.
7, de Lesneven à Lannilis, depuis Le Folgoët, 14,522 mètres.
8, de Landivisiau à la mer, par Keryven, 22,750 mètres.
9, de Rosporden aux limites du département, par Scaër, 19,719 mètres.
10, de Brest à Saint-Renan, par Guilers, 11,015 mètres.
11, de Rosporden à Concarneau, 10,400 mètres.
12, de Quimperlé au Faouët, 13,782 mètres.
13, de Quimper à Morlaix, par Pleyben, 68,584 mètres.
14, de Quimper à Châteauneuf, par Briec, 20,258 mètres.

PHARES ET FANAUUX

Actuellement allumés dans le Département.

- 1 Fanal de l'île Noire dans la rade de Morlaix (4^e ordre, feu varié de 2 en 2 minutes par des éclats précédés et suivis de courtes éclipses).
- 2 Fanal du Château du Taureau, à l'entrée de la même rade (feu fixe rouge).
- 3 Fanal de l'île Louet, dans la même rade (feu fixe blanc).
- 4 Fanal de la Tour de la Lande, au fond de la même rade (feu fixe rouge).
- 5 Phare de l'île de Batz, 1^{er} ordre, éclipse de minute en minute.
- 6 Phare de l'île Vierge (feu blanc varié de 4 en 4 minutes par des éclats rouges précédés et suivis de courtes éclipses).
- 7 Fanal de l'île Wrach (feu rouge).
- 8 Fanal de Lanvaon, 4^e ordre (feu fixe blanc).
- 9 Fanal de la Palué (feu vert).
- 10 Fanal de l'anse Saint-Antoine (feu blanc).
- 11 Phare d'Ouessant, 1^{er} ordre (feu fixe).
- 12 Phare de Créach, à Ouessant (1^{er} ordre, à éclipses de 20 en 20 secondes, un éclair rouge alternant avec deux éclats blancs).
- 13 Phare de Kermorvan, 3^e ordre (feu fixe).
- 14 Phare de Saint-Mathieu (2^e ordre, feu tournant dont les éclipses se succèdent de 1/2 minute en 1/2 minute).
- 15 Phare du Petit-Minou (3^e ordre, feu fixe).
- 16 Phare du Portzic (2^e ordre, feu varié de 3 en 3 minutes par des éclats précédés et suivis de courtes éclipses).
- 17 Fanaux du Port-Napoléon, à Brest (4^e ordre, 2 feux fixes, rouges).
- 18 Fanal de Toulinguet (4^e ordre, feu fixe rouge).
- 19 Fanal des Capucins (4^e ordre, feu fixe blanc).
- 20 Fanal de l'île Tristan (4^e ordre, feu fixe blanc).
- 21 Phare de l'île de Seins (1^{er} ordre, feu varié de 4 en 4 minutes, par des éclats précédés et suivis de courtes éclipses).
- 22 Phare du Bec-du-Raz (1^{er} ordre, feu fixe).
- 23 Fanaux d'Audierne (4^e ordre, un feu fixe rouge et un feu fixe blanc).
- 24 Phare de Penmarch (1^{er} ordre, feu varié de 1/2 minute en 1/2 minute).

- 25 Fanal de Loctudy (feu fixe blanc).
- 26 Fanal de la Pointe-du-Coq, à l'embouchure de l'Odé, rive gauche (4^e ordre, feu fixe rouge).
- 27 Fanal de la Pyramide, à *idem* (feu fixe blanc).
- 28 Phare de l'île de Penfret (3^e ordre, feu varié de 4 en 4 minutes, par des éclats précédés et suivis de courtes éclipses).
- 29 Fanal de la Batterie de la Croix, à Concarneau (feu fixe rouge)
- 30 Fanal de Beuzec-Conq, à *idem* (feu fixe blanc).
- 31 Fanal de Lanrice, à *idem* (feu fixe rouge).
- 32 Fanal de Beg-ar-Vechen (feu fixe vert et rouge).
- 33 Fanaux de Douélan (feux fixes).

Service du Canal de Nantes à Brest.

Ingénieurs.

MM. DE CARCARADEC (*), ingénieur en chef, à Napoléonville ;
 Tourbiez (*), sous-ingénieur, faisant fonctions d'ingénieur à Châteaulin.

Conducteurs.

MM. Piriou, conducteur embrigadé, à Carhaix ; Trémembert, conducteur embrigadé à Pleyben ; Juguet et Dandurand, conducteurs auxiliaires à Châteaulin.

SERVICE DES CHEMINS VICINAUX.

Personnel.

MM. LOARER, agent-voyer en chef, à Quimper.
 Le Même, dessinateur et agent de comptabilité au bureau de l'agent-voyer en chef.
 Quéré, surnuméraire.

Agents-Voyers d'arrondissement.

MM. Doudet, à Quimper ; Labasque, à Brest ; Girandière, à Morlaix ; Bernard, à Châteaulin ; Jasieński, à Quimperlé.

Agents-Voyers surnuméraires attachés aux Bureaux des
 Agents-Voyers d'arrondissement.

MM. Vaillant, à Brest ; Proux, à Morlaix ; Le Roux, à Châteaulin ; Coatval, à Quimper.

Agents-Voyers secondaires.

MM. Charlot, à Douarnenez ; Daoulas et Lavigne, à Quimper ;
 Lehir, à Concarneau ; Haas, à Pont-l'Abbé ; Le Gall, à Audierne ;
 Jan, à Brest ; Salaun, à Lannilis ; Bocquené, à Lesneven ; Olivier,
 fils, à Saint-Renan ; Henrat, à Daoulas ; Poupelard, à Ploudal-
 mézeau ; Barrois, à Landerneau ; Le Scour, à Saint-Thégonnec ;
 Reux, à Brasparts ; Billard et Jostin, à Morlaix ; Fougère, à Lan-
 divisiau ; Duhamel, à Plouescat ; Ladouce, à Saint-Pol ; Lannou,
 à Châteaulin ; Raoul des Essarts, à Crozon ; Deville, à Château-
 neuf ; Corbel, à Carhaix ; Le Guernalec, à Huelgoat ; Kerforn,
 père, à Scaër ; Le Guern, à Bannalec ; Kerforn, fils, à Quim-
 perlé.

Chemins vicinaux

DE GRANDE COMMUNICATION.

- N^o 1, de Quimper à la Pointe-du-Raz, par Landudec, Plozévet et Audierne, 47,275 mètres.
- 2, de Pont-l'Abbé à Pont-Croix, par Plonéour et Plozévet, 28,100 mètres.
- 3, de Rospenden à Châteauneuf, par Coray, 30,620 mètres.
- 4, de Pont-Aven à Scaër, par Bannalec, 23,160 mètres.
- 5, de Quimperlé à Plouay, par Arzano, 10,390 mètres.
- 6, de Quimperlé à Châteauneuf, par Scaër, 37,910 mètres.
- 7, de Châteaulin à Douarnenez, par Locronan, 25,348 mètres, et embranchement de Cast vers Plonévez-Porzay, 6,500 mètres.
- 8, de Châteaulin à Camaret, par Crozon, 36,780 mètres.
- 9, de Morlaix à Callac, par Plougonven, 23,913 mètres.
- 10, de Lesneven à Saint-Pol, par Plouescat, 29,819 mètres.
- 11, du Folgoat à la route départementale n^o 13, par Landivis-
 siau et Commana, 39,180 mètres.
- 12, de Brest au Conquet, par Saint-Pierre, 21,118 mètres.
- 13, de Brest à Plouguerneau, par Lanpilis, 21,000 mètres.
- 14, de Pleyben à Berrien, par Huelgoat, 25,240 mètres.
- 15, de Quimper à Gourin, par Coray, 31,669 mètres.
- 16, de Quimperlé à Douélan, 12,827 mètres.
- 17, de Châteauneuf à Gourin, 13,916 mètres.
- 18, du Faon à Saint-Thégonnec, 34,680 mètres.
- 19, de Morlaix à Lesneven, par Plouvorn, 22,560 mètres.
- 20, de Pont-l'Abbé à Penmarch, 43,840 mètres.

- 21, du Faou à Lannédern, par Brasparts, 18,580 mètres.
- 22, de Concarneau à Bannalec, par Melgven, 18,308 mètres.
- 23, de Bannalec à Plouay (Morbihan), par Querrien, 28,197 mètres.
- 24, de Rosporden à Lorient, par Pont-Aven et Clohars-Carnoët, 31,121 mètres.
- 25, de Lesneven à Plouneour-Trez, 10,428 mètres.
- 26, de Brest à Ploudalmézeau et à la grève de Cléguérien, par Plouguin, 23,000 mètres.
- 27, de Plouguerneau à Plouescat, par Kerlouan et Goulven, 26,450 mètres.
- 28, du Conquet à Lannilis, par Plouarzel et Ploudalmézeau, 37,500 mètres.
- 29, de Landerneau au Kernic, par Plouneventer et Lanhouarneau, 26,360 mètres.
- 30, de Sizun au Kernic, par la gare de Landivisiau et Saint-Vougay, 42,000 mètres.
- 31, de Penzé à Commana, par Guiclan et Guimilliau, 19,100 mètres.
- 32, du Folgoët à Plouguerneau et à la mer, 15,170 mètres.
- 33, de Crozon au Faou, par Térénez, 19,350 mètres.
- 34, de Quimper à Bénodet, 15,960 mètres.
- 35, de Quimper à Moustierlin, par Clohars-Fouesnant, 8,600 mètres.
- 36, de Châteauneuf à Morlaix, par Plounévez-du-Faou et La Feuillée, 29,400 mètres.
- 37, de Brasparts à Sizun et à Saint-Eloi, par Saint-Rivoal et Saint-Cadou, 25,450 mètres.
- 38, de Saint-Renan à Kerlouan, par le Bourg-Blanc et Plouvien, 33,450 mètres.
- 39, de Lesneven à Guissény et à la mer, 10,800 mètres.
- 40, de Quimper à Pouldrouzic et à la mer, 16,700 mètres.
- 41, de Châteaulin à Roudouallec (Morbihan), par Laz et Gouézec, 29,600 mètres.
- 42, de Berrien à Toul-an-Héry (Côtes-du-Nord), par Scrignac et Le Guerlesquin, 30,000 mètres.
- 43, de Quimper à Pont-Croix, par Pouldergat, 12,500 mètres.
- 44, de Pont-l'Abbé à Fouesnant, par Bénodet, 17,500 mètres.
- 45, de Plouneventer à Berrien, par St-Vougay, 44,000 m.
- 46, de Morlaix à Plougassnou et à la mer, 18,500 mètres.
- 47, de Douarnenez au Faou, par Plonévez-Porzay et Plomodiern, 27,000 mètres.
- 48, de Port-Launay à la route départementale n° 3, 870 m.
- 49, de Quimperlé au Pouldu, 12,775 mètres.

CHEMINS D'INTÉRÊT COMMUN

Placés sous le régime de l'article 6 de la loi du 21 mai 1836.

- N° 1^{er} de Milizac à Lannilis, par Trégionou, 11,200 mètres.
- 2, de Brest à Saint-Renan, par Guilers, 8,000 mètres.
- 3, de Laber-Ildut à Port-Sall, 14,560 mètres.
- 4, de Landerneau à Plougastel, 10,000 mètres.
- 5, de Brest à Daoulas, par Plougastel, 21,600 mètres.
- 6, de Collorec à Carhaix, 13,413 mètres.
- 7, de Port-Launay à Brasparts et à Collorec, 26,910 mètres.
- 8, de Daoulas à Sizun, par Irvillac, 13,000 mètres.
- 9, de Saint-Eloi à Landerneau et à Landivisiau, 20,700 mèt.
- 10, de Plouigneau à Guerlesquin, 8,600 mètres.
- 11, de Kerfeunteun à Plogonnec, 9,700 mètres.
- 12, de Quimper à Moustierlin par Fouesnant., 12,200 mètres.
- 13, de Quimper à Trégourez, 14,410 mètres.
- 14, de la Gare de Châteaulin à Toul-Baraër, 2,000 mètres.
- 15, de Quimper à Plonéour, 11,400 mètres.
- 16, de Plogastel-Saint-Germain au Guilvinec, par Plonéour, 22,000 mètres.
- 17, de Pont-l'Abbé à Locronan, par Guengat, 15,660 mètres.
- 18, de Quimperlé à Guisriff, 13,046 mètres.
- 19, de Pont-Scorff au Faouët, par Arzano, 11,343 mètres.
- 20, de Saint-Pol-de-Léon à Morlaix, 11,500 mètres.
- 21, de Landivisiau à la grève de Cléder, 24,000 mètres.
- 22, de Lannilis à Landerneau, 19,613 mètres.
- 23, de Saint-Renan à Bréles, 9,476 mètres.
- 24, de Saint-Renan à la grève de Lampaul-Plouarzel, 10,540 mètres.
- 25, de Plougonven à la mer, par Plouigneau, 28,000 mètres.
- 26, de Châteaulin à Crozon par Argol, 20,400 mètres.
- 27, dit du Minou en Plouzané, 2,500 mètres.

Architectes.

- MM. BIGOR** (*), architecte principal du département à Quimper, chargé, en outre, du service particulier des arrondissements de Quimper et Quimperlé.
- BIGOR**, fils, architecte particulier de l'arrond. de Brest.
- PUYO**, architecte particulier de l'arrondissement de Morlaix.
- BOYEN**, architecte particulier de l'arrondissement de Châteaulin, en résidence à Quimper comme adjoint à l'architecte principal.

ADMINISTRATION **De l'Enregistrement, des Domaines**

ET DU TIMBRE.

MM.		MM.	
Quimper,	Asse, directeur.	Quimper,	Denis de Trobriand,
—	Delange, inspecteur.	—	1 ^{er} com. de direct.
—	Duval, vérificateur.	—	De Cadenet, garde-
Brest,	Franco, —	—	magasin du timbre.
Châteaulin,	Delécluse, —	—	Courtemanche, tim-
	Charbonnier, —		breur.

Receveurs et Conservateurs.

Arrondissement de Quimper.

Quimper, MM.	de Rémond du Chélas, conservateur des hypo-
	thèques et receveur des domaines.
	Hamon-Duplessis, receveur de l'enregistrement.
	Buzaré, Eugène, receveur du timbre extraordin.
Concarneau,	Hénon,
Douarnenez,	Lecorre,
Pont-Croix,	Marinier,
Pont-l'Abbé,	Mahé de Berdouaré,
Plogastel-S.-G.	Delasalle,

Receveurs de l'enregis-
tremment, des domai-
nes et du timbre.

Arrondissement de Brest.

Brest,	MM.	Leveuxier, conservateur des hypothèques.
—		Delécluse, receveur de l'enregistrement, des
		actes civils et des successions.
		Salvagniac, receveur de l'enregistrement, des
		actes judiciaires et des domaines.
Daoulas,	Radiguet,	} receveurs de l'enregis- tremment et des domaines.
Landerneau,	Durand,	
Lannilis,	Ribault,	
Lesneven,	Le Teurnier,	
Saint-Renan,	Marinier,	
Plabennec,	Jouvin,	
Ploudalmézeau	Dugros de Boisseguin.	

<i>Arrondissement de Morlaix.</i>		
Morlaix, MM.	Onfroy de Vereze, conservateur des hypothèques.	} receveurs de l'en- registrement et des domaines.
—	Mailhard de la Couture,	
Guerlesquin,	Grignard,	
Landivisiau,	Macc,	
Lanmeur,	Devarieux,	
Plouescat,	Bertaud,	
Saint-Pol,	Rivière,	

<i>Arrondissement de Châteaulin.</i>	
Châteaulin, MM.	Benoit, conservateur des hypothèques.

—	Richard,	} receveurs de l'enregis- tremment et des domaines.
Châteauneuf,	Lemarchand,	
Huelgoat,	Prod'homme,	
Crozon,	Martineau,	
Pleyben,	Boyer,	
Carhaix,	De Coatgoureden,	

<i>Arrondissement de Quimperlé.</i>	
Quimperlé, MM.	Jausions, receveur de l'enregistrement et des
	domaines, conservateur des hypothèques.
Bannalec,	Hugot, receveur de l'enregist. et des domaines.

Surnuméraires.

MM. De Kerillis-Calloch, à Quimper; Bourgeois-Gavardin, à Brest; Blavou-Duchesne, à Châteaulin.

Administration des Contributions directes.

Quimper.

MM.	De Gov, directeur,
	Guériteau, inspecteur de deuxième classe.
	Mabi, contrôleur de première classe, premier commis de
	direction
	Le Petit, contrôleur principal de première classe.
	Le Corolleur de la Vieuville, contrôleur de deuxième classe.

Brest.

MM.	Le Roy, contrôleur principal de première classe.
	Morvan, — de première classe.

Morlaix.

MM.	Bourdon et de Poulpiquet, contrôleurs hors classe,
	Landerneau.

M.	De l'Hôpital, contrôleur de troisième classe.
----	---

Châteaulin.

M.	Frollo de Kerlivio, contrôleur de troisième classe.
----	---

Quimper.

MM.	Dufeigna et de Jacquelot, surnuméraires.
-----	--

TRÉSORERIE GÉNÉRALE.

M. GASSON (*), Trésorier-Payeur général, à Brest.

RECETTES PARTICULIÈRES ET PERCEPTIONS.

Arrondissement de Quimper.

M. MOREAU, Receveur particulier.

COMMUNES composant les perceptions.	PERCEPTEURS.
Audierne , Cléden-Cap-Sizun, Esquibien, Goulien, Ile-de-Seins, Plogoff, Primelin.	MM. KERARUEL de MÉREY FAUGER DUPESSEAU.
Briec , Langolen.	GILLES.
Concarneau , Beuzec-Conq, Lanrie, Trégunc.	BERNARD.
Douarnenez , Guengat, Ploaré, Plogonnet, Poullan, Pouldergat.	DOUDET.
Fouesnant , Clohars-Fouesnant, Gouesnach, Perguet, Pleuven, Saint-Evarzec.	LECOQ.
Plogastel-Saint-Germain , Guiler, Landudec, Plonéis, Plozévet.	LÉSTIR.
Plomeur , Penmarch, Plobannalec, Saint-Jean-Trolimon, Trefflagat, Tréguennec.	POIRIER.
Plonéour , Peumerit, Pouldreuzic, Plovan, Tréogat.	LESNÉ.
Pont-Croix , Beuzec-Cap-Sizun, Mahalon, Meilars, Plouhinec.	ALLAIN.
Pont-l'Abbé , Combrit, Ile-Tudy, Loctudy, Tréméoc.	L'ALLOUR.
Quimper , Penhars, Plomelin, Kerfeunteun, Ergué-Armel, Ergué-Gabéric, Pluguffan.	DAVID.
Rosporden , Elliant, Saint-Yvi, Tourch.	

M. CHARPENTIER, surnuméraire, attaché à la Recette particulière de Quimper.

Arrondissement de Brest.

M. GASSON (*), Trésorier-Payeur général et Receveur particulier.

COMMUNES composant les perceptions.	PERCEPTEURS.
Brest .	MM. MERCIER (*).
Daoulas , Logonna, l'Hôpital - Camfrout, Loperhet, Plougastel.	DUBOIS DE MONT-MARIN GAUBERT.
Guipavas , La Forêt, St-Divy, St-Thonan.	BÉRUBÉ, fils.
Irvillac , Hanvec, Rumengol, Saint-Eloy, Saint-Urbain.	BÉRUBÉ, père
Lambézellec , Bohars, Gouesnou, Guilers, Saint-Marc, Saint-Pierre.	BORELLI (*).
Landerneau , Dirinon, Pencran, Plouédern, Trémaouézan.	GAUTHIER de la HULIÈRE.
Lanildut , Bréles, Lampaul-Plouarzel, Larret, Plourin, Porspoder.	BOIDRON.
Lannilis , Landéda, Plouguerneau, Coat-méal, Trégionou.	LE GARREC.
Le Conquet , Ile-Molène, Ouessant, Plougonvelin, Ploumoguier, Trébabu.	GUÉGUENNOU.
Lesneven , Plondaniel, Saint-Méen, Trégarrante, Le Folgoët, Kernouës.	BRIAT.
Plabennec , Le Drennec, Kernilis, Kersaint-Plabennec, Lanarvily, Loc-Brévalaire, Plouvien, Bourg-Blanc.	MÉNEZ.
Ploudalmézeau , Lampaul-Ploudalmézeau, Landunvez, Plouguin, Saint-Pabu, Guipronvel, Tréouergat.	HUGOT.
Ploudiry , La Martyre, Lanneufret, La Roche, Le Tréhou, Loc-Eguiner, Tréflé-vénez.	COUET.
Plouneour-Trez , Goulven, Kerlouan, Plouider, Guissény, Saint-Fréant.	LALLOUR, Anatole.
Saint-Renan , Lanrivouaré, Loc-Maria; Plouarzel, Plouzané, Milizac.	

M. LEROUX, surnuméraire, attaché à la Recette générale, à Brest.

Arrondissement de Châteaulin.

M. PROTET, Receveur particulier.

COMMUNES composant les perceptions.	PERCEPTEURS.
Brasparts , Lannédern, Le Cloître, Loqueffret	MM.
Carhaix , Plouguer, Poullaouen, Plounévez	GRILLIÈRE.
Châteaulin , Cast, Dinéault, Port-Launay, Saint-Coulitz, Saint-Ségal, Quéménéven	PIOGER.
Châteauneuf , Collorec, Landeleau, Plounévez-du-Faou	LE DRAST.
Coray , Leuhan, Laz, Trégouréz, Saint-Goazec, Saint-Thois	LALLOUR, Aimé.
Crozon , Argol, Camaret, Landevennec, Roscanvel, Telgruc, Trégarvan	DANIEL-BEAUPRÉ.
Huelgoat , Berrien, Bolazec, Botmeur, La Feuillée, Locmaria, Plouyé, Scrignac	CARADEC.
Le Faou , Logonna - Quimerch, Lopérec, Quimerch, Rosnoën	CORNIGUEL.
Pleyben , Edern, Gouézec, Lennon, Lothey	GUYHO.
Plomodiern , Locronan, Ploéven, Plonévezporzay, Saint-Nic	LOSTIE-KERHOR.
Spézet , Cléden-Poher, Kergloff, Motreff, Saint-Hernin	ARTIGOU, Jean.
	JOURDE.

M. BUZARÉ, surnuméraire, attaché à la recette de Châteaulin.

Arrondissement de Morlaix.

M. le baron MILLET (*), receveur particulier.

Guerlesquin , Botsorhel, Lannéanou, Plouégat-Moysan	MM.
Landivisiau , Bodilis, Guimiliau, Lampaul, Plougourvest, Plounéventer, St-Servais	LE BLONSART.
	Bro.

Suite de l'Arrondissement de Morlaix.

COMMUNES composant les perceptions.	PERCEPTEURS.
Lanmeur , Garlan, Guimaec, Locquirec, Plouégat-Guérand	MM.
Morlaix , Ploujean, Plourin, Saint-Martin-des-Champs, Sainte-Sève	GIRARD
Plouescat , Lanhouarnau, Plougar, Plounévez-Lochrist, Tréfléz	SIMON.
Plougasnou , Plouézoc'h, Saint-Jean-du-Doigt	LE FRAPPER.
Plouigneau , Plougonven, Le Ponthou	GICQUET DE PREIS-
Plouézédé , Cléder, Plouvorn, St-Vougay, Tréflaouénan, Trézéhidé	SAC.
Roscoff , l'Île-de-Batz, Plougoum, Sibiril	LE TARO.
Sizun , Commana, Locmélal, St-Sauveur	ARTIGOU, aîné.
St-Pol-de-Léon , Plouénan, Mespaul	PICARD.
St-Thégonnec , Le Cloître, Pleybert-Christ, Plounéour-Menez	MALINGE.
Taulé , Carantec, Henvic, Loquéholé, Guiclan	FORTIER.
	TOURMEL.
	SÉRÉ.

M. POULIQUEN, surnuméraire, attaché à la recette particulière de Morlaix.

Arrondissement de Quimperlé.

M. ROZÉ, Receveur particulier.

Arzano , Guilligomarch, Locunolé, Rédéné	MM.
Bannalec , Kernével, Melgven, Le Trévoux	LAPLACE.
Pont-Aven , Moëlan, Névez, Nizon, Riec	L'HELGOUALCH.
Quimperlé , Baye, Clohars-Carnoët, Mellac, Tréméven	MARZIOU.
Scaër , Querrien, Saint-Thurien	HUBERT DE LA HAYRIE(*)
	AUDHAN.

RECETTES SPÉCIALES.

Quimper,	MM. Brousmiche, receveur municipal,
—	Le Coq, Th., receveur des hospices.
Brest,	Bersolle (*), receveur municipal.
—	Picot, receveur des hospices.
Lambézellec,	Billant, receveur municipal.
Landerneau,	Goujon, receveur municipal.
Morlaix,	De Jaëgher
—	Boyer, receveur des hospices.
—	Kerbriant, receveur du bureau de bien-
	faisance.

ADMINISTRATION

Des Douanes et des Contributions indirectes.

DIRECTION DE BREST.

M. LAFON DE LADÉBAT (*), Directeur.

BUREAUX DE LA DIRECTION.

Douanes.

MM.	MM.
Brest, Kervern, 1 ^{er} commis.	Brest, Joyer, com. attaché,
— Dumoulin, 2 ^e	— N..., surnuméraire.
— Josset, 3 ^e	

Contributions indirectes.

MM.	MM.
Brest, De Butler, 1 ^{er} commis.	Brest, Tricard, 3 ^e commis.
— Delamare, 2 ^e	— Péron, surnuméraire.

SERVICE DES DOUANES.

Inspection de Quimper.

Quimper, MM. Suroeur, inspecteur divisionnaire.
Douarnenez, Gay, sous-inspecteur.

Bureaux de Perception.

Quimper,	MM. Cochet, receveur principal,
—	Boutin, vérificateur.
—	Boulo, commis principal de 2 ^e classe.
Quimperlé,	Bigault de Boureuille, receveur particulier.
Douélan,	Fargis,
Pont-Aven,	Le Borgne,
Douarnenez,	Renou, receveur particulier.
—	Jehenne, vérificateur.
—	Kerbriand-Postic, vérificateur.
—	Michel, commis principal.
—	Colombel, commis.
Audierne,	Cochois, receveur particulier.
Concarneau,	Caissac,
—	Turquier, vérificateur de première classe.
—	Clausse, commis principal de deuxième classe.
Pont-l'Abbé,	De Grandsaigne, receveur particulier.

OFFICIERS DU SERVICE ACTIF.

Capitaines.

Pont-l'Abbé, MM. Lemaréchal.
Quimperlé, Bâton.
Concarneau, Soulé.
Audierne, Houët.

Lieutenants.

Penmarch, MM. Corbineau.
Pont-Aven, Nivolon.
Concarneau, Bazerque.
Douarnenez, Chesnel.

Inspection de Brest.

Brest, MM. DE CUERS, inspecteur divisionnaire.
— Blutel, sous-inspecteur.

Bureaux de Perception.

Brest, MM. Perrot, receveur principal.
— Thouillaud, contrôleur.

Brest, MM. Mercier-Valenton, vérificateur.
 — Dufaur, —
 — Besançon, —
 — Blanc, commis principal,
 — Dubled, —
 — Férec, —
 Landerneau, Quélin, receveur particulier.
 Le Conquet, Guyvarc'h, —
 Camaret, Carpentier, —
 Morgat, Carpentier, —
 Port-Launay, Maynau, —
 Le Faou, Sohier, —

OFFICIERS DU SERVICE ACTIF.

Capitaines.		Lieutenants.	
Brest,	MM. Vouselaud.	Brest,	MM. Corbineau.
		Telgruc,	Keryvel.
		Camaret,	Riou.
Crozon,	Preux	Tinduff,	Zimmermann.
		Plougastel,	Zimmermann,
Le Conquet,	Delabrière.	Laber-Ildut,	Morvan,
		Brest,	Mayneau, com-
Landévennec,	Courtin.		mandant du cutter.

Inspection de Morlaix.

Morlaix, M. GAULTIER, inspecteur divisionnaire.

Bureaux de Perception.

Morlaix, MM. Delzons, receveur principal.
 — Beau, vérificateur.
 — Ballot, commis principal.
 — Simon, —
 Roscoff, Nivolon, receveur particulier.
 L'Aberwrach, Sauvé, —

OFFICIERS DU SERVICE ACTIF.

Capitaines.		Lieutenants.	
Morlaix,	MM. Chérot	Plougasnou,	MM. Dubuisson.
		Morlaix,	Montaldi.
Plouguerneau,	Bayoud.	Guissény,	Vétault.
		Portsal,	Gathérias.
St-Pol-de-Léon,	Le Bihan.	Cléder,	Lercé.

Service des Contributions indirectes.

Inspection de Quimper.

Quimper, MM. VARNEY, inspecteur divisionnaire.
 Blavon-Duchesne, receveur principal, entreposeur.
 — Mulot, commis près la recette principale.
 — Turin, surnuméraire.
 — Robert, contrôleur de 1^{re} classe.
 — De Malherbe, commis de deuxième classe.
 — O'Murphy, —
 — Viers, commis de 3^e classe.
 — Wolski, commis de 2^e classe.
 — Garabis, surnuméraire du service actif.
 — Le Corre, receveur à cheval de 1^{re} classe.
 — Joyaut de Couesnongle, commis principal à cheval.
 Concarneau, N..., receveur à cheval de 2^e classe.
 — Le Guen, commis principal à cheval.
 Douarnenez, Vaur, receveur à pied de 2^e classe.
 — Garaudet, commis principal à pied.
 Pont-l'Abbé, Billette de Villemeur, receveur à cheval de 2^e classe.
 — Ramée, commis principal à cheval.
 Pont-Croix, Leséver, receveur à cheval de 2^e classe.
 — Durand, commis principal à cheval.
 Rospenden, Le Gal, receveur à cheval de 1^{re} classe.
 — Drillet, commis principal à cheval.
 Quimperlé, Fouquet, receveur particulier, entreposeur.
 — Rolland, chef de poste de 1^{re} classe.
 — Rouille, commis de troisième classe.
 — Noël, receveur à cheval de 1^{re} classe.
 — Aubry de Maraumont, commis principal.
 Quimper, Levasseur, proposé en chef de l'octroi.

Inspection de Brest.

Brest, MM. DALIGAULT, inspecteur divisionnaire.
 — Prévost, receveur principal, entreposeur.
 — Robiou, premier commis de la recette princip.
 — Lecocq-Kervignac, deuxième commis de la recette principale.

Brest, MM. David, surnuméraire à la recette principale.
 — Tricard, contrôleur de deuxième classe.
 — Legendre, —
 — Faou, commis de première classe.
 — Rousseau, —
 — Touboullic, —
 — Closquinet, —
 — Chapdelaine, commis de deuxième classe.
 — Berger, —
 — Bouillier, —
 — Leverdier, —
 — Dépinois, surnuméraire du service actif.
 — Jeammet, —
 — Le Ménéz, —
 — Connant, —
 Recouvrance, Loiseau, receveur particulier.
 — Audes, commis principal de deuxième classe,
 — chef de poste.
 — Lelez, commis de deuxième classe.
 Brest, Rousseau, receveur particulier, sédentaire.
 — Helloc, commis principal de 2^e classe.
 — Duchesne, commis de deuxième classe.
 Lambézellec, Daniel, receveur à pied de deuxième classe.
 — Pouligo, commis principal à pied.
 Guipavas, Guilbert, receveur à pied de 1^{re} classe.
 — Montgauze, commis principal à pied.
 Landerneau, Grivart, receveur à cheval de 1^{re} classe.
 — Perrin, commis principal à cheval.
 — Mercier, commis de deuxième classe, chef de
 — poste.
 — Corolleur, commis de troisième classe.
 Lesneven, Le Go, receveur à cheval de 2^e classe.
 — Le Querec, commis principal à cheval.
 Lannilis, David, receveur à cheval de 1^{re} classe.
 — Lhote, commis principal à cheval.
 Saint-Renan, Combette, receveur à cheval de 1^{re} classe.
 — Corvest, commis principal à cheval.
 Brest, Bérubé, préposé en chef de l'octroi.

Sous-inspection de Châteaulin.

Châteaulin, MM. BILLETTE DE VILLEROCHÉ, sous-inspecteur divi-
 sionnaire.
 — Haireaux, receveur principal, entreposeur.

Châteaulin, MM. Duprat, commis de la recette principale.
 — Le Guyader, commis, chef de poste.
 — De Butler, commis.
 — N..., surnuméraire du service actif.
 — Guéguen, receveur à cheval de 2^e classe.
 — Brione, commis principal à cheval.
 — Coz, receveur à cheval de 1^{re} classe.
 — Bodereau, commis principal à cheval.
 Châteauneuf, Toussaint, receveur à cheval de 2^e classe.
 — Kerliezec-Royou, commis principal à cheval.
 Crozon, Barjou, receveur à cheval de 1^{re} classe.
 — Le Nagard, commis principal à cheval.
 Huelgoat, Gourmelon, receveur à cheval de 2^e classe.
 — Roblaire, commis principal à cheval.

Inspection de Morlaix.

Morlaix, MM. BONNET, inspecteur divisionnaire.
 — Pennanéach, receveur principal, entreposeur.
 — Camper, commis près la recette principale.
 — Héleut, surnuméraire près la recette princip.
 — Vénard, contrôleur de première classe.
 — Le Guellaut, commis de deuxième classe.
 — Kerboul, —
 — Feillet, commis de troisième classe.
 — Durand, —
 — Bréart, surnuméraire du service actif.
 — Ropert, receveur à cheval de 2^e classe.
 — Dumesnil, commis principal à cheval.
 Landivisiau, Le Bourhis, receveur à cheval de 2^e classe.
 — Fraiche, commis principal à cheval.
 Lanmeur, Jacq, receveur à cheval de 1^{re} classe.
 — Houdart, commis principal à cheval.
 Plouescat, De Malherbe, receveur à cheval de 2^e classe.
 — Béchen, commis principal à cheval.
 St-Pol-de-Léon, Durand, receveur à pied de 1^{re} classe.
 — Scouarnec, commis principal à pied.

Manufacture impériale des Tabacs.

DE MORLAIX.

M. DELESTRE (*), Directeur.

MM.	MM.
Rault, ingénieur.	Tilly, commis de 1 ^{re} classe.
Le Sévère, contrôleur.	Manen, de 2 ^e classe.
George, sous-ingénieur.	Le Père, —
Razer, garde-magasin.	Blandin, —
Descormiers, 1 ^{er} commis.	Le Bras, surnuméraire.
Marie, 2 ^e commis.	

ADMINISTRATION DES POSTES.

Direction.

Quimper, MM. BRUN, directeur du département.
— Bourel- ^l oncière, contrôleur.
— Dubois-St-Sévrin, commis de direction.
— Jézéquel, brigadier-facteur du département.

Bureau de Quimper.

MM. Sarron, receveur principal.	MM. Hamonic, 2 ^e commis.
Lépy, 4 ^{er} commis.	Chapu, 3 ^e commis.

Bureau de Brest.

MM. Hubert (*), receveur.	MM. Testard, 3 ^e commis.
Rouxel, commis principal.	Lesidaner, 4 ^e —
Juffé, 1 ^{er} commis.	Baudé, 5 ^e —
Bédél, 2 ^e —	Desvages, 6 ^e —

Bureau de Morlaix.

MM. Le Bars, receveur.	MM. Mahéo, 2 ^e commis.
Descormiers, 1 ^{er} commis.	Duchaussoy, 3 ^e —

Bureaux simples.

29 Receveurs.

Audierne, Mlle Kerbriand.	Lesneven, Mlle Gand.
Brest (Recouvrance), M. Rouault.	Pleyben, M ^{me} v ^e Davy.
Carhaix, Mlle Leroux.	Ploudalmézeau, Mlle Caroff.
Châteaulin, M. Despert.	Plouescat, Mlle Le Dault.
Châteauneuf, M ^{me} Gadon.	Plouigneau, Mlle Georgette du Buisson.
Concarneau, Mlle Pérennès.	Pont-Croix, M. Vesser.
Conquet (Le), Mlle de Courson.	Pont-l'Abbé, M ^{me} v ^e Le Gall.
Crozon, Mlle Constantin.	Port-Launay, Mlle Morvan.
Daoulas, Mlle Le Boucher.	Quimperlé, M. Moreau.
Douarnenez, M ^{me} v ^e Grooters.	Roscoff, M ^{me} Diraison.
Faou (Le), M ^{me} v ^e Boudigou.	Rosporden, Mlle Billette.
Huelgoat, Mlle Madec.	Saint-Pol-de-Léon, Mlle de Courson.
Landerneau, Mlle de Tuteville.	Saint-Renan, Mlle Sévellec.
Landivisiau, Mlle Boisgontier.	
Launec, Mlle Poydras.	
Lannilis, Mlle Sotholin.	

19 Bureaux de distribution.

Arzano, M ^{me} de Launay.	Plabennec, Mlle Lhostis.
Bannalec, Mlle Lescoat.	Plougastel-Saint-Germain, M ^{me} Le Foll.
Brasparts, M. Glévarec.	Plouzévédé, M ^{me} v ^e Le Gac.
Brice, Mlle Baron.	Pont-Aven, M ^{me} Hélo.
Camaret, Mlle Téphaney.	Scaër, Mlle de Courson (Vic-toire).
Cléder, M. Deval.	Sizun, Mlle Boyer.
Coray, Mlle Le Dault.	Saint-Thégonnec, M ^{me} Boulmer.
Feuillée (La), M. Lallemand.	Taulé (Penzé), M. Rolland.
Fouesnant, Mlle Raboisson.	
Guerlesquin, M ^{me} Le Balch.	
Guipavas, Mlle Salva.	

159 facteurs locaux ou ruraux sont attachés aux bureaux ci-dessus, 20 aides assermentés sont adjoints aux recettes simples.

Marche du Service dans les principaux Bureaux.

COURRIERS.	DÉPART.		ARRIVÉE.	
	Heures des levées de boîtes.	Heures de départ des courriers.	Heures d'arrivée des courriers.	Heures des distributions en ville.
QUIMPER.				
Lorient (1 ^{er} envoi)	5 h. 45 ^m m.	6 h. 05 ^m m.	10 h. 25 ^m m.	11 h. 20 ^m m.
Paris, Lorient (2 ^e envoi), Nantes, Rennes	10 » — m.	10 » 35 m.	2 » 10 s.	3 » — s.
Brest, Morlaix, Châteaulin (1 ^{er} envoi) .	1 » 10 s.	1 » 40 s.	11 » 10 m.	11 » 20 m.
Châteaulin (2 ^e envoi), Brest, Morlaix . .	7 » 10 s.	7 » 40 s.	4 » — s.	5 » — s.
Plogastel-Saint-Germain	2 » — s.	2 » 45 s.	6 » — m.	8 » — m.
Audierne, Pont-l'Abbé, Brie	2 » — s.	2 » 45 s.	9 » 39 m.	11 » 20 m.
Lorient (3 ^e envoi), Nantes	3 » — s.	3 » 30 s.	8 » 45 s.	7 » — m.
BREST.				
Rennes, Morlaix (1 ^{er} envoi)	6 h. — ^m m.	6 h. 35 ^m m.	Minuit.	7 h. — ^m m.
Paris, Morlaix (2 ^e envoi)	10 » 50 m.	11 » 35 m.	1 » — s.	2 » — s.
Quimper, Lorient (1 ^{er} envoi)	7 » — m.	7 » 25 m.	5 » 30 s.	6 » — s.
Quimper, Lorient (2 ^e envoi)	10 » 50 m.	11 » 35 m.	Minuit.	7 » — m.
Quimper (3 ^e envoi)	6 » 30 s.	7 » — s.	»	»
Morlaix (3 ^e envoi)	6 » 30 s.	7 » — s.	7 » 35 s.	7 » — m.
Le Conquet, Lannilis	1 » 30 s.	2 » — s.	11 » — m.	2 » — s.
MORLAIX.				
Rennes	8 h. — ^m m.	8 h. 30 ^m m.	14 h. — ^m m.	Midi.
Brest, Saint-Pol-de-Léon	10 » — m.	11 » — m.	1 » 45 s.	2 » 30 s.
Paris	1 » — s.	1 » 40 s.	11 » — m.	Midi.
Brest (2 ^e envoi)	4 » 40 s.	5 » 10 s.	2 » 10 s.	2 » 30 s.
Brest (3 ^e envoi), Quimper	9 » — s.	9 » 35 s.	10 » 05 s.	7 » — m.
Lannion, Saint-Pol-de-Léon (2 ^e envoi) .	10 » — s.	11 » — s.	9 » — s.	7 » — m.

TELEGRAPHIE.

INSPECTION DU FINISTÈRE.

MM. Duvai (*), inspecteur, chargé du service départemental et accrédité auprès de M. le Préfet maritime pour le service électro-sémaphorique du deuxième arrondissement.
 Margerie, sous-inspecteur, adjoint
 Savy, commis d'inspection.

Stations.

Brest,	Bastard, directeur de transmission.
—	De Carné-Trécesson, employé.
—	Levenier, —
—	Le Guen-Kennezon, —
—	Miriel, —
—	Yves, —
—	Vineant, —
—	Bondro, —
—	Godard, —
—	Mercier, —
—	Clavier, employé supplémentaire.
—	Pellen, facteur.
—	Delorme, —
—	Leport, —
Audierne,	Mme ve Droniou, employée auxiliaire.
Brest (gare),	MM. Drouin, employé.
—	Ezanno, —
Châteaulin,	Mlle Dellombes, employée auxiliaire.
Concarneau,	Mlle Le Prévoist, —
—	M. Lespertes, employé.
Deuanevez,	M. Michel, —
Landerneau,	M. Gibassier, chef de station.
Morlaix, MM.	Proux, employé.
—	Coat, employé supplémentaire.
—	Kerbrat, —
Pont-l'Abbé,	Huet, facteur auxiliaire.
—	Mlle Hubert, employée auxiliaire.

Quimper,	MM. Declaude, chef de station.	
—	De Léduse, employé.	
—	Simon, —	
—	Saulnier, —	
—	Gourlaouen, —	
—	Turin, —	surnuméraire.
—	Guyomard, facteur.	
Quimper (gare),	MM. Cochet, employé.	
—	Laurencin, —	
Quimperlé,	Mme ve Escarfail, employée auxiliaire.	
S.-Pól-de-Léon,	Mlle Roussel, —	
Saint-Renan,	M. Huet, employé auxiliaire	
Crozon,	M. Thomas, agent municipal.	
Landivisiau,	M. Baron, —	
Lesneven,	M. Le Roux, —	
Abervrach (L')	MM. Duchêne, chef guetteur.	
Bec du raz-de-Seins,	Cosquer, —	
Bec-Meil,	Forjonel, —	
Camaret,	Morvan, —	
Cap de la Chèvre,	Lehir, —	
Conquet (Le),	Raoul, —	
Ile de Batz,	Gérant, —	
Ile de Penfret,	Leveler, —	
Lesconnil,	Monfort, —	
Ouessant (phare),	Le Bazavet, —	
Ouessant (sud),	Mazéas, —	
Penmarch,	Lagatu, —	
Pointe de Blosson,	Cogüiec, —	
Pointe de Combrit,	Rousseau, —	
Pointe de Corsen,	Jaffrés, —	
Pointe de Créachmeur	Léon, —	
Pointe de Kerisoc,	Bernable, —	
Pointe de Landunvez,	Kerouanton, —	
Pointe de Lervily,	Kerisit, —	
Pointe du Minou,	Berthévas, —	
Pointe des Pois,	Sévellec, —	
Pointe du Portzic,	Décugis, —	
Pointe de Primel,	Allanet, —	
Pointe du Rosmeur,	Provost, —	
Pointe de S.-Mathieu,	Ducrocq, —	
Trévignon,	Dano, —	

Postes sémaphoriques ouverts à la télégraphie privée.

SURVEILLANCE DES LIGNES.

	MM. N ^o , chef surveillant,
	Taillebrès, surveillant.
Brest	Thèvea, —
	Pin, —
Morlaix	M. Huet, surveillant.
Quimper	MM. Clech, surveillant.
	Landry, —
	Bacon, —

ADMINISTRATION DES FORÊTS.

23^e ARRONDISSEMENT. — CHEF-LIEU : RENNES.

Conservateur, M. DE BRUCHARD (*).

Inspection de Lorient.

MM. Quinchez inspecteur à Lorient.
 Querbez, sous-inspecteur, chef du cantonnement de Lorient, comprenant les arrondissements de Quimper et Quimperlé.
 Bazhezre de Lanlay, garde général à Landerneau, pour les arrondissements de Brest, Châteaulin et Morlaix.
 Peladan, garde général adjoint, à la Maison forestière du Manoir, commune de Rumengol.

LIEUTENANTS DE LOUVETERIE.

Quimper,	MM. DE LÉCLUSE-TRÉVOEDAL, Amédée.
Brest,	D'AUDIBERT DE LA VILLASSE.
Morlaix,	TIXIER-DAMAS DE SAINT-PRIX, Charles.
Châteaulin,	HALNA DU FRÉTAY, Maurice.
Quimperlé,	DE MAUDUIT, Henri.

MARINE IMPÉRIALE.

2^e Arrondissement Maritime.

- MM. REYNAUD (G. O. ✱), vice-amiral, préfet maritime.
 Le Cardinal (O. ✱), capitaine de frégate, aide de camp.
 Rouault-Coligny (✱), lieutenant de vaisseau, —
 N[°], — —
 Bliard (✱), aide-commissaire, chef du secrétariat.

Etat-major du Port.

- Martin (C. ✱), contre-amiral, major général.
 Duveyrier (O. ✱), capitaine de vaisseau, major.
 Loyer (O. ✱), capitaine de frégate, aide-major.
 Lefevre (✱), — —

Commissariat de la Marine.

- Guichon de Grandpont (C. ✱), commissaire général.
 Dauriac (O. ✱), commissaire aux revues.
 Dodin-Dubreuil, (O. ✱), *idem* aux subsistances.
 Noé (O. ✱), *idem* aux approvisionnements.
 Stéphan (O. ✱), *idem* des hôpitaux et prisons.
 N[°], *idem* aux armements.
 Simon (✱), commissaire-adjoint aux travaux.
 Delabigne-Villeneuve (✱), commissaire-adjoint à l'inscription maritime.
 Vincent des Marets (✱), sous-commissaire aux fonds.

Direction des Constructions.

- Chédeville (C. ✱), directeur.
 Boëlle (O. ✱), ingénieur de première classe.
 Perroy (O. ✱), ingénieur de —
 Nouët (✱), ingénieur de deuxième classe.
 Antoine (✱), — —
 Jay (✱), — —

Major de la Flotte.

N[°],

Direction des Mouvements du port.

- Libaudière (O. ✱), capitaine de vaisseau, directeur.
 Normand (O. ✱), capitaine de frégate, sous-directeur.
 Blaise (O. ✱), — —

Division des Equipages de la Flotte.

- MM. Thierry (C. ✱), capitaine de vaisseau, commandant.
 Bérard (✱), capitaine de frégate, commandant en second.
 Thébault (✱), capitaine de frégate, major.
 Quémard (O. ✱), médecin-principal, médecin-major.
 Lescaze (✱), lieutenant de vaisseau, trésorier.

Direction de l'Artillerie.

- MM. Sapia, Comte de Loncia (O. ✱), colonel, directeur.
 Halligon (O. ✱), lieutenant colonel, directeur des forges de la Villeneuve.
 Chevillotte (O. ✱), lieutenant-colonel, sous-directeur à Brest.

Direction des Travaux hydrauliques.

- M. Dehargne (O. ✱), ingénieur en chef, directeur.

Inspection de la Marine.

- MM. N[°], inspecteur en chef.
 Gleizes de Fourcroy (✱), inspecteur.
 Breton (✱), — —

Service de Santé.

- MM. Dufour (O. ✱), D., directeur du service de santé.
 Jossic (O. ✱), D., médecin en chef.
 Roubin (O. ✱), D., — —
 Hétet, (O. ✱), pharmacien en chef.

Ecole navale.

- MM. Garnault (C. ✱), capitaine de vaisseau, commandant.
 Bouju (✱), capitaine de frégate, commandant en second.
 Silliau (✱), aumônier de première classe.
 Enrici-Bajon, aide-commissaire, officier d'administration.
 Clouet (✱), médecin de 1^{re} classe.
 Marion, — de 2^e classe.
 Bonnefoy, mécanicien principal,
 Masson, sous-agent comptable, économe.

Professeurs.

- MM. Dubois (✱), professeur de première classe.
 Saint-Germain (✱), prof. —
 De Frère-Jouan du Sein, prof. —
 Sasias, prof. —

Garnault, professeur de deuxième classe.
 Macleod, — — —
 Lignier, — — —
 Doneaud du Plan, prof. — — —
 Muro, prof. de troisième classe.
 Mas-St-Guiral, prof. — — —
 Ponroy, prof. de 4^e classe.

Observatoire de la Marine.

M. de Kermarec, lieutenant de vaisseau, directeur.

Bibliothèques.

MM. Levot (*), conservateur de la bibliothèque du port.
 Jubiot (*), conservateur de la bibliothèque de l'hôpital.

SERVICE DE L'INSCRIPTION MARITIME.

Quartier de Morlaix.

Morlaix, MM. Schmitt (*), commissaire-adjoint.
 — Trabaud, trésorier des invalides.
 — Fournier, professeur d'hydrographie.
 Roscoff, Pellerin, sous-commissaire.

Quartier de Brest.

Brest, MM. Delabigne-Villencuve (*), commissaire-adjoint.
 — Noël (*), trésorier des invalides.
 — Audibert (*), professeur d'hydrographie.
 Le Conquet, MM. Le Guay, sous-commissaire.
 Laberwrach, Fournier, —
 Camaret, Latour, aide-commissaire.

Quartier de Quimper.

Quimper, MM. Touboullic (*), commissaire adjoint.
 — Cosmao, trésorier des invalides.
 Audierne, Gilly (*), sous-commissaire.
 Concarneau, Alix, —

Quartier de Douarnenez.

Douarnenez, Dary, sous-commissaire.
 — Millet, professeur d'hydrographie.

ORGANISATION MILITAIRE.

16^e DIVISION MILITAIRE.

Composée de six subdivisions : 1^{re} Ille-et-Vilaine ; — 2^e Morbihan ; — 3^e Finistère ; — 4^e Côtes-du-Nord ; 5^e Manche ; 6^e Mayenne.

Etat-major général de la Division.

MM. Courtot de Cisse (G. O. *), commandant la division.
 Dubuisson de la Boulaye, capitaine d'état-major de 2^e classe, aide de camp.
 De Place (C. *), colonel, chef d'état-major.

Officiers attachés à l'Etat-major de la Division.

MM.	MM.
Chrétien (*), chef d'escadron.	Brunet, cap. de 2 ^e classe.
Cartault (*), —	Steffe (*), capitaine archi-
Bourgeois (*), capitaine de 1 ^{re} classe.	viste.

Etat-major de la subdivision du Finistère.

Brest, MM. De Marguenat (C. *), général de brigade, commandant le Finistère.
 — Rondot, capitaine d'état-major, aide de camp.

Intendance militaire.

Brest, MM. Gauché de Beaulieu (*), sous-intendant militaire de deuxième classe.
 Quimper, Ligneau (*), sous-intendant militaire de deuxième classe.
 Brest, Malpaut, adjudant d'administration.
 Quimper, Delamarre, —

Etat-major de la place de Brest.

MM. Guichen (O. *), colonel, commandant de place.
 Clergé (*), major de cavalerie, major de la place.
 D'Henriquez de Beauregard (*), capitaine, adjudant de place.
 Bougrel (*), capitaine, adjudant de place.
 Testut, lieutenant, —
 Abadie, lieutenant, archiviste.

Direction d'Artillerie.

Brest, MM. Mitrecé (C. ✱), colonel, directeur d'artillerie.
 — Plumerel (✱), sous-directeur, chef d'escadron.
 — Renault (✱), capitaineau 1^{er} d'artillerie, adjoint

Direction du Génie.

Brest, MM. Bressonnet, (O. ✱), colonel, directeur des fortifications.
 — Regad, (O. ✱), lieutenant-colonel, chef du génie.
 — Pigeon (✱), capitaine.
 — Laisant (✱), —
 — Vouaux, —
 Quimper, Mangin (✱), —

Dépôt de Recrutement à Quimper.

MM. Andrieu (✱), chef d'escadron, commandant le dépôt de recrutement et de réserve.
 Joyeux (✱), capitaine adjoint.

5^e LÉGION DE GENDARMERIE.

Etat-major.

M. ALLAVÈNE (O. ✱), colonel, à Rennes.

COMPAGNIE DU FINISTÈRE.

Quimper, MM. Cullet (✱), chef d'escadron.
 — Prost, lieutenant-trésorier.
 — Olmi, maréchal des logis, adjoint au trésorier,

Arrondissement de Quimper.

Quimper, M. Chabrier, capitaine.

Brigades à cheval.

Quimper, MM. Delrot (✱), maréchal-des-logis-chef.
 — Pinson, brigadier.
 Rosporden, Nédélec, —
 Pont-Croix, Müller, —
 Briec, Divin, —

Brigades à pied.

Pont-l'Abbé, MM. Saulce, maréchal-des-logis.
 Concarneau, Lainé, —
 Douarnenez, Le Blé, —
 Quimper, Restoux, brigadier.
 Plogastel-Saint-G., Guillerme, —
 Fouesnant, Robin, —

Arrondissement de Brest.

Brest, M. Crosnier (✱), capitaine.

Brigades à cheval.

Brest, MM. Panien, maréchal-des-logis.
 Landerneau, Vallet (✱), —
 — Gombert, brigadier.
 Lesneven, Danion, —
 Daoulas, Tisserand, —
 Saint-Renan, Fender, —

Brigades à pied.

Lannilis, MM. Carnot, maréchal-des-logis.
 Recouvrance, Morvan, —
 Brest, Turbaux, brigadier.
 Ploudalmézeau, Dubois, —
 Plabennec, Lang, —

Arrondissement de Morlaix.

Morlaix, M. L'Homme, capitaine.

Brigades à cheval.

Morlaix, MM. Morel, maréchal-des-logis.
 Le Ponthou, Jacquet, brigadier.
 Landivisiau, Le Parquier, —
 Plounéour-Ménez, Protet, —
 St-Pol-de-Léon, Rieux, —

Brigades à pied.

Landmeur, MM. Chaignaud, maréchal-des-logis.
 Plouescat, Aurignac, brigadier.
 Sizun, Le Bourgeois, —
 Morlaix, Leduff, —

Arrondissement de Châteaulin.

Châteaulin, M. Chevreuil (*), lieutenant.

Brigades à cheval.

Châteaulin,	MM. Andrillon, maréchal-des-logis.
Carhaix,	Péter, —
Crozon,	Hamon, brigadier.
Le Faou,	Castanet, —
Brasparts,	Kaag, —
Eocronan,	Princelle, —
La Feuillée,	Orveillon, —
Châteauneuf,	Devaux, —

Brigades à pied.

Châteaulin,	MM. Casteran, brigadier.
Coray,	Le Beurrier, —

Arrondissement de Quimperlé.

Quimperlé, M. Bougette, lieutenant.

Brigades à cheval.

Quimperlé,	MM. Brodbeck, maréchal-des-logis.
Bannalec,	Le Tourneur, brigadier.

Brigades à pied.

Quimperlé,	MM. Mouthon, brigadier.
Pont-Aven,	Le Moign, —
Scaër,	Erhel, —

AGRICULTURE.

Conseil Général.

M. L. DE KERJÉGU (O. *), représentant le Finistère.

CHAMBRES CONSULTATIVES

Instituées par le Décret du 25 mars 1852.

Arrondissement de Quimper.

Quimper,	MM. N...
Brieç,	Bois-Viel (*), député au Corps législatif.
Concarneau,	N...
Fouesnant,	Clouet, maire de Clohars-Fouesnant.
Douarnenez,	A. du Frétay, conseiller général, à Ploaré.
Pont-Croix,	Hignard (*), maire de Pont-Croix, conseiller général.
Pont-l'Abbé,	Toulemont, propriétaire à Plobannalec,
Plogastel-St-Germ.	Le Cte de Carné (*), conseiller général.
Rosporden,	Le Roux, maire de Roscoff, conseiller général.

Arrondissement de Brest.

Brest, 1 ^{er} c.	MM. Vincent, propriétaire à Brest.
Brest, 2 ^e	L. de Kerjégu (O. *), directeur de la ferme-école de Trévarez.
Brest, 3 ^e	Gélébart, propriétaire à Saint-Pierre-Quilbignon.
Daoulas,	Galmiche, propriétaire-agriculteur, à Daoulas.
Landerneau,	Cloarec, propriétaire-agriculteur à Landerneau.
Lannilis,	De Poulpique, maire de Plouguerneau.
Lesneven.	Le Vicomte de Forsanz, propriétaire à Kermouès.
Ouessant,	Belain-Lamotte, maire d'Ouessant.
Plabennec,	C. de Kermenguy, maire de Lanarvily et président du comice de Plabennec.

Ploudalmézeau, MM. Rivoal, président du comice de Ploudalmézeau.
Ploudiry, Rohel, propriétaire-agriculteur à Ploudiry.
Saint-Renan, De Kervasdoué, maire de Locmaria-Plouzane.

Arrondissement de Châteaulin.

Carhaix, MM. Gourdin, propriétaire à Saint-Hernin.
Crozon, Riou, propriétaire-agriculteur à Crozon.
Le Faou, Th. de Pompery (*), président du comice, conseiller général, à Rosnoën.
Châteaulin, Lacoste (*), conseiller gen. à Châteaulin.
Huelgoat, Le Maître, maire de Scrignac.
Châteauneuf, Le Roux, propriétaire à Saint-Goazec.
Pleyben, Derrien, conseiller d'arrondissement à Lenon.

Arrondissement de Morlaix.

Morlaix, MM. N...
Landivisiau, Soubigou, maire de Plounéventer.
Ianneur, N...
Plouescat, Frédéric de Créachquérault, propriétaire à Tréfléz.
Plouigneau, Le Cte de Guerdavid, maire de Botsorhel.
Plouzévédé, Cadiou, Pierre, agriculteur à Cléder.
Saint-Pol-de-Léon, N...
St-Thégonnec, Soubigou, adjoint au maire de Saint-Thégonnec.
Sizun, Le Bras, maire de Sizun.
Taulé, Tilly (*), maire de Morlaix.

Arrondissement de Quimperlé.

Quimperlé, MM. Le comte du Couëdic (O. *), député, conseiller général.
Arzano, Le Romancer, président du comice agricole.
Bannalec, Chardon, conseiller général, maire de Bannalec.
Pont-Aven, Hersart de la Villemarqué, maire de Nizon.
Scaër, Ollivier, juge de paix.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE

et Comices agricoles.

Société d'Agriculture de Quimper.

Président honoraire, M. le Préfet du Finistère. — *Président*, M. Briot de la Mallerie (*), propriétaire à Penhars. — *Vice-présidents*, MM. Le Guay (*), conseiller de préfecture honoraire à Ergué-Gabéric, et Bozec, maire de Brice. — *Secrétaires*, MM. Olive, professeur d'agriculture à Kerfeunteun, et Le Goarant de Tromelin, propriétaire à Plomelin. — *Trésorier*, M. Guillard (O. *), maire d'Ergué-Armel.

Société d'Agriculture de Brest.

Présidents honoraires, M. le Sous-Préfet de Brest, et M. De Rodellec du Porzic, propriétaire à Saint-Pierre-Quilbignon. — *Président*, M. L. de Kerjégu (O. *), directeur de la ferme-école de Kerwazec-Trévarez. — *Vice-présidents*, MM. Villiers (*), et Charuel (*), propriétaires à Brest. — *Secrétaires*, MM. Vincent, Alain, Gardin de la Bourdonnaye, Tranvoëz et Mauries. — *Trésorier*, M. Girault à Brest.

Société d'Agriculture et d'Horticulture de Landerneau.

Président honoraire, M. Gourry, Joseph. — *Président*, M. de Lesguern, Francis. — *Vice-président*, M. Vincent, Calixte. — *Secrétaire*, M. Flagelle. — *Trésorier*, M. Du Beaudiez, Henri.

Société d'agriculture de Morlaix.

Présidents honoraires, M. le Sous-Préfet de Morlaix, et M. le comte de Tromelin (C. *), propriétaire à Paris. — *Président*, M. le comte de Guernisac, maire de Plouigneau. — *Vice-présidents*, MM. Dein (*), député au Corps législatif; Guillou, propriétaire à Plouégat-Guerrand, et Soubigou, agriculteur à St-Thégonnec. — *Secrétaires*, MM. Le Marchant et Chabrier, à Morlaix; Andrieux, fils, à Plourin. — *Trésorier*, M. Miorcec, fils, à Morlaix.

Société d'Agriculture de Châteaulin.

Président, M. Esterhazy, sous-préfet à Châteaulin. — *Vice-président*, M. Marzin, négociant et maire de Port-Launay. —

Secrétaire, M. Le Rolland, pharmacien à Châteaulin. — *Trésorier*, M. Le Marchadour, notaire à Châteaulin.

Société d'agriculture de Quimperlé.

Président honoraire, M. le Sous-Préfet de Quimperlé. — *Président*, M. Sablé, négociant à Quimperlé. — *Vice-présidents*, MM. Bréard de Boisanger, propriétaire à Quimperlé, et Le Couriault du Quilio, propriétaire à Melgven. — *Secrétaire*, M. Audran, notaire à Quimperlé. — *Secrétaire-adjoint*, M. Sauvage, directeur de l'école du Lézardeau. — *Trésorier*, M. Loras, avoué à Quimperlé. — *Archiviste*, M. Argouarch, professeur d'agriculture au Lézardeau.

COMICES AGRICOLES. — Arrondissement de Quimper.

Comice de Fouesnant.

Président, M. Viers, juge de paix à Fouesnant. — *Vice-présidents*, MM. Parquer, maire de Fouesnant, et Le Cain, maire de Gouesnach. — *Secrétaires*, MM. Boucher, propriétaire à Fouesnant, et Kerliézec Royou, maire de Saint-Evarzec. — *Trésorier*, M. Clouennec, maire de Clohars-Fouesnant.

Comice de Plogastel-Saint-Germain.

Président, M. le comte de Carné (*), membre du conseil général à Plonéis. — *Vice-présidents*, MM. Le Floch, maire de Plonéis, et Voquer, maire de Peumerit. — *Secrétaire*, M. de Carné, fils, à Plonéis. — *Trésorier*, M. Daniel, maire de Plonéour.

Comice de Plogonnec.

Président, M. Halna du Frétay, maire de Ploaré, membre du conseil général. — *Vice-présidents*, MM. Louboutin, de Plogonnec et Ladvenant, de Douarnenez. — *Secrétaire*, M. Damey, notaire à Plogonnec; *Trésorier*, M. Bernard, percepteur à Douarnenez.

Comice de Pont-Croix.

Président, M. Dumanoir, propriétaire à Audierne. — *Vice-président*, M. Boulain, agriculteur à Pont-Croix. — *Secrétaire*, M. Kersaudy, propriétaire à Pont-Croix. — *Trésorier*, M. Dahéron, juge de paix à Pont-Croix.

Comice de Pont-l'Abbé.

Président, M. Arnoult, Georges, propriétaire à Quimper. — *Vice-présidents*, MM. Cosmao-Dumenez et Tanneau. — *Secrétaire*, M. Toulemont, Louis, maire de Loctudy. — *Trésorier*, M. Stéphan.

Arrondissement de Brest.

Comice de Daoulas.

Président, M. Goubin (*), maire de Loperhet. — *Vice-président*, M. Le Bras, cultivateur à l'Hôpital. — *Secrétaire*, M. de Goës-briand, Joseph. — *Trésorier*, M. de Goës-briand, Francis.

Comice de Lannilis.

Président, M. Audren de Kerdrel, propriétaire à Lannilis. — *Vice-président*, M. Cabon, de Plouguerneau. — *Secrétaire*, M. Laot, Yves, de Lannilis. — *Trésorier*, M. Rolland, Edouard, de Lannilis.

Comice de Lesneven.

Président, M. Perrot, Vincent, à Lesneven. — *Vice-président*, M. le vicomte de Forsanz, propriétaire à Kernouës. — *Secrétaire*, M. Léost, François, de Lesneven. — *Trésorier*, M. Abjean, Jean-Marie, de Ploudaniel.

Comice d'Ouessant.

Président, M. Belain-Lamotte, maire d'Ouessant. — *Vice-président*, M. Malgorn, Louis. — *Secrétaire*, M. Malgorn, Paul. — *Trésorier*, M. Stéphan, Michel.

Comice de Plabennec.

Président, M. Camille de Kermenguy, maire de Lanarvily. — *Vice-président*, M. Moal (*), maire de Plabennec. — *Secrétaire*, M. Quémeneur. — *Trésorier*, M. Doufser, notaire.

Comice de Ploudalmézeau.

Président, M. Rivoal, notaire à Ploudalmézeau. — *Vice-président*, M. Jégou. — *Secrétaires*, MM. Le Bihan et Le Bris. — *Trésorier*, M. Ménès, percepteur.

Comice de Ploudiry.

Président, M. Boucher (*), maire de Ploudiry. — *Vice-président*, M. de la Villasse, Léon, maire de La Roche. — *Secrétaire*, M. Kersaudy, greffier de la justice de paix. — *Trésorier*, M. Roudaut, curé de Ploudiry.

Comice de Saint-Renan.

Président, M. Poullaouec, maire de Ploumoguier. — *Vice-président*, M. Jacolot, maire de Saint-Renan. — *Secrétaire*, M. Dantec, instituteur à Ploumoguier. — *Trésorier*, M. Ollivier, agent-voyer à Saint-Renan.

Arrondissement de Châteaulin.

Comice de Carhaix.

Président, M. Billioray, Jules, propriétaire à Saint-Hernin. — *Vice-présidents*, MM. Gourdin, Le Follézon, Moysan et Postollec. *Secrétaire*, M. Le Follézon, Guillaume. — *Trésorier*, M. Grenet, Victor.

Comice de Châteauneuf.

Président, M. L. de Kerjégu (O. ✱), directeur de la ferme-école de Kerwazec-Trévarcz. — *Vice-président*, M. Bernard, maire de Châteauneuf. — *Secrétaire*, M. Guéguen, greffier de la justice de paix, — *Trésorier*, Lallour, percepteur.

Comice de Crozon.

Président, M. Mercier, Jean-Pierre, à Crozon. — *Vice-président*, M. Pelliet, Emile, notaire à Crozon. — *Secrétaire*, M. Lastenet, Corentin. — *Trésorier*, M. Noël, Etienne.

Comice du Faou.

Président, M. Th. de Pompery (✱), conseiller général à Rosnoën. — *Vice-président*, M. Charuel, maire du Faou. — *Secrétaire*, Tranouez, notaire au Faou. — *Trésorier*, M. Lestir, instituteur au Faou.

Comice du Huelgoat.

Président, M. Collobert, maire de Loemaria. — *Vice-président*, M. Le Citol, maire du Huelgoat. — *Secrétaire*, M. Le Maître, maire de Scrignac. — *Trésorier*, M. Rospars, maire de Bollazec.

Comice de Pleyben.

Président, M. Le Breton, Louis, médecin à Pleyben. — *Vice-présidents*, MM. Berthelémé et Lemenn. — *Secrétaire*, M. Turlicher, instituteur à Pleyben. — *Trésorier*, M. Lenogré, secrétaire de la mairie de Pleyben.

Arrondissement de Morlaix.

Comice de Lanmeur.

Président, M. Guillou, Constant, juge de paix. — *Vice-présidents*, MM. Mahé, Tassel et de Forsanz. — *Secrétaire*, M. Savidan, notaire à Lanmeur. — *Trésorier*, M. le vicomte de Kersauson, propriétaire à Plouézoc'h.

Comice de Landivisiau.

Président, M. Abgrall, conseiller gen., maire de Lampaul. — *Vice-président*, M. Pouliquen, propr. à Landivisiau. — *Secrétaire*, M. Le Scauff, greffier de la justice de paix. — *Trésorier*, M. Soubigou, maire de Plounéventer.

Comice de Plouescat.

Président, M. Cabon de Mésormel, maire de Plouescat. — *Vice-président*, M. Le Danet, adjoint au maire de Plouescat. — *Secrétaire*, M. Allain-Launay, propriétaire à Tréflex. — *Trésorier*, — M. Le Frapper, percepteur.

Comice de Plouigneau.

Président, M. Jamin, juge de paix. — *Vice-présidents*, MM. Biyillon, de Guernisac et Silliau. — *Secrétaires*, MM. Roger, médecin et Jaouen, propriétaire. — *Trésorier*, M. Page, greffier de la justice de paix.

Comice de Plouzévédé.

Président, M. Emile de Kermenguy, propriétaire à Cléder. — *Vice-président*, M. Caill, maire de Plouzévédé. — *Secrétaire*, M. Tanguy, notaire à Berven. — *Trésorier*, M. Du Vergier.

Comice de Saint-Pol-de-Léon.

Président, M. Huon de Kermadec, maire de Saint-Pol-de-Léon. — *Vice-président*, M. Deschamps, à Roscoff. — *Secrétaire*, M. Paul Jégou du Laz, à Saint-Pol-de-Léon. — *Trésorier*, M. Le Floch, à Saint-Pol-de-Léon.

Comice de Saint-Thégonnec.

Président, M. J.-L. Soubigou, à Saint-Thégonnec. — *Vice-président*, M. J.-F. Pouliquen. — *Secrétaire*, M. Homon-Kerdaniel. — *Trésorier*, M. J.-P. Fichou.

Comice de Sizun.

Président, M. Le Bourg, notaire à Sizun. — *Vice-présidents*, MM. Le Bras, maire de Locmélard, et Pouliquen, maire de Commana. — *Secrétaires*, MM. Quéinnec et Tanguy. — *Trésorier*, M. Euzen, maire de Saint-Sauveur.

Arrondissement de Quimperlé.

Comice d'Arzano.

Président, M. Le Romancer, notaire à Guilligomarch. — *Vice-*

président, M. Richard, propriétaire à Rédéné. — *Secrétaire*, M. Le Goff, cultivateur à Locunolé. — *Trésorier*, M. Guyonvarch, propriétaire à Arzano.

Comice de Bannalec.

Président, N... — *Vice-président*, M. Chardon, maire de Bannalec. — *Secrétaire*, M. Lhelgoualch, percepteur. — *Trésorier*, M. Lescoat, instituteur à Bannalec.

Comice de Pont-Aven.

Président, M. De Mauduit, maire de Riec. — *Vice-président*, M. le comte de Mougou, ancien maire de Moëlan. — *Secrétaire*, M. Le Duigou, notaire à Pont-Aven. — *Trésorier*, M. de Solminiac, conseiller d'arrondissement à Nèvez.

Comice de Scaër.

Président, M. de Kerjegu, Francis (*), conseiller gén. — *Vice-président*, N... — *Secrétaire*, M. Rodallec, instituteur à Scaër. — *Trésorier*, M. Le Duigou, notaire à Scaër.

Ferme-Ecole de Kerwazec (Trévarez).

La Ferme Ecole de Kerwazec, située en la commune de Saint-Goazec, canton de Châteauneuf, a été fondée par arrêté ministériel du 22 décembre 1847.

Cet Etablissement est destiné à former de bons chefs de culture, de bons contre-maitres ruraux; en un mot, des agents éclairés, propres à hâter les progrès de l'agriculture locale. Chaque année, douze nouveaux élèves sont admis; le temps complet d'études et de séjour à l'école est de trois ans. Les élèves apprentis sont employés à tous les travaux de l'exploitation, qu'ils exécutent comme le feraient des ouvriers recevant un salaire. Les élèves entrants doivent être âgés de seize ans au moins.

Jury institué auprès de la Ferme-Ecole.

MM. L. de Kerjegu (O. *), directeur. — L'abbé Alexandre, chanoine. — Olive, professeur d'agriculture. — Lacoste (*), conseiller général. — Max. Le Breton, conseiller général. — Th. de Pompery (*), conseiller gen., président du comice du Faou. — Fagon, maire de Milizac. — Soubigou, adjoint au maire de Saint-Thégonnec. — Le Roux, propriétaire à Châteauneuf. — Arnoult, président du comice de Pont-l'Abbé.

ÉCOLE PRATIQUE

D'IRRIGATION ET DE DRAINAGE

Au Lézardeau (près Quimperlé,
créée par décret impérial du 27 avril 1861.

M. SAUVAGE, directeur.

Le personnel de cet établissement comprend :

Un professeur pour l'emploi et les effets économiques de l'irrigation et du drainage, la culture des prairies et la botanique spéciale, les constructions rurales et la mécanique agricole;

Un second professeur pour les sciences appliquées, soit : l'exécution des travaux de drainage et d'irrigation; la chimie analytique des eaux, des engrais et des amendements; les mathématiques, la géologie, la géodésie, etc., etc.

Un chef de pratique agricole;

Un irrigateur;

Un jardinier maraicher.

ÉCOLE SPÉCIALE

des enfants de la campagne dite des Lixès, à Quimper.

Une Chaire d'Agriculture et une ferme d'application dirigée par le professeur sont annexées à cette Ecole depuis 1843.

M. OLIVE, professeur d'Agriculture.

Commission d'inspection et de surveillance instituée auprès de la ferme d'application:

MM. Guyot (*), conseiller général, président.

Th. de Pompery (*), conseiller général.

V. Roussin, conseiller général.

P. Le Guay (*), conseiller de préfecture honoraire.

Le comte de Carné (*), président du comice de Plogastel-Saint-Germain.

COMMISSIONS DE STATISTIQUE.

En exécution du décret du 1^{er} juillet 1852, une Commission permanente de statistique a été instituée dans chacun des 43 cantons du département.

Voici les noms des Présidents et Secrétaires de chacune de ces Commissions :

Arrondissement de Quimper.

Briec,	MM. Bozec, maire de Briec, président. Guéguen, secrétaire.
Concarneau,	Leyer, juge de paix, président. Morel, négociant, secrétaire.
Douarnenez,	Du Frétay, président. Le Breton et Guichoux, secrétaires.
Fouesnant,	Viers, juge de paix, président. Parquer, maire de Fouesnant, secrétaire.
Plogastel-St-Germ.	Delplanque, juge de paix, président. De Carné (*), conseiller général, et Voquer, maire de Peumerit, secrétaires.
Pont-Croix,	Hignard (*), conseiller général, maire de de Pont-Croix, président. N..., secrétaire.
Pont-l'Abbé.	De Pascal, maire de Plomeur, président. N..., secrétaire.
Quimper,	Veisseyre (*), maire de Quimper, président. Ch. Rabot (*, O. A.), conseiller de préfec- ture, secrétaire.
Rosporden,	Donval, juge de paix, président. Kervarec, secrétaire.

Arrondissement de Brest.

Brest,	MM. Pidoux (*), juge de paix, président. N..., secrétaire.
Daoulas,	Fouillard, juge de paix, président. N..., secrétaire.
Landerneau,	Coiron, juge de paix, président. Maupin, secrétaire.
Lannilis,	Billard, juge de paix, président.

—	N..., secrétaire.
Lesneven,	Vaumousse, juge de paix, président.
—	N..., secrétaire.
Ouessant,	Belain-Lamotte, président. Malgorn, greffier, secrétaire.
Plabennec,	Moal (*), maire de Plabennec, président. Morvan, secrétaire.
—	Carof, juge de paix, président.
Ploudalmézeau,	Ollivier, greffier, secrétaire.
—	Babo, juge de paix, président.
Ploudiry,	Berthelot, instituteur, secrétaire.
—	Levessel, juge de paix, président.
Saint-Renan,	N..., secrétaire.

Arrondissement de Châteaulin.

Châteaulin,	MM. Esterhazy, sous-préfet, président. Marzin et Tourbiez (*), secrétaires.
—	De Lézéleuc, juge de paix, président.
Carhaix,	Le Moine, secrétaire.
Châteauneuf,	Séré, juge de paix, président. N..., secrétaire.
—	Louboutin, maire, président.
Crozon,	Taburet, secrétaire.
—	Le Menn, juge de paix, président.
Le Faou,	Charuel, secrétaire.
—	Fégéan, juge de paix, président.
Huelgoat,	Touillec, secrétaire.
—	Richard, juge de paix, président.
Pleyben,	Turlucher, instituteur, secrétaire.

Arrondissement de Morlaix.

Landivisiau,	MM. N..., président. Lazennec, instituteur, secrétaire.
—	N..., président.
Lanmeur,	Le Yaouanc, notaire, secrétaire.
—	N..., président.
Morlaix,	Éléouet (*), médecin-vétérinaire, secrétaire.
—	De Ploëskellec, juge de paix, président.
Plouescat,	N..., secrétaire.
—	Jamin, juge de paix, président.
Plouigneau,	Roger, médecin, secrétaire.
—	Chaudy, juge de paix, président.
Plouzévédy,	Tanguy, notaire, et de Kermenguy, proprié- taire, secrétaires.

St-Pol-de-Léon, N..., président.
 — Le Hir, secrétaire.
 St-Thégonnee, Jaouen, juge de paix, président.
 — De Penguern, secrétaire.
 Sizun, Boucher, juge de paix, président.
 — N..., secrétaire.
 Taulé, Quéneec, juge de paix, président.
 — N..., secrétaire.

Arrondissement de Quimperlé.

Arzano, MM. Buguel, juge de paix, président.
 — De Berdouaré, notaire, secrétaire.
 Bannalec, Charuel, juge de paix, président.
 — De Saint-George, propriétaire, secrétaire.
 Pont-Aven, De Mauduit, maire de Riec, président.
 — N..., secrétaire.
 Quimperlé, Fleuriot, juge de paix, président.
 — De Mauduit, propriétaire, secrétaire.
 Scaër, Ollivier, juge de paix, président.
 — Rodallec, instituteur, secrétaire.

HARAS.

DEPOTS D'ÉTALONS.

Hennebont, MM. de La Porte-aux-Loups, directeur.
 Lamballe, Benneteau, directeur.

Stations du département comprises dans la circonscription d'Hennebont.

Quimper, Melgven, Carhaix, Briec, Rosnoën et Pont-Croix.

Stations comprises dans la circonscription de Lamballe.

Morlaix, Plouigneau, Plouescat, St-Pol-de-Léon, Lesneven, Ploudalmézeau, et Saint-Renan.

Société Hippique de St-Pol-de-Léon.

MM. Le Préfet du Finistère, président honoraire.
 L'Inspecteur des Haras, pour l'arrondissement de l'Ouest, président de droit.

MM. Le sous-préfet de Morlaix, vice-président honoraire.
 Damesme, propriétaire, id.
 De Kermenguy, Emile, vice-président.
 Paul Jégou du Laz, secrétaire.
 Huon de Kermadec, trésorier.

Société Hippique de Lesneven.

MM. Le Préfet du Finistère, président honoraire.
 Le vicomte Paul de Forsanz, président.
 Cloarec et L. de Kerjégou (O. *), vice-présidents.
 F. de Roquefeuil, trésorier.
 H.-M. Tanguy, secrétaire.

COURSES DE CHEVAUX.

Hippodrome de Cuzon, près Quimper.

COMMISSION.

MM. le Préfet, président honoraire. — N..., président. — Briot de la Mallerie (*), et Veisseyre (*), vice-présidents. — Le Guillou, secrétaire. — Lequéau, trésorier. — Le Coq, trésorier-adjoint.

Hippodrome de Morlaix.

COMMISSION.

MM. Le Sous-Préfet, président honoraire.
 Le Comte de Guernisac, président.
 Homon (*), trésorier.
 Frébourg, secrétaire.

SOCIÉTÉ DES COURSES DE BREST.

MM. Gasson (*), président.
 De Rodellec-du-Porzic, vice-président.
 De Kersauson de Pennendreff, secrétaire.
 Leloup de Varennes, trésorier.

SOCIÉTÉ VÉTÉRINAIRE DU DÉPARTEMENT

à Morlaix.

MM. Le Préfet du Finistère, président honoraire.
 Le Sous-Préfet de Brest, vice-président honoraire.
 Le Sous-Préfet de Morlaix, —
 Kerzéan, président pour le Finistère.
 Boivin, — pour les Côtes-du-Nord.
 Eléouet (*), secrétaire-perpétuel.
 Le Goff, secrétaire trésorier pour les Côtes-du-Nord.
 Morel, fils, trésorier.

MÉDECINS VÉTÉRINAIRES.

MM. Kerzéan, à Landerneau.	MM. Féger, à Brest.
Tanguy, —	Lucien Paul, à Saint-Pol-
Eléouet (*), à Landivisiau.	de-Léon.
Morel, fils, à Morlaix.	Binet, à Quimperlé.
Le Coz, —	Bergot, à Lannilis.

Chambres et Tribunaux de Commerce.

Chambre de Commerce de Brest.

MM. de Kerjégu (*), président; Dubreuil (*), vice-président;
 Ed. Pesron (*); Tissier, aîné (*); Heuzé, fils; Mer; Le Tessier
 de Launay (*); Kerros (*); Chevillotte, Albert.

Chambre de Commerce de Morlaix.

MM. Corbière (*), président; Homon, père; Frébourg (*);
 Andrieux; Ed. Puyo; Cariolet; V. Braouézec; Le Hir, J.-M.;
 trésorier; Charles Briand; Panneau, secrétaire.

Tribunal de Commerce de Quimper.

MM. Rabot, président; Feillet, Fougeray, Mallebay, juges,
 Alavoine et Govin, juges suppléants; Le Bihan, greffier.

Tribunal de Commerce de Brest.

MM. de Kerjégu (*), président; Chevillotte, Albert; Lequerré,
 Guézennec, Louis; Schwaubeker, juges; Vincent, Emile; Lefour-
 nier, Le Bihan, Louis; Mazuric, François, juges-suppléants;
 Ambroise, greffier.

Tribunal de Commerce de Morlaix.

MM. Puyo, président; Homon, Le Gac, Le Hir et Lemoign,
 juges; Estrade, Kérébel, Deschamps et Camus, juges-suppléants;
 Panneau, greffier.

Commissaires-Priseurs.

Quimper, M. Guyet; Brest, MM. Poitevin, Lemonnier et Le
 Pors; Morlaix, M. Sevrain.

Service des Poids et Mesures.

Vérificateurs d'arrondissement.

Quimper et Quimperlé, M. Perrot; Brest, M. Bertray; Châ-
 teaulin, M. Cotten; Morlaix, M. Binet.

Agents de change et Courtiers.

AGENTS DE CHANGE. — Brest, MM. Jouanne, Angaut et Brind-
 jonc-Tréglodé. — Douarnenez, M. Le Guillou-Pénanros.

COURTIERS MARITIMES. — Brest, MM. Aumaitre, Castagné et
 Laurent. — Landerneau, M. Pivert. — Morlaix, MM. Lardet,
 Boschet, S., Fichou, Y., Coat et Guilmin. — Douarnenez, M. Le-
 Guillou-Pénanros.

Consuls et Agents consulaires

DES NATIONS ÉTRANGÈRES.

ANGLETERRE. — Brest, M. Richard Levinge Swift, consul de S.
 M. Britannique pour les départements du Finistère et du Morbihan.
 BELGIQUE. — Brest, M. de Kerjégu (*).

BRÉSIL. — Brest, Kerros (*), vice-consul pour le Finistère.
 DANEMARK. — Brest, Kerros (*), vice-consul; Morlaix, Miorcec, vice-consul.
 ESPAGNE. — Brest, Kerros (*), vice-consul; Morlaix, Victor, Alexandre, vice-consul.
 RUSSIE. — Brest, Alfred Kerros, vice-consul.
 CONFÉDÉRATION DE L'ALLEMAGNE DU NORD. — Brest, Kerros (*), consul.
 ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE. — Brest, Kerros (*), agent consulaire.
 TURQUIE. — Le Fèvre, fils, consul.
 PORTUGAL. — Brest, Alfred Kerros, vice-consul.
 AUTRICHE. — Brest, de Kerjégu, (*), agent consulaire.
 SUÈDE ET NORVÈGE. — Brest, Kerros (*), consul pour l'arrondissement. — Morlaix, Miorcec, vice-consul. — Quimper, Frochen. — Landerneau, Radiguet. — Concarneau, H. Frochen.
 PAYS-BAS. — Brest, Pesron (*), consul. — Morlaix, Boscher, Marin. — Audierne, De Lécluse-Trévoëdal.

LISTE

des Médecins, Officiers de santé, Pharmaciens et Sages-Femmes exerçant dans le Finistère.

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER.

Docteurs en Médecine.

MM.	à Brest.	MM.	à Brest.
Aubry,	—	Payen,	—
Caradec, Th.,	—	Penquer,	—
Caradec, Louis,	—	Testard,	—
Caroff (*),	—	Vaucel,	—
Chassagniol,	—	Le Dantec, à Plougastel.	—
Daniel (*),	—	Hervé, à Guipavas.	—
De Lézeleuc,	—	Halléguen,	—
De Laporte,	—	Alavoine, à Landerneau.	—
Foll,	—	Danguy des Déserts,	—
Guichet,	—	Riou de Kerprigent,	—
Lairan,	—	Morvan (*), à Lannilis.	—
Le Do,	—	Barbanson, à Lesneven.	—
Le Gris,	—	Deschamps,	—
Le Hir,	—	Bergot,	—
Marciaac,	—	Le Large, à Ploudalmézeau.	—
Miriél,	—	Bermont, à Saint-Renan.	—
Panaget,	—	Le Moine, à Plabennec.	—

Officiers de Santé.

MM.
 Delatre, à Brest.
 Pierret, —
 Boulard, à Saint-Pierre.
 Ollivier, à Irvillac.
 Salsac, à Lannilis.

MM.
 Lamotte, à Ouessant.
 Morel, à Ploudalmézeau.
 Guérin, à Saint-Renan.
 Massé, au Conquet.

Pharmaciens.

MM.
 Bionard, à Brest.
 Constantin, —
 Gay, —
 Lair, —
 Le Poix, —
 Nicole, —
 Provost, —

MM.
 Floch, à Brest.
 Rolland, —
 Souvestre, —
 Herland, —
 Dubourdieu, à Landerneau.
 Guilmin, —
 Plainfossé, à Lesneven.

Sages-Femmes.

MM^{mes}.
 Gopillet, à Brest.
 V^e Guyomarch, —
 Raimondi, —
 Corcuff, —
 Mével, —
 Ollivier, —
 Eliès, —
 Perrot, —
 Roué, —
 Cardinaïl, —
 Mutzic, —
 Quéré, à Lambézellec.
 Monlezun, —
 Goliot, à Saint-Pierre.
 V^e Nédélec, —
 Le Faou, à Irvillac.
 Prigent, —
 Bergot, à Daoulas.

MM^{es}.
 Dalidec, à Plogastel.
 V^e Lagadec, à Guipavas.
 V^e Nicolas, —
 Cariou, —
 Dérée, à Landerneau.
 Perrot, —
 Martin, à Lannilis.
 Bronat, à Plouguerneau.
 V^e Barré, à Kernouës.
 Abjean, à Plounéour-Trez.
 V^e Coliaux, à Lesneven.
 Bécheu, —
 Le Guen, à Kerlouan.
 Le Guen, à Ouessant.
 Thomas, à Ploudaniel.
 Mathieu, —
 Prat, à Landunvez.
 Arzur, à Ploudalmézeau.

ARRONDISSEMENT DE CHATEAULIN.

Docteurs en médecine.

MM.	MM.
Halléguen (*), à Châteaulin.	Le Bolloc'h, à Carhaix.
Baley, —	Banéat, —
Le Breton, à Pleyben.	Louboutin, à Crozon.
Bernard, Em., à Châteauneuf.	Bavay, à Landévenec.
Bernard, Alf., à Carhaix.	Guillet, au Faou.

Officiers de Santé.

MM.	M.
Buors, à Pleyben.	Quéré, à La Feuillée.
David, à Châteauneuf.	

Pharmaciens

M. Charlopin, à Carhaix.	M. Le Rolland, à Châteaulin.
--------------------------	------------------------------

Sages-Femmes

MM ^{mes}	MM ^{mes}
Rolland, à Châteaulin.	Vaillant, au Faou.
Le Roux, à Carhaix.	Mario, —
V ^e Mercier, —	Louarn, à Crozon.
Mazeau, au Faou.	Quémener, —
Morvan, —	Prigent, à Huelgoat.

ARRONDISSEMENT DE MORLAIX.

Docteurs en médecine.

MM.	MM.
Lannurien, à Morlaix.	De la Carduchère, à Morlaix.
Le Bozec, —	Le Febvre, —
Delannegrie, —	Le Hir, —
Duquesne, —	Pennanech, —
Geffroy, —	Lestyr, —
Richer de Forges, à Morlaix.	Lozach, à Plourin.
Cabon de Mésormel, à Plouescat.	Guillou, à St-Pol-de-Léon.
Cozanet, à Landivisiau.	Liscoat, —
Déniel, —	Cocaigu, —
Denis, à Roscoff.	

Officiers de santé.

MM.	MM.
Folgalvez, à Lanmeur.	Rideau, à Plouescat.
Le Moine, à Plouescat.	Roger, à Plouigneau.

Pharmaciens.

MM.	MM.
Besnier, à St-Pol-de-Léon.	Guégan, à Morlaix.
Mahe, —	Le Moulit, —
Déniel, à Landivisiau.	Picaud, —
Le Fèvre, à Morlaix.	Le Hir, —

Sages-Femmes.

MM ^{mes}	MM ^{mes}
Bohic, à St-Pol-de-Léon.	Lhère, à Taulé.
Querné, —	Le Lous, à Saint-Thégonnec.
Boudet, à Sizun.	Tournier, à Plouescat.
V ^e Bléas, à Roscoff.	Mocaer, à Plouvorn.
Charles, à Cléder.	Gilet, à Morlaix.
Collet, à Plouénan.	Morel, —
Fustec, à Guerlesquin.	Guédon, —
Gaubert, à Plouigneau.	Picard, —
Hervéou, à Pleybert-Christ.	Péran, à l'Île-de-Batz.
Mével, à Commana.	Salaun, à Landivisiau.
Déniel, à Plouneventer.	Nicolas, à Taulé.
Penduff, —	

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER.

Docteurs en médecine.

MM.	MM.
Le Caër, à Quimper.	Galzain, à Concarneau.
Chauvel (*)	Jacq, à Douarnenez.
Lallour, —	Morvan, —
Fatou, —	Kerloch, à Pont-Croix.
Baume, —	Le Clerc, à Pont-l'Abbé.
Coffec, —	Cosmao-Duménez, —
Chauvel, fils, —	Guégan, —
Piriou (*), —	Verdier, à Rosporden.
Louarn, à Audierne.	

Pharmaciens.

MM.
Fatou, à Quimper.
Fautrel, —
Le Bris, —

MM.
Morel, à Quimper.
Boyé, à Douarnenez.
Preyre, Gérard, à Pont-l'Abbé.

Sages-Femmes.

MM^{mes}
Le Gall, à Quimper.
Chacun, à Concarneau.

M^{me}
Castel, à Rosporden.

ARRONDISSEMENT DE QUIMPERLÉ.

Docteurs en médecine.

MM.
Beaugendre (*), à Quimperlé.
Le Louédec, —

MM.
Bijon, à Quimperlé.
Salaun (*), à Bannalec.

Officier de Santé, M. Martin, à Quimperlé.

Pharmacien, M. Tanguy, à Quimperlé.

Sages-Femmes.

MM^{mes}
Le Blanc, à Quimperlé.
Nestour, —

MM^{mes}
Caignard, à Clohars-Carnoët.
Sellin, à Pont-Aven.

MÉDECINS DES ÉPIDÉMIES.

Arrondissement de Quimper, MM.	Chanvel, père (*)
— de Brest,	Daniel (*).
— de Châteaulin,	Baley.
— de Morlaix,	Richer de Forges.
— de Quimperlé,	Beaugendre (*).

MÉDECINS DES PRISONS.

Quimper, Dr Chauvel, père (*); Brest, Daniel (*); Châteaulin, Baley; Morlaix, Pennanech; Quimperlé, Le Louédec.

COURS DÉPARTEMENTAL D'ACCOUCHEMENT

A BREST.

Le docteur CAROF (*) directeur.

MÉDECINS-VACCINATEURS.

Indication des centres de vaccination qu'ils desservent.

Numéros des circonscriptions.	CENTRES DE VACCINATION.	NOMS, QUALITÉS et résidences des officiers vaccinateurs.
<i>Arrondissement de Brest.</i>		
1	Brest.	DAUVIN, docteur-médecin à Brest.
2	Lambézellec, Gouesnou, Bohars, Guilers, Saint-Marc.	LE DO, doct.-médecin à Lambézellec.
3	Brest (côté de Recouvrance), St-Pierre-Quilbignon.	LAIRANT, docteur-médecin à Brest.
4	Daoulas, Hanvec, Mescam (en Hanvec) Irillac, Hôp.-Camfrout, Logona, Rumengol, St-Eloy, Le Tréhou.	GUILLER, docteur-médecin au Faou.
5	Loperhet, Plougastel, Penastore (en Plougastel), Dirinon, St-Urbain.	ALAVOINE, médecin à Landerneau.
6	Landerneau, Pencran, Plouédern, Saint-Thonan, Trémaouézan.	idem.
7	La Forêt, Saint-Divy, Guipavas, Kersaint-Plabennec, Ste-Barbe (en Guipavas).	DANIEL (*), docteur-médecin à Brest.
8	Guissény, Keriber (en Guissény), Landéda, Lannilis, St-Frégant, Plouguerneau, Tréménach (en Plouguerneau).	SALSAC, officier de santé à Lannilis.
9	Goulven, Kerlouan, Kernouez, Le Folgoët, Lesneven, Ploudaniel, St-Eloy (en Ploudaniel), Plouider, Pont-du-Châtel (en Plouider), Plouneour-Trez, St-Méen, Trégarantec.	BARBANSON, docteur-médecin à Lesneven.

Numéros des circonscriptions.	CENTRES DE VACCINATION.	NOMS, QUALITÉS et résidences des offic. vaccinateurs.
10	Ile-Molène, Ouessant.	Belain-Lamotte officier de santé à Ouessant.
11	Bourg-Blanc, Coat-Méal, Guipronvel, Kernilis, Lanarvily, Le Drennec, Milizac, Loc-Brévalaire, Plabennec, Plouvien, Tarric (en Plouvien), Tréouergat, St-Jean-Banalan (en Plouvien).	BERGOT, doct.-médecin à Lesneven.
12	Lampol-Ploudalmézeau, Landunvez, Ploudalmézeau, Portsal (en Ploudalméz), Plouguin, Loc-Mazé (en Plouguin), Saint-Pabu, Tréglonou, Kéraoutret (en Plouguin).	SALSAC, officier de santé à Lanilis.
13	Brêles, Lanildut, Larret, Plourin, Penendreff (en Plourin), Porspoder, Laber (en Porspoder).	GUÉRIN, officier de santé à Saint-Renan.
14	La Martyre, Lanneufret, La Roche, Ploudiry, Tréflévenez, Loc-Eguiner.	ALAVOINE, doct.-médecin à Landerneau.
15	Le Conquet, Lanrivoaré, Loc-Maria-Plouarzel, Trézien (en Plouarzel), Ploumoguier, Lambert (en Ploumoguier), Lampol-Plouarzel, Plougonvelin, Plouzané, la Trinité (en Plouzané), St-Renan, Trébabu.	GUÉRIN, officier de santé à Saint-Renan.
<i>Arrondissement de Châteaulin.</i>		
16	Carhaix, Cléden-Poher, Kergloff, Motreff, Saint-Hernin, Plouguer, Plounévezel, Spézet.	Mlle LE ROUX, sage-femme à Carhaix.
17	Locronan, Châteaulin, Saint-Coulitz, Dinéault, St-Ségal, Cast, St-Nic, Ploëven, Plomodiern, Pt-Launay.	BALEY, doct.-méd. à Châteaulin.

Numéros des circonscriptions.	CENTRES DE VACCINATION.	NOMS, QUALITÉS, et résidences des offic. vaccinateurs.
	Plonévez-Porzay, Quéménéven, Le Kergoat (en Quéménéven), Pont-de-Buis (en Quimerch), Kerlaz (en Plonévez-Porzay).	
18	Châteauneuf, Collorec, Le Quilliou (en Collorec), Landelcau, Plonévez-du-Faou, Saint-Herbot (en Plonévez-du-Faou).	BERNARD, doct.-médecin à Châteauneuf.
19	Saint-Goazec, Saint-Thois, Coray, Leuhan, Laz, Trégourez.	Idem.
21	Camaret, Roscanvel, Landévennec, Lanvéoc (en Crozon), Talagroas (en Crozon).	N.
22	Telgruc, Argol, Trégarvan, Crozon, Saint-Hernot (en Crozon), Saint-Fiacre (en Crozon).	LOUBOUTIN, doct.-médec. à Crozon.
23	Le Faou, Quimerch, Lopérec, Rosnoën, Logonna-Quimerch.	GUILLET, docteur-médec. au Faou.
24	Poullaouen, St-Tudec (en Poullaouen), Loc-Maria, Huelgoat, Scrignac, Coatquéau (en Scrignac), Berric, La Feuillée, Plouyé, Bollazec, St-Sébastien (en Poullaouen).	LEFEBVRE, doct.-médecin à Morlaix.
25	Pleyben, Lannédern, Brasparts, Saint-Rivoal (en Brasparts), Botmeur, Brennilis (en Loqueffret), Loqueffret, Guénily (en Pleyben), Pont-Keryau, (en Pleyben).	Buons, officier de santé à Pleyben.
26	Le Cloître, Lennon, Edern, Gouézec, Lohéy.	Buons, officier de santé à Pleyben.

Numéros des circonscriptions.	CENTRES DE VACCINATION.	NOMS, QUALITÉS et résidences des offic. vaccinateurs.
<i>Arrondissement de Morlaix.</i>		
27	Morlaix, Garlan, Ploujean, St-Martin-des-Champs.	DELA CARDUCHÈRE doct.-m. à Morlaix.
28	Penzès (en Taulé), Taulé, Henvic, Sainte-Sève, Guiclan.	LEFEBVRE, doct. méd. à Morlaix.
28 bis	Carantec, Locquéholé, Saint-Jean-du-Doigt, Plougasnou, Plouézoc'h.	DELA CARDUCHÈRE doct.-m. à Morlaix.
29	Plourin, Le Cloître, La Croix Verte (au Cloître), Saint-Thégonnec, Ste-Brigitte (en St-Thégonnec), Kerfeult (en Saint-Thégonnec), Plounéour-Ménez, Loc-Eguiner, Le Rellec (en Plonéour-Ménez), Pleybert-Christ, Kéravézen (en Pleybert-Christ), Pen-ar-Quinquis (en Pleybert-Christ).	DE LANNÉGRIE, docteur-médecin à Morlaix.
30	St-Pol-de-Léon, Ile-de-Batz, Roscoff.	GUILLOU, Louis, doc.-méd. à St-Pol.
31	Plougoulm, Sibiril, Plouénan, Mes-paul.	Idem.
32	Guimilliau, Saint-Sauveur, Commana, Sizun, Loc-Mélard, Lampaul.	LEFEBVRE, médecin à Morlaix.
33	Landivisiau, Plougourvest, St-Servais, Bodilis, Plouneventer, St-Derrien, en Plouneventer).	RICHER DE FORGE, docteur-médecin à Morlaix.
34	Locquirec, Guimaëc, Plouégat-Guer-rand, Lanmeur.	ROGER, médecin à Plouigneau.
35	Ponthou, Plouégat-Moysan, Plouigneau, Plougonven, Guerlesquin,	Idem.

Numéros des circonscriptions.	CENTRES DE VACCINATION.	NOMS, QUALITÉS et résidences des offic. vaccinateurs.
	Botsorhel, Lannéanou, Lanleya (en Plouigneau), Saint-Eutrope (en Plougonven).	
36	Plouescat, Plougar, Plounévez-Lo-christ, Lanhouarnau, Tréfléz.	COCAIGN, médecin à Saint-Pol.
37	Plouzévédé, Cléder, Saint-Vougay, Plouvorn, Tréflaouéan, Trézilidé.	LISCOET, médecin à Saint-Pol.
<i>Arrondissement de Quimper.</i>		
38	Quimper, Kerfeunteun, Kéranclouarec (en Kerfeunteun), Ergué-Armel, Pluguffan, Penhars, Plomelin.	LALLOU, docteur-méd. à Quimper.
39	Gouesnach, Brieç, Landudal, Landrévarzec (en Brieç), Ste-Cécile (en Brieç), Kerdrain (en Brieç), Langolen, Croix-de-Saint-André (en Ergué-Gabéric), Sulvintin (en Ergué-Gabéric), Lostanguillec (en Ergué-Gabéric), Plovan, Peumerit, Tréogat, Saint-Evarzec, Pleuven.	idem.
40	Plogastel-St-Germain, Saint-Germain (en Plogastel), Lababan (en Pouldreuzic), Pouldreuzic.	Idem.
41	Clohars-Fouesnant, Plonéis, Guen-gat, Plogonnec, Saint-Albin (en Plogonnec), Perguet, Bénodet (en Perguet).	LE CAER, docteur-méd. à Quimper.
42	Douarnenez.	JACO, doct.-médec. à Douarnenez.
43	Poullan, Tréboul (en Poullan), Poul-dergat, Pouldavid (en Pouldergat), Ploaré, Le Juch (en Ploaré).	Idem.

Numéros des cir- conscrip- tions.	CENTRES DE VACCINATION.	NOMS, QUALITÉS et résidences des offic. vaccinateurs
44	Concarneau, Lanriec, Beuzec-Comq, Fouesnant, La Forêt (en Fouesnant), Trégunc.	GALZAIN, docteur-médecin à Concarneau.
45	Audierne, Beuzec-Cap-Sizun, Goulien, Esquibien, Clédén-Cap-Sizun, Plogoff, Primelin, Ile-de-Seins.	KERLOCH, médecin à Pont-Croix.
46	Pont-Croix, Guilers, Plözévet, Mahalon, Landudec, Plouhinec. Meilars.	Idem.
47	Rosporden, Elliant, Tourc'h, Saint-Yvi.	VERDIER, doct.-m. à Rosporden.
48	Pont-l'Abbé, Locudy, Penmarch, Ile-Tudy, Plobannalec, Combrit Saint-Jean-Trolimon.	LALLOUR, doct.-m. à Quimper.
49	Plomeur, Tréméoc, Treffiat, Trégueunec, Plonéour.	Idem.
<i>Arrondissement de Quimperlé.</i>		
50	Querrien, Kernével, Saint-Thurien, Scaër, Bannalec, Locunolé.	BEAUGENDRE (*), doct.-médecin à Quimperlé.
51	Quimperlé, Arzano, Guilligomarch, Rédéné.	LE LOUËDEC, méd. à Quimperlé.
52	Baye, Le Trévoux, Tréméven, Mellac.	BIJON, doct.-méd. à Quimperlé.
53	Clohars-Carnoët, Moëlan, Riec.	MARTIN, officier de santé à Quimperlé.
54	Pont-Aven, Névez, Nizon, Melgven.	BIJON, doct.-méd. à Quimperlé.

ADMINISTRATION SANITAIRE.

DU FINISTÈRE.

DIRECTION (1).

MM. Miriel, directeur de la santé.
Mondot, lieutenant de la santé.
Barrelier, agent sanitaire, receveur.
Déniel, garde consigne,

Service des Quarantaines et du Lazaret.

MM. Brun, Chitre, Estabast et Gloaguen (*), gardes de santé.

Service des Ports du littoral.

Agents sanitaires.

MM.

Allot, à l'Aberwrac'h.
Brézel, à Argenton.
Laverdun, à Audierne.
Bazin, à Bénodet.
Burel, à Camaret.
Liodec, à Concarneau.
Péron, au Conquet.
Couton, à Douarnenez.
Laboissière. —
Frison, à Douélan.
Prigent, à Dourduff.
Floch, au Guilvinec.
Moal, à l'Ile-de-Batz,
Touraine, à l'Ile-Tudy.

MM.

Palisse, à Landévennec.
Godec, à Labert-Benoit.
Huet, à Laber-Ildut.
Grall, à Locquénoles.
Frison, à Port-Melon.
Moncus, à Pempoul.
Philippot, au pas de Plougastel.
Breneol, à Penmarch.
Couture, à Plouescat.
Périer, à Pontusval.
Fortin, à Portsail.
Guédon, à Roscoff.
Guénézan, à Roscanvel.

Il y a, en outre, un Conseil sanitaire à Brest, qui est consulté chaque fois qu'une circonstance relative à la santé publique exige que le Directeur de la santé en provoque la convocation.

(1) Les Bureaux de la direction du Service sanitaire sont situés à Brest, sur la jetée ouest du port Napoléon. — Le Lazaret de Trébéron est ouvert aux navires de toute provenance.

CONSEIL SANITAIRE DE BREST.

MM.

Le Sous-Préfet, président.
Le Directeur de la santé.
Le Maire de Brest.
Le Commandant de place.

MM.

Deux Officiers supérieurs de la marine impériale.
Le Directeur du service de santé de la marine.
Le Directeur des douanes.

MM. Pesron (*), membre du Conseil municipal.
De Kerjégou (*), président de la Chambre de commerce.
Le Fèvre (C. *), vice-président du Conseil d'hygiène publ.

CONSEILS D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ.

Conseil départemental.

MM.

Chauvel (*), médec. des prisons.
Lallour, médecin.
Bolloré, médecin.
Le Caër, médecin.
Fatou, médecin.
Baume, directeur de l'asile des aliénés.
Bourassin, chimiste.

MM.

Le Bolloch, pharmacien.
Guyot (*), vice-président de la commission administrative de l'hospice civil.
Nouët, juge au tribunal civil.
Aumaitre (*), ingénieur en chef.
Bigot (*), architecte du départ.

CONSEILS D'ARRONDISSEMENT.

Brest.

MM.

Le Sous-Préfet de Brest, présid.
Le directeur du service de santé de la marine.
Le premier pharmacien en chef de la marine.
Le Maire de Brest.
Le Fèvre (C. *), direct. du service de santé de la marine, en retraite.
Duval (C. *), direct. du service de santé de la marine en retraite.
Le Sous-Intendant militaire.

MM.

Daniel (*), méd. des épidémies.
Caroff (*), d.-m., direct. du cours départ. d'accouchement.
Salaün-Penquer, méd. du lycée.
Morvan (*), docteur-médecin à Lannilis.
Caradec, Louis, méd. à Brest.
Bergot, doc.-méd. à Lesneven.
Crouan, pharmacien civil.
Bergot, vétérinaire à Lannilis.
Michel-Morand (*), maire de Lambézellec.

Châteaulin.

MM.

Le Sous-Préfet, président.
Le Maire de Châteaulin.
Creignou, curé-archiprêtre.
Lacoste (*), conseiller général.

MM.

Halléguen (*), médecin.
Guillet, médecin.
Tourbiez (*), sous-ingénieur.
Charlopin, pharmacien.

Morlaix.

MM.

Le Sous-Préfet, président.
Le Maire de Morlaix.
Lehir, médecin.
Barazer-Lannurien, médecin.
Mazurié-Pennanec'h, —
De Lacarduchère, —
Geffroy, —
Richer de Forges, —

MM.

Le Hir, pharmacien.
Guégan, —
Elcouet (*), médecin-vétérinaire.
Le Président de la Chambre de commerce.
De Miollis, membre du bureau de bienfaisance.

Quimperlé.

MM.

Le Sous-Préfet, président.
Le Maire de Quimperlé.
Beaugendre (*), médecin.
Le Louédec, —
Bijon, —
Bréart de Boisanger, propriétaire.

MM.

Bellamy, président du Tribunal.
Poirrier de Noisseville, propriétaire.
Martin, médecin.
Tanguy, pharmacien.
Binet, vétérinaire.

ÉTABLISSEMENTS D'ALIÉNÉS

du Finistère.

Deux services publics sont consacrés dans le Finistère à l'isolement des aliénés et à la médication spéciale des maladies du système nerveux.

A Morlaix, la division des femmes, établie depuis 1833, forme une dépendance de l'hospice civil, recevant, par abonnement, les aliénés que lui confient les familles et l'administration départementale.

A Quimper, la Maison de Saint-Athanase, ouverte depuis 1826, est un Asile départemental pour le service des hommes placés

volontairement ou d'office au compte des familles, de la guerre, de la marine, du département du Finistère ou d'autres départements.

Ces deux maisons, par suite, tant des améliorations apportées aux édifices que par l'acquisition de terrains qui en augmentent les avantages, n'ont aujourd'hui rien à envier aux plus beaux établissements de même nature.

L'Asile de Quimper possède un enclos de dix hectares dominant de belles vallées; celui de Morlaix vient d'étendre ses limites sur une position pittoresque.

Le personnel des fonctionnaires et préposés de l'Asile Saint-Athanase se compose de :

MM. Le docteur Baume, directeur, médecin en chef.

Billon, économiste, premier agent de surveillance.

Lecoq (Théodore), receveur.

L'abbé Tabourdet, aumônier.

Giorgi, étudiant en médecine, élève interne.

Huitric, secrétaire de la direction.

Le Guellec, infirmier-major.

La Commission de surveillance de l'Asile a pour membres :

MM. Le docteur Bolloré.

L'abbé du Marhallach.

Lozac'h, vice-président honoraire du tribunal.

Joly, ingénieur des ponts et chaussées.

Gauguet (*), capitaine en retraite.

M. le docteur Lannurien dirige le service des femmes aliénées à l'hospice de Morlaix, et y remplit les fonctions de préposé responsable, sous les auspices de la Commission administrative, composée comme suit :

MM. Tilly (*), maire de Morlaix, président.

Daniellou, avocat.

Ch. Homon (*), négociant.

Bienvenue, conseiller général.

Le Gonidec, propriétaire.

Kermerchou de Kerautem, propriétaire.

PRISONS.

M. VIRMONTOIS, *directeur des prisons pour les départements du Finistère et du Morbihan.*

COMMISSIONS DE SURVEILLANCE.

Arrondissement de Quimper.

MM. Veisseyre (*), maire; Guyot (*), conseiller général; Laplace, avoué.

Arrondissement de Brest.

MM. Kerros (*), maire; Conseil (O. *), député au Corps législatif; Mercier (*), curé de St-Louis; de Kerjégou (*), conseiller général; Dubreuil (*), conseiller d'arrondissement; Penquer, docteur-médecin.

Arrondissement de Châteaulin.

MM. Chauvel, maire; Creignou, curé; Lacoste (*), conseiller général.

Arrondissement de Morlaix.

MM. Cloarec, curé; Desloges, propriétaire; Kervern, fils, avocat.

Arrondissement de Quimperlé.

MM. Rousseau, adjoint-maire; Poirrier de Noisseville, conseiller municipal.

NOTA. — MM. les Présidents des Tribunaux de première instance et MM. les Procureurs impériaux sont membres de droit desdites Commissions dans chaque arrondissement, sous la présidence de MM. les Sous-Préfets.

ASSISTANCE PUBLIQUE.

COMMUNES DU DÉPARTEMENT OU IL EXISTE DES HOSPICES

Arrondissement de Quimper.

Quimper, Pont-l'Abbé et Pont-Croix.

Arrondissement de Brest.

Brest (un mont de piété est annexé à cet hospice), Landéda, Landerneau, Lesneven, Plourin, Lannilis, Ploudalmézeau et Saint-Renan.

Arrondissement de Châteaulin.

Châteaulin, Carhaix, Crozon et Le Faou.

Arrondissement de Morlaix.

Morlaix, Saint-Pol-de-Léon, Lanmeur et Roscoff.

Arrondissement de Quimperlé.

Quimperlé.

ENFANTS ASSISTÉS.

Inspection.

M. Palud (O. A.), inspecteur départemental, à Quimper.

COMMUNES DU DÉPARTEMENT OU IL EXISTE DES BUREAUX

DE BIENFAISANCE.

Arrondissement de Quimper.

Quimper et Concarneau.

Arrondissement de Brest.

Brest, Daoulas, Guipavas, Lambézellec, Landerneau, Lesneven, Ploudalmézeau, Plouguerneau et Porspoder.

Arrondissement de Châteaulin.

Châteaulin, Crozon et Carhaix.

Arrondissement de Morlaix.

Morlaix, Roscoff, Saint-Pol-de-Léon, Landivisiau, Guerlesquin, Taulé, Saint-Thégonnec, Plougonven et l'Île de Batz.

Arrondissement de Quimperlé.

Quimperlé.

Sociétés de Secours Mutuels autorisées.

QUIMPER.

Société de Saint-Joseph.

M. J. de Jacquilot du Bois-Rouvray, président.

Société des Sapeurs-Pompiers.

M. Ansquer, président.

Société des Médecins du département.

M. Halléguen, président.

Société de Sainte-Anne (Femmes).

M^{me} la baronne Richard, présidente.

Société de Pont-l'Abbé.

M. Paisant, président.

BREST.

Société de Recouvrance.

M. E. Chapelle, président.

Société des Instituteurs et des Institutrices.

M. Legal, inspecteur d'Académie, président.

Société de Saint-François-Xavier.

M. E. Villiers, président.

Société des Médecins de l'arrondissement.

M. Penquer, président.

Société des Sapeurs-Pompiers.

M. Monge, président.

CARHAIX.

Société des Sapeurs-Pompiers.

M. Pioger, président.

CHATEAUNEUF.

Société des Sapeurs-Pompiers.

M. Rolland, président.

LAMBÉZELLE.

Société de Saint-François-Xavier.

M. Le Tessier de Launay (*), président.

SAINT-PIERRE-QUILBIGNON.

Société de Bienfaisance et de Secours mutuels.

M. Martin, Jean-Baptiste, président.

LANDERNEAU.

Société de Secours mutuels.

M. Guyot, président.

LANNILIS.

Société de Secours mutuels.

M. Morvan (*), président.

CONCARNEAU.

Société des Marins.

M. Alix, président.

MORLAIX.

Société amicale d'émulation et de Bienfaisance.

M. Bienvenue, président.

Société fraternelle des jeunes ouvriers de Morlaix.

Le Breton, président.

Société de Notre-Dame de Bon-Secours.

M^{me} Barazer-Lannurien, présidente.

QUIMPERLÉ.

Société de Saint-François Xavier.

M. Peyron, président.

Société des Sapeurs-Pompiers.

M. Audran, président.

Indépendamment des Sociétés de Secours mutuels *approuvées*, dont il est question ci-dessus, il existe encore une *Société libre* à Brest.

Communes du département où il existe des Caisses d'épargne.

Caisses — Brest, Morlaix, Quimper, Châteaulin, Quimperlé et Carhaix.

Succursales. — Landerneau, Lannilis et Lesneven.

Journaux et Feuilles périodiques du Département.

L'Impartial, à Quimper.

L'Armoricain, à Brest.

L'Electeur du Finistère, à Brest.

L'Océan, à Brest.

Le Bas-Breton, à Châteaulin.

JOURNAUX NON CAUTIONNÉS.

Le Quimpérois, à Quimper

L'Echo de Morlaix.

Le Journal de Morlaix.

Le Publicateur, à Quimperlé.

Tous ces journaux, l'*Océan* et l'*Electeur du Finistère* exceptés, sont désignés pour recevoir les annonces judiciaires en 1869.

Le prix du tarif des insertions, par ligne de 38 à 40 lettres, en caractère *petit romain*, est fixé à vingt centimes pour les arrondissements de Brest, Quimper et Châteaulin, et à quinze centimes pour les autres arrondissements, sans addition d'aucune sorte, soit pour les titres, soit pour la délivrance à partie de l'exemplaire certifié et légalisé.

ÉPOQUE DE LA TENUE DES FOIRES

LÉGALEMENT ÉTABLIES

dans le département du Finistère.

NOTA. — Les foires qui se rencontrent les dimanches ou fêtes gardées sont renvoyées au lendemain.

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER.

Audierne, le deuxième samedi des mois de janvier, mars, mai, juillet, octobre et novembre.

Beuzec-Cap-Sizun, le lundi des Rogations et le troisième lundi de septembre.

Briec, le deuxième lundi de chaque mois.

Comfort, le 15 mai; le lundi qui suit immédiatement le premier dimanche de juillet; le 7 septembre.

Concarneau, le 11 février, le 11 mai, le 11 août et le 11 novembre.

Douarnenez, le premier vendredi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

La Forêt (Fouesnant), le mardi de Pâques et le mardi de la Pentecôte.

Lababan, le 31 mars.

Plogastel-Saint-Germain, les 28 des mois de mai et de novembre, au bourg de Saint-Germain, et les 28 des mois de janvier, mars, juillet et septembre, au chef-lieu de la commune.

Plonéis, le mardi de la Pentecôte.

Plonéour, le 13 de chaque mois.

Lanvern (en Plonéour), le 1^{er} octobre.

Plovan, le troisième lundi de septembre.

Plozévet, le 4 avril; le lundi de la Trinité.

Pont-Croix, le troisième jeudi de chaque mois.

Pont-l'Abbé, le premier jeudi de chaque mois.

Pouldavid, le premier vendredi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Poullan, le mardi de la Pentecôte.

Quimper, le troisième samedi des mois de janvier, février, mars, juin, juillet, août, septembre, octobre, novembre et décembre; le 15 avril et le 2 mai.

Rosporden, les 7 janvier, 8 février, 19 mars, 25 avril, le lendemain de la Trinité; les 25 juin, 22 juillet et 16 août, le jeudi après le 14 septembre; le 18 octobre; le premier jeudi de novembre; le 6 décembre.

Tréguennec, le premier vendredi après la Pentecôte.

Arrondissement de Brest.

Brélès, le 26 novembre.

Brest, le premier lundi de chaque mois.

Le Conquet, le 10 mai et le 23 septembre.

Daoulas, le premier mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Folgoët, le 9 janvier, le 5 mars, le 6 avril, le 22 juin, le 29 août et le 9 septembre.

Gouesnou, la veille de l'Ascension; le 25 octobre et le premier jeudi de janvier, mars, juillet et septembre.

Goulven, le 25 avril et le 1^{er} juillet.

Guipavas, le second jeudi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Hanvec, le 22 juillet.

Irvillac, les 8 février, mars, août et novembre.

Lambézellec, le mardi qui précède le mardi gras et le troisième mardi de septembre.

La Martyre, le deuxième lundi du mois de juillet (*dure trois jours*).

Landerneau, le troisième samedi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre; le samedi précédant la Pentecôte; le samedi précédant la Saint-Michel; les 24 et 25 novembre; le deuxième dimanche de juillet.

Landunvez, le 22 décembre.

Lannilis, le premier mercredi de chaque mois.

Lesneven, le dernier lundi de chaque mois; le 25 juillet.

Plabennec, le deuxième mardi de mars; le premier jeudi de mai; le troisième mardi de juillet; le premier mardi d'octobre.

Ploudalmézeau, le premier mai; le lundi précédant le 20 des mois de janvier, mars, juillet, septembre et novembre.

Plougastel-Daoulas, le dernier jeudi des mois de janvier, mai, juillet et décembre.

Plouguerneau, le troisième jeudi de chaque mois.

La Roche, le premier jeudi des mois de janvier, avril, juillet et octobre.

Saint-Éloi, le lendemain de la Saint-Jean, de juin; le lendemain de la Saint-Laurent, août; le lendemain de la Saint-François, décembre.

Saint-Renan, le premier samedi de chaque mois.

Arrondissement de Châteaulin.

Argol, le dernier lundi d'août et le 19 décembre.

Brasparts, le premier lundi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre; le lundi après le dimanche des Rameaux.

Saint-Rivoal, le lundi après la Trinité; le mardi après le 21 novembre.

Carhaix, les 13 mars, 30 juin, 2 novembre (*dure huit jours*); les 9 et 28 août, 20 septembre, 29 novembre; le premier jeudi après Pâques; la veille de l'Ascension.

Cast, le lundi après le deuxième dimanche de mai; le lundi après le deuxième dimanche de juillet.

Châteaulin, le premier jeudi des mois de janvier, février, avril, juin, juillet, août, septembre, décembre; les 12 mars, 6 mai, 18 octobre (*dure deux jours*), le 23 novembre.

Châteauneuf, le 20 janvier, 3 mars, 23 avril, 15 mai, 41 juin, 20 août, 14 octobre et 41 novembre.

Collorac, le vendredi après la Trinité, le troisième lundi de juillet, le troisième lundi d'octobre.

Coray, les 2 janvier, 3 et 25 février, 26 mars, 28 avril, 19 mai, 1^{er} août, 14 septembre, 28 octobre et 29 novembre.

Crozon, les 7 janvier, 3 février, 26 mars, 28 mai, 30 juin, 22 juillet, 11 août, 28 septembre et 9 décembre.

Dineault, le 22 février et le lundi de la Trinité.

Lanvéoc, le mercredi de Pâques, le lendemain de l'Ascension.

Le Faou, le 17 janvier, 3 mai, 14 septembre et 10 octobre, le jeudi après la Saint-Michel, le 11 novembre.

La Feuillée, le deuxième mardi des mois de janvier, mars, juillet, novembre et décembre; le 2 mai, le 22 juin et le 14 septembre.

Huelgoat, le lendemain de la Purification; le premier jeudi du Carême; le jour de la Saint-Marc; les 19 mai, 25 juin, 16 août, 9 septembre, 28 octobre, 21 novembre et le lendemain de l'Annonciation.

Landeau, le 30 avril, 22 juin, 22 juillet et 29 septembre.

Locronan, le premier mardi de février, d'avril et de mai; le premier mardi après la Saint-Michel; le premier mardi de novembre.

Loqueffret, le lundi avant le 26 juillet.

Pleyben, les 25 février, 29 mai, 1^{er} août, 29 octobre; le troisième mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre, novembre et décembre.

Plomodiern, le 19 mai.

Ménezhoën, le 17 juin, le 16 août et le 9 septembre.

Plonévez-du-Faou, le 12 mai; le vendredi après le dimanche de la Trinité; le 25 août et le 6 décembre.

Poullaouen, le 9 mai; le lundi qui suit le premier dimanche de juillet; le lundi qui précède la Quinquagésime.

Quéménéven, le lundi des Rameaux, le 2 juillet et le 29 août.

Scrignac, le 24 février, 11 juin, 1^{er} août; le premier mardi d'octobre; le 21 décembre; le mercredi de Pâques.

Arrondissement de Morlaix.

Berven (en Plouzévédé), le quatrième jeudi de chaque mois.

Cléder, le 28 janvier; le 18 novembre.

Commana, le dernier mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Guerlesquin, le premier lundi des mois de janvier, mai, juillet, septembre et novembre.

Guiclan, le deuxième lundi de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Guimiliau, le deuxième mardi des mois de mars, juillet et novembre.

Landivisiau, la foire de Saint-Mathieu, les 15 et 22 septembre, et le deuxième mercredi de chaque mois.

Lanhouarneau, le 15 avril, le 6 mai, le 11 juin, le 17 juillet et le 25 août.

Lanneur, le premier mercredi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre, novembre et décembre.

Lochrist, le 14 septembre (*dure deux jours*).

Morlaix, le deuxième samedi des mois de janvier, février, mars, avril, mai, juin, juillet, août, septembre et octobre; le 15 octobre, dite Foire-Haute (*dure huit jours*); le 25 novembre, dite Foire Sainte-Catherine (*dure deux jours*).

Fénzès, le premier lundi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Pleybert-Christ, le quatrième lundi des mois de janvier, février, mars, avril, novembre et décembre.

Plouégat-Guerrand, le 22 juillet.

Plouescat, le premier samedi des mois de février, avril et juin; les 10 août, 18 octobre, le premier samedi du mois de décembre.

Plouézoc'h, les 17 janvier, 20 avril, 17 juillet et 21 décembre.

Plougonven, le deuxième mercredi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Plouigneau, le troisième jeudi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Plouneour-Ménez, le troisième mardi des mois de janvier, avril, juin; le 13 juillet et le 9 novembre. Au Relecq, même commune, les 1^{er} février, 24 mars, 14 août, 7 septembre et 7 décembre.

Plounevez-Rochrist, le troisième jeudi de mars et le 24 septembre.

Le Ponthou, le premier mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre.

Saint-Pol-de-Léon, le dernier mardi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Saint-Thégonnec, le premier mardi des mois de janvier, mars, mai, juillet, septembre et novembre; le premier jeudi de carême, le 10 septembre, le jeudi précédant le premier vendredi d'octobre.

Sibiril, le 28 octobre, le 6 et le 27 décembre.

Sizun, le troisième jeudi des mois de février, avril, juin, août, octobre et décembre.

Arrondissement de Quimperlé.

Bannalec, les 17 janvier, 6 février, 2 mai, 11 juin, 26 juillet, 9 septembre et 2 novembre.

Pont-Aven, le troisième mardi de janvier, le premier mardi des mois de juin, juillet et septembre; le mardi avant la Toussaint; le 6 mai, le 23 juin, le premier et le dernier mardi du Carême; le mardi avant la Saint-Michel; le 1^{er} décembre et le mardi avant Noël.

Quimperlé, le lundi de la Passion, le Jeudi-Saint, le 24 juillet, le 16 août, le 29 septembre, le 28 octobre.

Scaër, les 15 janvier, 12 mars, 10 avril, 3 mai, 1^{er} juillet, 4 août, 1^{er} octobre et 23 novembre.

MARCHÉS PRINCIPAUX DU FINISTÈRE.

Quimper, le mercredi et le samedi. — *Pont-l'Abbé*, le jeudi. — *Pont-Croix*, le jeudi. — *Brest*, le lundi et le vendredi. — *Daoulas*, le mardi. — *Landerneau*, le samedi. — *Lannilis*, le mercredi. — *Lesneven*, le lundi. — *Saint-Renan*, le samedi. — *Gouesnou*, le jeudi. — *Châteaulin*, le jeudi. — *Carhaix*, le samedi. — *Morlaix*, le samedi. — *Landivisiau*, le mercredi. — *Saint-Pol-de-Léon*, le mardi. — *Quimperlé*, le vendredi.

NOUVELLES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES.

DU FINISTÈRE.

1^{re} Circonscription.

Quimper, tout l'arrondissement.

Quimperlé, tout l'arrondissement.

2^e Circonscription.

Brest. — Brest (1^{er} canton); — Brest (2^e canton); — Saint-Renan; — Ploudalmezeau; — Lannilis; — Lesneven; — Ouessant.

3^e Circonscription.

Brest. — Brest (3^e canton); Plabennec; Landerneau; — Daoulas; — Ploudiry.

4^e Circonscription.

Châteaulin, tout l'arrondissement.

5^e Circonscription.

Morlaix, tout l'arrondissement.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES MATIÈRES.

	Pages.
A	
Accouchement (Cours d').....	132
Agents de change et courtiers.....	127
Agriculture. — Chambres consultatives.....	113
Aliénés. — Etablissements publics.....	141
Architectes.....	87
Archives départementales.....	16
Armée. — Organisation militaire.....	109
Aumôniers de la marine flottante.....	58
B	
Bureaux de bienfaisance.....	144
C	
Caisses d'épargne.....	147
Canal de Nantes à Brest.....	84
Chambres de commerce.....	126
Chemins de fer.....	81
Chemins vicinaux (service des). — Personnel.....	84
— de grande communication.....	85
— d'intérêt commun.....	87
Circonscriptions électorales (Nouvelles).....	153
Comices agricoles.....	115
Commissaires-priseurs.....	127
Commissaires de police.....	69
Communautés religieuses. — Aumôniers.....	58
Comités consultatifs des Communes, Hospices et Bureaux de bienfaisance.....	61
Conseil général du département.....	17
Conseils d'arrondissement.....	49
Consuls et Agents consulaires.....	127
Contributions directes.....	89
— indirectes.....	97
Courses de chevaux. — Commissions.....	125

TABLE DES MATIÈRES.

Cours théorique et pratique d'agriculture.....	121
Culte protestant.....	60

D

Députés au Corps législatif.....	6
Douanes.....	94

E

Empire français.....	1
Enfants assistés. — Inspection.....	144
Enregistrement et Domaines.....	88
Evêques qui ont successivement occupé le siège épiscopal de Quimper.....	54
École d'irrigation et de drainage du Lézardeau.....	421

F

Ferme-Ecole de Kerwazec.....	120
Foires.....	148
Forêts (Administration des).....	105

G

Gendarmerie.....	110
------------------	-----

H

Haras.....	124
Hospices.....	144
Hygiène publique (Conseils d').....	140

I

Instruction publique. — Conseil départemental.....	70
— Inspecteur d'Académie.....	70
Instruction primaire.....	74
Instruction secondaire. — Commission pour l'examen des aspirants au brevet de capacité.....	71
Instruction secondaire. — Lycée et Collèges.....	71

J

Journaux et feuilles périodiques du département.....	147
Justice (Organisation judiciaire).....	60

TABLE DES MATIÈRES.

L

Louveterie.....	105
-----------------	-----

M

Maires et Adjointes.....	21
Manufacture des Tabacs à Morlaix.....	100
Marchés principaux.....	453
Marine. — Organisation maritime.....	106
Médecins du département.....	138
— des épidémies.....	132
— des prisons.....	132
— vaccinateurs.....	133
Ministres secrétaires d'Etat.....	2

N

Notaires.....	62
Notice du département.....	3

O

Officiers de santé.....	129
Ordre ecclésiastique.....	54

P

Percepteurs.....	90
Phares.....	83
Pharmaciens.....	129
Poids et Mesures (Service des).....	127
Ponts et chaussées (Service ordinaire).....	80
— (Service maritime).....	80
Postes (Administration des).....	100
Préfecture.....	8
Préfets qui se sont succédé dans le département.....	7
Prisons.....	143
Puissances étrangères.....	1

R

Recette générale.....	90
Recettes particulières.....	90
Recettes spéciales.....	94
Routes impériales et départementales.....	82

TABLE DES MATIÈRES.

S

Sages-femmes.....	129
Santé publique. — Commission sanitaire.....	139
Séminaire diocésain.....	56
— de Pont-Croix.....	56
Société hippique de Saint-Pol-de-Léon.....	124
Société de Lesneven.....	125
Société de Secours mutuels.....	145
Société vétérinaire du département.....	126
Sous-Préfectures.....	21
Statistique. — Commissions.....	122

T

Télégraphie.....	103
Travaux communaux. — Comité consultatif.....	81
Tribunaux de commerce.....	126

V

Vétérinaires.....	126
-------------------	-----



Quimper, imprimerie de CAEN dit LION.

66507.